



Analyse du Paysage Climatique pour les Enfants (CLAC) en République Démocratique du Congo (RDC)

07 juillet 2026



Table des matières

Liste des acronymes	06
Liste de figures	09
Liste des tableaux	09
Résumé Exécutif	11
Manifeste des enfants congolais	14
1 Introduction	16
1.1. Pourquoi un CLAC ?	16
1.2. Contexte géographique, socio-économique et humanitaire	16
1.3. Méthodologie	18
2 Vue d'ensemble : situation des questions de CEED	21
2.1. Climat	21
2.1.1. Tendances observées des températures et des précipitations	21
2.1.2. Projections de températures et de précipitations	22
2.2. Environnement	23
2.2.1. Déforestation et dégradation des terres	23
2.2.2. Pollution de l'air et de l'eau	24
2.2.3. Le problème des déchets plastiques / solides	24
2.3. Énergie	25
2.3.1. Accès à l'énergie	25
2.3.2. Potentiel en énergies renouvelables	25
2.4.2. Niveau d'exposition des enfants	26
2.4. Risques de catastrophes	26
2.4.1. Les aléas climatiques	26
2.4.3. Facteurs de vulnérabilité	27
2.4.4. Indice de risque pour les enfants	28
3 Les impacts des dynamiques CEED sur les enfants	30
3.1. Impacts sur le secteur WASH	30
3.2. Impacts sur la sécurité alimentaire et la nutrition	31
3.3. Impacts sur la santé infantile et maternelle	32
3.4. Impacts sur l'école et l'éducation	34
3.5. Impacts sur la protection de l'enfance	36
3.6. Impacts sur la politique sociale	38
3.7. Effets en cascade des risques climatiques sur les enfants	39
3.8. NEXUS centré sur l'enfant	41
3.8.1. Nexus Environnement – Déplacements – Santé	41
3.8.2. Nexus Climat – Ressources – Conflits	42

4 Les priorités du gouvernement en matière de CEED	44
4.1. Politiques et stratégies nationales	44
4.1.1. Les politiques et stratégies générales	44
4.1.2. Politiques et stratégies sur le changement climatique	44
4.1.3. Politiques et stratégies sur l'environnement	46
4.1.4. Politiques et stratégies sur l'énergie	46
4.1.5. Politiques et stratégies sur la réduction des risques de catastrophes	47
4.1.6. Priorités sectorielles	47
4.2. Dispositif institutionnel	49
4.2.1. Les acteurs du changement climatique	50
4.2.2. Les acteurs de l'environnement	50
4.2.3. Les acteurs de la politique de l'énergie	50
4.2.4. Les acteurs de la réduction des risques de catastrophe	51
4.2.5. Les acteurs des secteurs sociaux clés pour les enfants	51
4.2.6. La société civile et la sensibilisation communautaire	51
4.2.7. Les enfants et les jeunes	52
4.2.8. Les Nations Unies et autres organisations internationales	53
4.2.9. Les partenaires techniques et financiers	53
4.2.10. Autres acteurs	54
5 Politiques et stratégies inclusives	56
5.1. Inclusion des enfants dans les documents CEED	56
5.2. Intégration des questions de CEED dans les documents sectoriels	60
6 Opportunités de partenariats et de financements	65
6.1. Processus politiques nationaux	65
6.2. Structure programmatique de l'UNICEF	66
6.3. Partenaires techniques et financiers	67
6.4. Projets en cours et mécanismes financiers	67
6.5. Réponse humanitaire et filets sociaux	69
6.6. Partenariats avec les associations et réseaux de femmes	69
6.7. Convergence et priorités immédiates	70
7 Droit des enfants et des jeunes à participer aux enjeux CEED	72
7.1. Cadre juridique et institutionnel	72
7.2. Leviers stratégiques et fenêtres d'opportunité	72
7.3. Des demandes à considérer	74
8 Recommandations	76
8.1. Recommandations transversales	76
8.2. Recommandations sectorielles	84
Références citées	91



Liste des acronymes

AFD	Agence Française de Développement
ANSER	Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Ruraux et périurbains
ARE	Autorité de Régulation de l'Électricité
BAD	Banque Africaine de Développement
CAFI	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (Central African Forest Initiative)
CCDD	Cadre de Coopération pour le Développement Durable
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCRI	Indice de Risque Climatique pour les Enfants (Children's Climate Risk Index)
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEED	Climat, Environnement, Énergie et gestion des Catastrophes (Disasters)
CFLEDD	Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CLAC	Analyse du Paysage Climatique pour les Enfants (Climate Landscape Analysis for Children)
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CPD	Document de Programme Pays (Country Programme Document)
CSU	Couverture Santé Universelle
DHSP	Direction de l'Hygiène et de la Salubrité Publique
DHS	Enquête Démographique et de Santé (Demographic and Health Survey)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
FONAREDD	Fonds National REDD+
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GES	Gaz à Effet de Serre
GIBEC	Groupe Inter-Bailleurs pour l'Environnement et le Climat

GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
GTCRR	Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IPC	Classification Intégrée de la Phase de Sécurité Alimentaire (Integrated Food Security Phase Classification)
MEDD-NEC	Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat
MRHE	Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité
NEET	Jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (Not in Education, Employment, or Training)
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNA	Plan National d'Adaptation
PNDS-PS	Plan National de Développement Sanitaire et de Prévoyance Sociale
PNEHA	Programme National Eau-Hygiène-Assainissement
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNS	Politique Nationale de Santé
PNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNSMN	Plan National Stratégique Multisectoriel de Nutrition
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRONANUT	Programme National de Nutrition
PSPA-CC	Politique et Stratégie en matière de Changements Climatiques
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
REEJER	Réseau des Éducateurs des Enfants et Jeunes de la Rue
REFADD	Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable
SCAP	Plan d'Action pour la durabilité et la lutte contre les changements climatiques (Sustainability and Climate Change Action Plan)
SIPRI	Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm (Stockholm International Peace Research Institute)
SNEL	Société Nationale d'Électricité
SNPSNC	Stratégie Nationale de Protection Sociale Non Contributive
SNVBG	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
SPANB	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité
SSEF	Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNPP	Portail des Partenaires des Nations Unies (UN Partner Portal)
VBG	Violences Basées sur le Genre
WASH	Eau, Assainissement et Hygiène (Water, Sanitation and Hygiene)
WRI	Institut des Ressources Mondiales (World Resources Institute)

Liste de figures

Figure 1 : Carte de la RDC et les contours des différentes provinces	17
Figure 2 : Distribution climatologique des températures moyennes (Temp) en RDC pour les périodes 1985-2004 et 2005-2024 ainsi que leur différence (2005-2024 moins 1985-2004)	21
Figure 3 : Distribution climatologique des précipitation annuelles (Prec) en RDC pour les périodes 1985-2004 et 2005-2024 ainsi que leur différence (2005-2024 moins 1985-2004)	22
Figure 4 : Changement (2021-2050 moins 1991-2020) sur les températures moyennes (Ch Temp) et précipitations annuelles (Ch Prec) pour les scénarios de forçage moyen et maximal de Gas a Effet de Serre : SSP2-4.5 et SSP5-8.5	22
Figure 5 : Carte de la RDC montrant les forêts primaires et les endroits de perte de couverture arborée. Source : Global Forest Watch, 2025	23
Figure 6 : Cartographie des aléas climatiques basée sur les précipitations extrêmes (pouvant causer des inondations et des glissements de terrains), les vagues de chaleur et les sécheresses	26
Figure 7 : Carte des niveaux d'exposition pour les enfants exposés à au moins un aléa climatique	27
Figure 8 : Cartographie des niveaux de vulnérabilité provinciale	28
Figure 9 : Cartographie des niveaux de risque climatiques sur les enfants combinant les niveaux d'aléas, d'exposition et de vulnérabilité	28
Figure 10 : Schéma illustrant le nexus Environnement-Déplacements-Santé montrant le cycle d'impacts affectant les enfants	41
Figure 11 : Schéma illustrant le nexus Climat-Ressources Naturelles-Conflicts montrant le cycle d'impacts affectant les enfants	42

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau évaluant l'inclusion des enfants dans les documents nationaux CEED	58
Tableau 2 : Tableau évaluant l'intégration des enjeux CEED dans les documents sectoriels pertinents pour les enfants	63
Tableau 3 : Recommandations transversales pour une action climatique sensible aux enfants en RDC	82
Tableau 4 : Recommandations sectorielles pour des services sociaux essentiels résilients au climat en faveur des enfants en RDC	90



Résumé Exécutif

La République Démocratique du Congo (RDC), deuxième plus grand pays d'Afrique avec 112,8 millions d'habitants en 2025 dont plus de la moitié a moins de 18 ans, est classée au 9^e rang mondial par l'Indice de Risque Climatique pour les Enfants (CCRI) de l'UNICEF. Ce rang traduit un risque « extrêmement élevé » pour ses 56 millions d'enfants. La présente Analyse du Paysage Climatique pour les Enfants (CLAC), élaborée dans le cadre du nouveau Programme de coopération pays de l'UNICEF (CPD 2025-2029) et du Plan d'Action pour la Durabilité et la lutte contre les Changements Climatiques (SCAP), repose sur quatre piliers méthodologiques : revue documentaire, étude des risques climatiques dans les 26 provinces selon le cadre du GIEC adapté au CCRI, consultations des parties prenantes (institutions gouvernementales, société civile, associations de femmes, enfants et jeunes, sections de l'UNICEF) menées en janvier 2026, et analyse cartographique des acteurs. Elle a été enrichie par le sondage U-Report de décembre 2025 (72 912 répondants) et un atelier participatif réunissant 85 enfants et jeunes, puis validée en avril 2026 par un atelier de redevabilité avec les enfants et les jeunes et un atelier technique multipartite.

Situation des enjeux climatiques, environnementaux et énergétiques

La RDC subit un réchauffement progressif et une intensification des aléas hydrométéorologiques. En 2024, 18 des 26 provinces ont été touchées par des inondations parmi les plus graves depuis des décennies. Les glissements de terrain de Kalehe (Sud-Kivu, mai 2023) ont causé 438 décès et des milliers de disparus. La déforestation s'accroît sous l'effet de l'agriculture itinérante, de l'utilisation du bois-énergie et de l'exploitation minière. La pollution des sols et des eaux est particulièrement marquée dans les zones minières du Haut-Katanga, du Lualaba, de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi qu'autour des dépotoirs urbains. L'accès à l'électricité demeure très limité (environ 21,5 % de la population), alors que le potentiel hydroélectrique

du pays dépasse 100 GW. La forte dépendance à la biomasse (bois de chauffe, charbon de bois) alimente une pollution de l'air domestique préoccupante pour les enfants et les femmes enceintes.

L'analyse multi-risques classe sept provinces en risque très élevé (Nord-Kivu, Ituri, Sud-Kivu, Tanganyika, Maniema, Kasai, Tshopo) et six en risque élevé (Kinshasa, Sankuru, Haut-Lomami, Équateur, Kwilu, Tshuapa). Trois profils de vulnérabilité se distinguent : une vulnérabilité extrême et cumulative dans l'Est, liée aux conflits et déplacements ; une vulnérabilité structurelle chronique au Centre (Kasai, Sankuru, Lomami) ; et une vulnérabilité « silencieuse » dans le bassin du Congo (Équateur, Tshuapa, Mongala) liée à l'isolement géographique et au déficit de données désagrégées. Kinshasa présente un profil de risque urbain massif souvent sous-estimé, du fait de la concentration de millions d'enfants en quartiers informels et de la présence de 30 000 à 50 000 enfants en situation de rue.

Impacts des risques climatiques sur les enfants

Les risques climatiques agissent comme un multiplicateur de vulnérabilités préexistantes : pauvreté endémique (73,5 % des Congolais vivent avec moins de 2,15 USD/jour), conflits armés à l'Est et déplacements massifs (7,8 millions de personnes déplacées en janvier 2025, dont 2,6 millions d'enfants, et 15 % des déplacements directement attribuables aux catastrophes naturelles), inégalités de genre et handicap. Les impacts traversent l'ensemble des secteurs sociaux et s'enchaînent au-delà de leurs frontières selon plusieurs chaînes causales successives.

Les inondations et glissements de terrain détruisent les infrastructures WASH et contaminent les sources d'eau, déclenchant des flambées de choléra et de maladies hydriques qui aggravent la malnutrition aiguë chez les enfants déjà fragilisés. Parallèlement, la destruction ou la réquisition des écoles comme abris,

combinée à la perte des moyens de subsistance, entraîne déscolarisation, travail dangereux, mariage d'enfants, exploitation et, en milieu urbain, fuite vers la rue. Cette chaîne est particulièrement intense à Kinshasa, dans le bassin du Congo (Équateur, Tshopo, Sud-Ubangi) et dans l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu). Les sécheresses et la dégradation des terres effondrent les rendements agricoles, provoquant des migrations vers les centres urbains ou miniers, des séparations familiales, la déscolarisation et les pires formes de travail des enfants dans les mines artisanales du Haut-Katanga et du Lualaba, ou dans l'agriculture pénible du Kasai et du Kwango. Les filles, en outre, assument une charge domestique disproportionnée ou sont données en mariage comme stratégie de survie.

En plus de ces enchaînements, certains impacts forment de véritables cercles vicieux (nexus) qui s'auto-renforcent et amplifient les effets sur les enfants. Le nexus Environnement-Déplacements-Santé se manifeste lorsque la déforestation, l'agriculture itinérante et l'exploitation minière modifient les interfaces entre populations et réservoirs animaux, favorisant l'émergence de zoonoses (Ebola, Mpox, Peste) dans le bassin central (Équateur, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Mai-Ndombe) et l'Est (Ituri). Les crises sanitaires qui en résultent provoquent à leur tour des déplacements supplémentaires et accentuent la pression sur les écosystèmes d'accueil. Le nexus Climat-Ressources-Conflicts opère dans des contextes de gouvernance foncière fragile et de présence de groupes armés. En Ituri et au Nord-Kivu, la variabilité climatique a exacerbé les rivalités foncières et facilité l'enrôlement de jeunes. Dans le Tanganyika, la baisse de productivité halieutique a intensifié la compétition intercommunautaire pour les ressources. Dans le Kasai, la dégradation des terres a alimenté des conflits fonciers et des déplacements massifs. Les enfants sont au cœur de la boucle, simultanément exposés aux risques sanitaires, aux violences armées, au recrutement et à l'insécurité alimentaire.

Au-delà des chaînes causales et des nexus, les inondations et les glissements de terrain détruisent les écoles et les centres de santé ou les rendent inaccessibles, et causent des pertes humaines parmi les élèves et le personnel médical. Les sécheresses et la déforestation allongent le temps de collecte de l'eau et de la biomasse, favorisant l'absentéisme et la déscolarisation des filles et augmentant leur insécurité et les risques d'exploitation.

Réponses gouvernementales et de leurs partenaires

La RDC se positionne comme « pays-solution » dans le débat climatique international, autour de trois piliers (forêts du Bassin du Congo, potentiel hydroélectrique, minerais stratégiques). Les priorités en matière d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique sont déclinées dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), révisée en 2021 et le Plan National d'Adaptation (PNA 2022-2026). La stratégie REDD+ structure la lutte contre la déforestation. Le Compact Énergétique National vise à porter l'accès à l'électricité de 21,5 % à 62 % d'ici 2030. La Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophes (PNGRC 2025-2050), validée en septembre 2025, s'aligne sur le Cadre de Sendai (prévenir les nouveaux risques, réduire ceux existants et renforcer la résilience).

L'analyse des cadres CEED révèle une dynamique encourageante d'intégration progressive des enfants. Ils reconnaissent désormais les vulnérabilités spécifiques des enfants et placent les écoles et hôpitaux parmi les infrastructures critiques à protéger. La préparation de la CDN 3.0 a renforcé cette dynamique par une consultation élargie des



enfants et des jeunes couvrant cinq thématiques prioritaires (eau et assainissement, énergie et transport, agriculture, forêts et biodiversité, gestion des déchets). Dans le même sens, plusieurs cadres sectoriels récents tels que le Pacte Présidentiel EHA (2026), la Politique Nationale du Service Public de l'Eau (2025), l'Argumentaire climatique WASH, la Stratégie de l'Éducation en Situations d'Urgence (2025-2029) et le Plan quinquennal de l'éducation (2024-2029) intègrent au moins partiellement la résilience climatique. Des angles morts persistent toutefois, notamment en protection sociale et en nutrition.

Opportunités de partenariat et de financement

La période 2025-2027 concentre une convergence exceptionnelle de processus simultanés qui ouvre des fenêtres d'opportunités concrètes pour prendre en compte la perspective climat-enfant dans les interventions. Le programme pilote du Fonds Vert pour le Climat regroupant la RDC, la Guinée Bissau et le Burundi est encore à sa phase de conception, ce qui permet d'y intégrer les priorités des enfants avant la stabilisation des investissements. La transformation de la Direction de la Protection Civile en Direction Générale, l'élaboration d'un plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et la mise en œuvre du Pacte Présidentiel EHA (signé en mars 2026) ouvrent des points d'entrée pour une intégration explicite des risques climatiques et des besoins des enfants dans les protocoles, les indicateurs et les systèmes d'information sectoriels. L'intégration en cours du climat dans les programmes nationaux VIH, Tuberculose et Paludisme pour la soumission au 8 Cycle du Fonds Mondial (2027-2029) crée une opportunité sans précédent d'articuler résilience des systèmes de santé et lutte contre les maladies climato-sensibles selon l'approche One Health. La programmation CAFI 2027-2031, dont aucun des 90 jalons de la première phase ne comportait de dimension enfants, offre une fenêtre pour inscrire des cibles explicites en faveur des enfants des communautés forestières dans les jalons de la deuxième phase. Le renouvellement du Cadre de Partenariat Pays de la Banque Mondiale, positionné sur les investissements climatiques et les services essentiels, permet de renforcer les composantes enfants des projets en cours sur l'éducation, la santé et la résilience aux inondations urbaines à Kinshasa et Kalemie. La table ronde du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo tenue en mai 2026 a constitué

un moment privilégié pour orienter la mobilisation des financements vers les services essentiels climato-résilients destinés aux enfants. Cette convergence est renforcée par les renouvellements programmatiques du système des Nations Unies (CCDD 2025-2029 et les programmes pays du PNUD, du PAM, de la FAO).

Leviers de participation des enfants et des jeunes

La participation des enfants et des jeunes connaît une progression notable, illustrée par leur contribution à la révision de la CDN 3.0 et par la prise de parole de jeunes défenseurs climatiques congolais lors des travaux préparatoires de la COP27. Plusieurs leviers permettent d'institutionnaliser et de renforcer cette dynamique. Le Parlement des enfants, dont l'architecture à six échelons territoriaux a été dessinée par la Loi n 09/001 de 2009 et précisée par l'arrêté interministériel de mars 2018, est actuellement en phase de mise en place avec l'appui de l'UNICEF. Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), qui représente officiellement les jeunes auprès du gouvernement et des partenaires, est présent dans le débat climatique (CDN, PNA, Coordination Nationale pour le Climat, COP), mais à titre consultatif. Le Domaine 9 de la Politique Nationale de la Jeunesse de 2009 (éducation environnementale, amélioration du cadre de vie, promotion du volontariat) fournit déjà un cadre politique prêt à être activé. Enfin, l'UNICEF dispose de deux plateformes numériques d'envergure : U-Report, qui rassemble plus de 8 millions de jeunes congolais et permet de sonder leurs perceptions en temps réel, ainsi que Pona Bana, dont les enfants et jeunes reporters documentent leurs réalités locales et portent leurs analyses jusqu'aux décideurs nationaux.

L'ensemble de ces leviers est déjà en place sur le plan institutionnel. L'enjeu réside désormais dans leur activation et leur mise en œuvre effective, en lien avec la dynamique d'engagement déjà manifestée par les enfants et les jeunes congolais lors des consultations menées pour cette analyse.

Sur la base de tous ces constats, le CLAC a formulé un ensemble de recommandations transversales et sectorielles, présentées en détail dans la section VIII, pour orienter l'action des pouvoirs publics, des partenaires techniques et financiers et de la société civile en faveur d'une résilience climatique centrée sur l'enfant en RDC.

Manifeste des enfants congolais

MANIFESTE JEUNESSE CLIMAT RDC

Groupe 13-17 ans

Kinshasa - 10 janvier 2026

Consultation CLAC - UNICEF RDC

Nous, jeunes congolais de 13 à 17 ans, réunis à Kinshasa dans le cadre de la consultation de l'Analyse du Paysage Climatique pour les Enfants (CLAC), déclarons :

CONSTAT

Nous observons des changements climatiques alarmants dans notre environnement quotidien :

- Il fait de plus en plus chaud
- Les inondations sont de plus en plus fréquentes et destructrices
- La pollution envahit nos villes, la ville est de plus en plus sale

IMPACTS SUR NOTRE GÉNÉRATION

Ces changements menacent directement :

- Notre santé : des fortes fièvres et gripes, le choléra, la typhoïde, la malaria. Notre santé mentale et psychologique est également affectée.
- Notre éducation : les écoles et les routes inondées rendent impossible l'accès à l'école.
- Notre alimentation : l'augmentation des prix due aux absences des plantations et à la destruction des champs.
- Notre avenir : nous serons victimes d'une ville mal entretenue. Les destructions dues aux phénomènes météorologiques menacent nos projets.

INJUSTICE

« Nous, qui polluons le moins, subissons le plus. »

« Nous ne sommes pas assez écoutés. »

NOS DEMANDES URGENTES

Au gouvernement :

- Favoriser un environnement plus propre et plus sain

- Alerter les populations sur les pollutions environnementales
- Arranger les routes et les caniveaux – interdire les constructions sur les caniveaux
- Repenser l'instauration de la responsabilité sociétale des entreprises
- Inclure l'éducation environnementale dans le programme scolaire
- Adopter une loi pour libérer les enfants de l'école lorsqu'il y a menace de pluie

Aux organisations (ONG, UNICEF) :

- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre le changement climatique
- Combattre le changement climatique et soutenir le reboisement
- Financer des projets écologiques

À nos communautés :

- Contribuer à la propreté environnementale de la ville

NOTRE ENGAGEMENT

Nous, jeunes, nous engageons à :

- Respecter notre environnement
- Sensibiliser nos pairs
- Ne plus attendre ni être interpellés pour agir

NOTRE MESSAGE FINAL

« Nous ne sommes pas seulement des victimes,
nous sommes aussi des acteurs du changement. »

« Puisque nous n'avons qu'une seule Terre,
gardons-nous à en prendre soin. »

♦ Signé par les jeunes de 13 à 17 ans de Kinshasa ♦
Consultation CLAC – UNICEF RDC – Janvier 2026

lu & approuvé

10/04/2026

(Signatures)

1 Introduction

1.1. Pourquoi un CLAC ?

La République Démocratique du Congo (RDC) est classée au 9^e rang mondial par l'Indice de Risque Climatique pour les Enfants (CCRI) de l'UNICEF, un indice qui évalue l'exposition et la vulnérabilité des enfants aux chocs climatiques et environnementaux (UNICEF, 2021). Ce classement traduit un risque « extrêmement élevé » pour les 56 millions d'enfants congolais, qui représentent environ 50 % de la population nationale (UNICEF RDC, 2021). Ainsi, dans le cadre de son nouveau Programme de coopération pays (CPD : 2025-2029) et du Plan d'Action pour la Durabilité et le Climat (SCAP), l'UNICEF RDC a lancé une Analyse du Paysage Climatique pour les Enfants (Climate Landscape Analysis for Children, CLAC).

Plusieurs évolutions contextuelles récentes renforcent l'urgence de cette analyse. Sur le plan climatique, les données scientifiques les plus récentes confirment une intensification sans précédent des aléas en RDC. En 2024, 18 des 26 provinces ont été touchées par des inondations parmi les plus graves depuis des décennies (OCHA, 2024). Les glissements de terrain de Kalehe (Sud-Kivu, mai 2023) ont causé 438 décès et des milliers de disparus (OCHA, 2024). Les vagues de chaleur et les sécheresses localisées se multiplient, affectant la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation de millions d'enfants (Banque Mondiale, 2023). Ces événements soulignent la nécessité d'élaborer des preuves supplémentaires et actualisées sur les liens entre climat et bien-être des enfants.

Sur le plan humanitaire et sécuritaire, le contexte a connu des évolutions majeures. Environ 7,8 millions de personnes sont déplacées, dont 2,6 millions d'enfants, principalement dans les provinces de l'Est (UNICEF SitRep, 2025). En août 2025, 15 % des déplacements internes sont directement attribuables aux catastrophes naturelles (OIM, 2025). Les conflits armés continuent de fragiliser les services essentiels et les mécanismes de protection de l'enfance. L'interaction entre les chocs climatiques, les déplacements forcés et l'instabilité sécuritaire

crée des vulnérabilités en cascade qui n'étaient pas pleinement documentées (SIPRI, 2025).

Sur le plan politique, plusieurs processus stratégiques en cours offrent des fenêtres d'opportunités pour intégrer la perspective enfant dans les politiques climatiques. La plus urgente est la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0), qui fixera les objectifs climatiques du pays pour les cinq années à venir (MEDD-NEC, 2024). De plus, depuis la COP26 (2021), la RDC se positionne comme « pays solution » face à la crise climatique. Son narratif est centré sur trois atouts : les forêts du bassin du Congo, le potentiel hydroélectrique et les minerais stratégiques. Il ne comporte, cependant, aucune dimension capital humain ni de droits des enfants.

Le CLAC a pour but de fournir une base analytique solide pour orienter l'intégration des questions de climat, d'environnement, d'énergie et de gestion des catastrophes (CEED) dans la réponse gouvernementale, la programmation de l'UNICEF RDC et des partenaires pour le cycle 2025-2029. Il évalue les risques climatiques province par province, analyse les impacts différenciés sur les enfants, identifie les lacunes des politiques et interventions existantes et formule des recommandations. Il offre également l'opportunité d'enrichir le narratif « pays solution » en y intégrant les enfants congolais comme pilier stratégique.

1.2. Contexte géographique, socio-économique et humanitaire

La RDC est située au cœur de l'Afrique centrale et s'étend sur 2 345 410 km², ce qui en fait le deuxième plus grand pays d'Afrique, après l'Algérie. Elle est organisée en 26 provinces. La population est estimée à environ 112,8 millions d'habitants en 2025, avec un taux de croissance démographique annuel de plus de 3 % (World Population Prospects

1.3. Méthodologie

L'approche méthodologique repose sur quatre piliers complémentaires développés de manière séquentielle et intégrée.

Le premier pilier est la **revue documentaire**, qui a analysé la littérature scientifique, les rapports techniques et les politiques nationales relatives aux questions de CEED en RDC. Le deuxième pilier est l'**étude des risques climatiques** pour les enfants dans les 26 provinces, réalisée selon le cadre du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) :

$$\text{Risque} = \text{Aléa} \times \text{Exposition} \times \text{Vulnérabilité}$$

Cette approche a été adaptée à la RDC et centrée sur les enfants via la méthodologie du CCRI (UNICEF, 2021). Le troisième pilier regroupe les **consultations des parties prenantes**, menées du 8 au 17 janvier 2026 à Kinshasa. Elles ont impliqué des institutions gouvernementales (MEDD-NEC, Ministère de la Santé, Direction de la Protection Civile, Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (MRHE), Ministère de la Jeunesse et Eveil Patriotique et Conseil National de la Jeunesse, Ministère du Genre, Famille et Enfant), des associations de femmes et de la société civile, les sections de l'UNICEF RDC et les bureaux de terrain couvrant les provinces prioritaires (Tanganyika, Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Haut-Katanga, Kasai Central). Un atelier participatif a réuni 85 enfants et jeunes (13-35 ans) issus de profils diversifiés : reporters Pona Bana, U-Reporters, veilleurs du web, jeunes en situation de handicap et membres d'associations œuvrant pour les orphelins et les enfants de la rue, etc. Le quatrième pilier est l'**analyse des parties prenantes**, qui a cartographié les acteurs opérant à l'intersection du climat, de l'environnement, de l'énergie et des droits des enfants, analysé leurs relations de coordination, de pouvoir et de financement, et identifié les points d'entrée stratégiques pour l'action.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête U-Report, le plus vaste réseau de ce type au monde avec plus de 8 millions de participants en RDC (UNICEF RDC, 2025), ont complété l'analyse en fournissant les perceptions des jeunes sur les impacts climatiques vécus et leurs demandes pour leur participation et leur résilience.



Sur la base de ces quatre piliers, une première version du CLAC a été élaborée, puis soumise à un double processus de validation participative en avril 2026. **L'atelier de redevabilité avec les enfants et les jeunes**, tenu le 11 avril 2026, a permis de leur restituer les principaux constats de l'étude et de recueillir leur priorisation des recommandations, garantissant la traçabilité entre les voix exprimées en amont et les actions proposées en aval. **L'atelier de validation technique**, tenu le 16 avril 2026, a réuni entre autres des représentants des ministères, des partenaires techniques et financiers, des agences des Nations Unies et de la société civile. Ils ont procédé à la priorisation des recommandations selon deux horizons temporels (court terme : 1-2 ans ; long terme : 3-5 ans) et identifié pour chacune un acteur chef de file et ses partenaires de mise en œuvre. Cette double validation confère à l'étude une légitimité sociale et une appropriation institutionnelle.

Enfin, le point focal CLAC RDC a facilité la mise en contact, les entretiens, les focus groups et les ateliers de validations et fourni une orientation technique tout au long de l'étude, assurant que les méthodes et approches sont en conformité aux besoins spécifiques de la RDC. Les taskforces Climat et multisectorielle ont aussi joué un rôle clé dans la supervision de l'étude et pour l'obtention de documents nationaux et de rapports pertinents pour l'étude.





2 Vue d'ensemble : situation des questions de CEED

2.1. Climat

2.1.1. Tendances observées des températures et des précipitations

Les températures en RDC fluctuent d'année en année mais montrent nettement que le pays continue de subir un réchauffement progressif qui devient de plus en plus intense. Les provinces les plus chaudes sont celles situées à l'ouest et au nord: Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Équateur, Bas-Uélé, Haut-Uélé, Kinshasa, Kongo Central et Kwango ; tandis que celles qui se sont le plus réchauffées au cours des deux dernières décennies sont Bas-Uélé, Tshuapa, Tshopo, Kasai, Sankuru et Maniema (Figure 2).

Le bassin central, notamment les provinces de Tshuapa, Tshopo et Mongala, subit une tendance au dessèchement depuis les années 1980 (Figure 3), avec un renforcement du déficit hydrique et une

augmentation du déficit du cumul pluviométrique (Wongchuig et al., 2025). On note aussi un renforcement de la saisonnalité qui se traduit par des saisons sèches de plus en plus sèches et des saisons des pluies de plus en plus humides comptant moins de jours pluvieux mais avec des averses plus intenses (Yakusu et al., 2023). Cet assèchement et cette saisonnalité accrue fragilisent la régénération forestière et réduisent la recharge des nappes pendant la saison sèche.

Dans les savanes tropicales du nord (Nord-Ubangi, Bas-Uélé, Haut-Uélé), une diminution progressive et parfois notable domine les tendances historiques (Figure 3), marquées par un allongement de la saison sèche et une variabilité interannuelle (Vizy et al., 2023). Dans les provinces du centre-sud comme à Mai-Ndombe et Sankuru les déficits saisonniers sont récurrents (Figure 3).

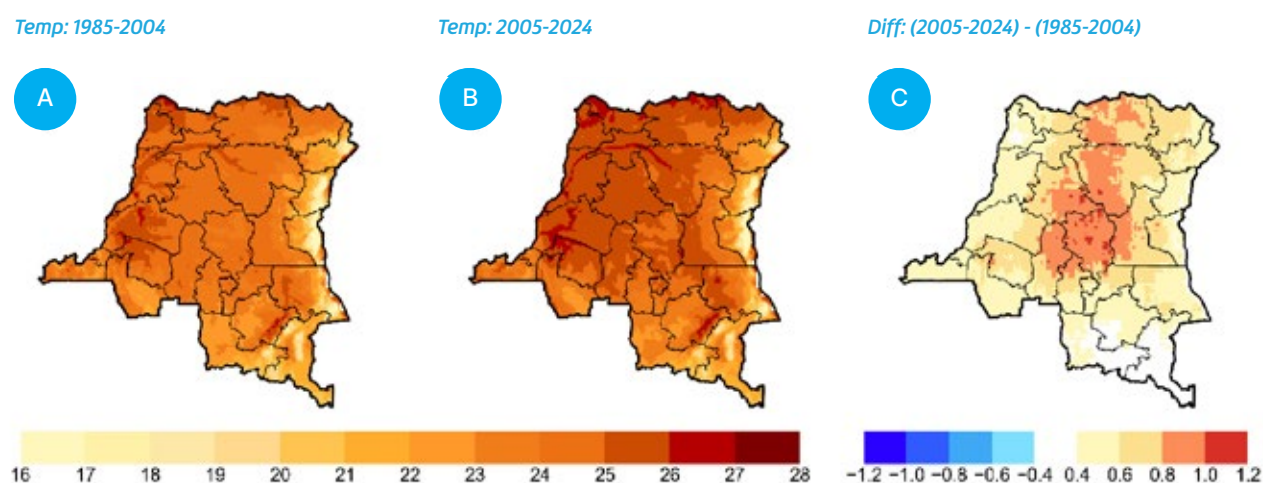


Figure 2: Distribution climatologique des températures moyennes (Temp) en RDC pour les périodes 1985-2004 et 2005-2024 ainsi que leur différence (2005-2024 moins 1985-2004)

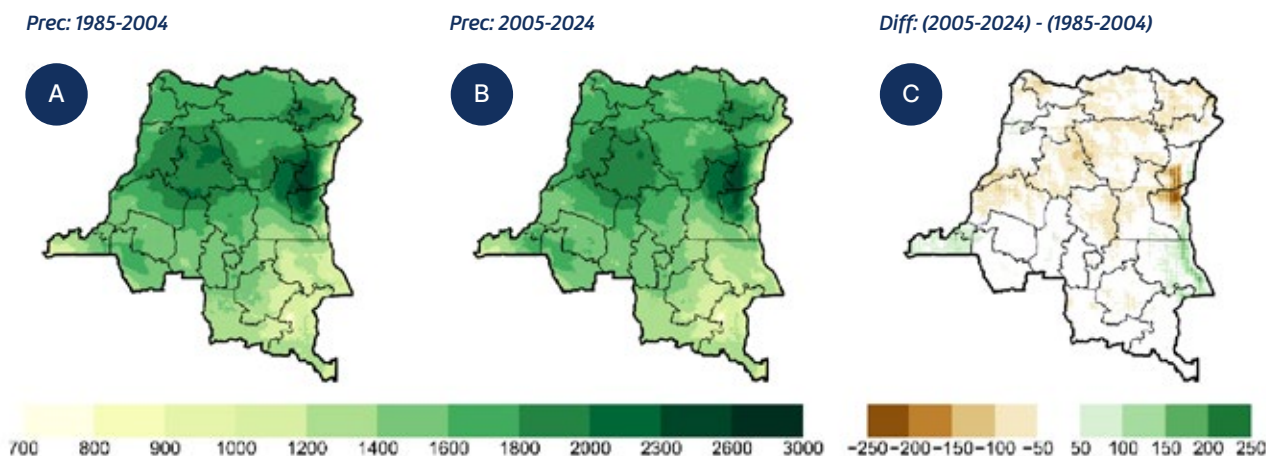


Figure 3: Distribution climatologique des précipitations annuelles (Prec) en RDC pour les périodes 1985-2004 et 2005-2024 ainsi que leur différence (2005-2024 moins 1985-2004)

Les tendances historiques dans les hauts plateaux de l'Est révèlent une forte hétérogénéité due principalement à l'orographie (Amani et al., 2022). On observe généralement une légère hausse des cumuls annuels dans la plupart des localités comme dans la province du Tanganyika, mais aussi une baisse dans certains endroits comme au Nord-Kivu et Sud-Kivu (Figure 3). La tendance annuelle est mixte, mais l'intensification des extrêmes pluviométriques accroît les risques de glissements de terrain et d'inondations (Ahana et al., 2024 ; Posite et al., 2024).

2.1.2. Projections de températures et de précipitations

A l'horizon 2021-2050, la RDC va faire face à un réchauffement d'environ 0.8 C à 1 C pour un forçage moyen de GES (scénario SSP2-4.5) et entre 1 C et 1,3 C dans le cas d'un forçage maximal (scénario SSP5-8.5) (Figure 4a,b). Dans un scénario de forçage maximal, les plus fortes hausses se dessinent dans les provinces du bassin central abritant les forêts équatoriales (Équateur, Tshuapa, Mai-Ndombe, Sankuru, Kasai) mais aussi dans les savanes du sud-est (Tanganyika, Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Lomami), dans les hauts plateaux de L'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema) et au Sud-Ouest (Kinshasa, Kwilu, Kwango).

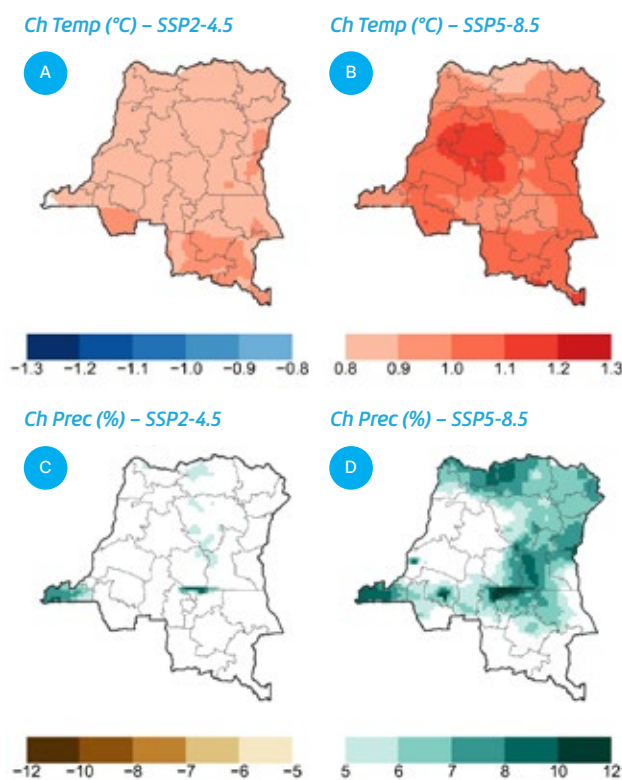


Figure 4: Changement (2021-2050 moins 1991-2020) sur les températures moyennes (Ch Temp) et précipitations annuelles (Ch Prec) pour les scénarios de forçage moyen et maximal de Gaz à effet de serre: SSP2-4.5 et SSP5-8.5

Les projections de précipitations montrent des incertitudes élevées, une variabilité interannuelle considérable et des disparités saisonnières considérables (SIPRI, 2025). Dans la plupart des provinces du bassin central, on note peu de changement significatif du cumul annuel des pluies au milieu du siècle (Figure 4c,d). Cependant, dans tout le reste du pays, les saisons sèches auront tendance à s'accroître et les saisons pluvieuses seront raccourcies mais avec des averses plus torrentielles (Bangelesa et al., 2023). Ceux-ci font que les projections indiquent une augmentation légère des cumuls annuels dans les provinces de l'Est, du Nord et du Sud-Ouest (Figure 4c,d).

2.2. Environnement

2.2.1. Déforestation et dégradation des terres

Le pays subit une déforestation avec une tendance à la hausse au cours de la période récente et des pertes chiffrées en centaines de milliers d'hectares par an (Forest Trends, 2025). Cette tendance reste persistante, reflétant une pression continue sur les ressources malgré les engagements internationaux de réduire les pertes d'ici 2030. Au total, entre 2001 et 2024, la RDC a perdu environ 21 millions d'hectares de couvert arboré, soit 11 % de la superficie de l'année 2000. La déforestation concerne surtout les forêts denses et humides du bassin du Congo qui concentrent l'essentiel de la biodiversité et séquestrent une quantité considérable de carbone. Les provinces du nord et du centre (Tshopo, Sankuru, Maniema, Mongala, Kasai) culminent parmi les plus touchées (Global Forest Watch, 2025). Les forêts claires et savanes boisées dans le sud (Haut-Katanga, Lualaba) et les hauts plateaux de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri) ne sont pas épargnées.

Les causes de cette déforestation sont essentiellement d'origine anthropique : expansion de l'agriculture itinérante nécessaire pour la sécurité alimentaire, production de charbon de bois et de bois de feu pour environ 90 % des ménages sans accès à l'électricité (Global Forest Review, 2025). L'exploitation forestière industrielle reste relativement limitée, mais la coupe clandestine de bois d'œuvre précieux ou de bois énergie, accentuée par les conflits, joue un rôle non négligeable. Le développement des infrastructures routières et l'ouverture de pistes d'accès, causant l'afflux de populations et d'activités agricoles, commerciales et minières, contribuent à accélérer la perte de couverture forestière (Forest Trends, 2025).



- Forêts primaires
- Perte de couvert arboré

Figure 5: Carte de la RDC montrant les forêts primaires et les endroits de perte de couverture arborée. Source : Global Forest Watch, 2025

La dégradation des terres constitue un autre défi majeur. Ses formes principales sont l'érosion hydrique due aux forts ruissellements accentués par la déforestation, la perte de fertilité à cause de l'épuisement des nutriments et l'appauvrissement des sols, et la pollution minière (Heri-Kazi & Bienders, 2020). Cette dégradation se concentre autour des zones à fortes pentes dans l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Maniema), des fronts agricoles (Haut-Lomami, Tanganyika, Tshopo), des bassins d'approvisionnement en bois-énergie des grandes villes (Tshopo, Kinshasa, Kongo Central) et des zones minières du sud-est (Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Lomami, Tanganyika) (WRI, 2021 ; Forest News, 2023). Les résidus métallurgiques constituent la principale source de pollution des sols autour des sites d'extraction de cuivre, cobalt, zinc, uranium ou or dans le Haut-Katanga, Lualaba, Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu, avec des concentrations bien supérieures aux seuils tolérables fixés par l'OMS (Katebe et al., 2023). L'industrie pétrolière de Muanda (Kongo Central) a souillé les champs agricoles et les mangroves avoisinants, rendant les sols stériles et toxiques (Mbadu et al., 2025). Les dépotoirs municipaux à ciel ouvert dans les grands centres urbains (Kinshasa, Mbuji-Mayi, Kisangani) présentent des teneurs élevées en composés organiques toxiques qui polluent les sols environnants de manière persistante.

Cette déforestation et dégradation des terres sont synonymes d'une réduction des ressources naturelles, d'une perte de la biodiversité et des services écosystémiques, d'une diminution de la séquestration du carbone et une baisse de la productivité agricole.

2.2.2. Pollution de l'air et de l'eau

Les concentrations de particules fines PM2.5 en RDC sont parmi les plus élevées d'Afrique et comptent parmi les six plus élevées au niveau mondial (Epic News, 2025). Dans la capitale Kinshasa, la concentration annuelle moyenne dépasse de 4 à 5 fois les normes recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, McFarlane et al., 2021). Le transport routier contribue fortement aux émissions de particules et de gaz toxiques dans les centres urbains, notamment à Kinshasa et à Lubumbashi. L'incinération informelle des déchets, les émissions industrielles et les activités minières affectent également la qualité de l'air. De plus, les brûlis agricoles saisonniers et le charbonnage, souvent accompagnés de feux de forêts, émettent des polluants atmosphériques et de la suie. Par ailleurs, la majorité de la population est régulièrement exposée à des niveaux dangereux de pollution de l'air intérieur, due à l'utilisation du charbon de bois et du bois de feu dont dépendent 90 % des ménages pour leur énergie domestique. La pollution de l'air ambiant et domestique est responsable d'environ 32 000 décès par an en RDC (UNEP GRID, 2025).

La pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques constitue une préoccupation grandissante. L'exploitation minière, en particulier dans l'Est (Ituri, Sud-Kivu, Maniema) et le sud-est (Haut-Katanga, Lualaba), génère des rejets acides et des résidus chargés en métaux lourds (cuivre, cobalt, uranium, mercure) qui contaminent les rivières et les cours d'eau environnants (UNEP GRID, 2025). En plus, l'extraction pétrolière dans la province du Kongo Central engendre des fuites d'hydrocarbures et des rejets de saumures polluantes (Mbadu et al., 2025). L'absence d'assainissement urbain, surtout à Kinshasa, fait que la majeure partie des eaux usées et des déchets solides est déversée sans traitement dans le fleuve Congo, entraînant une dégradation de la qualité de l'eau (RDC, 2020). D'autres grandes villes (Lubumbashi, Kisangani, Goma, Bukavu) rencontrent également des problèmes d'eaux usées non traitées et de décharges à ciel ouvert. On note aussi une pollution des eaux transfrontalières, notamment entre Angola et la RDC. En effet, en

2021, un déversement toxique provenant de la mine de diamants Catoca en Angola a contaminé les rivières Tshikapa et Kasai, entraînant une catastrophe environnementale et humaine (CRREBaC, 2021 ; Verbruggen & Merket, 2022).

2.2.3. Le problème des déchets plastiques / solides

La gestion des déchets solides constitue un défi environnemental et sanitaire majeur dans l'ensemble des centres urbains de la RDC, où la croissance démographique urbaine dépasse largement la capacité des infrastructures d'assainissement. Le taux d'assainissement national n'atteint que 20 % (MEDD, 2023). A Kinshasa, la production journalière de déchets est estimée entre 10 000 et 15 000 tonnes (MEDD, 2023 ; Regedek, 2025). Ces déchets comprennent des matières organiques et restes alimentaires, des cartons, des métaux et des plastiques, notamment les sachets, emballages et bouteilles, qui représentent environ 40 % du volume total (MEDD, 2023). La ville ne dispose que d'un seul site d'enfouissement contrôlé et ne compte ni stations de transit ni systèmes de tri structurés (Antea Group/Banque Mondiale, 2023).

A Lubumbashi, deuxième ville du pays, environ 800 tonnes de déchets sont collectées quotidiennement par la brigade municipale, mais la majorité des ménages recourent à l'enfouissement dans les parcelles ou au rejet dans les rues et canaux (Nseya Mwinkeu, 2024). A Bukavu et Goma, les déchets plastiques obstruent les rivières et les systèmes de drainage, amplifiant les risques d'inondation et de glissement de terrain (Youth for Water and Climate, 2025).

Ainsi, en l'absence de collecte régulière, les déchets jonchent les rues, envahissent les espaces publics et remplissent les rigoles et cours d'eau à travers le pays (Radio Okapi, 2024). En particulier en saison des pluies, l'obstruction des canaux de drainage par les plastiques et les déchets solides réduit considérablement la capacité d'évacuation des eaux pluviales, transformant des pluies ordinaires en inondations dans les quartiers précaires où résident les populations les plus vulnérables (MEDD-NEC, 2025 ; DHSP, 2025). Par ailleurs, l'incinération informelle des déchets à ciel ouvert expose les enfants à des niveaux élevés de polluants atmosphériques, notamment les particules fines et la dioxine (Université de Kinshasa, 2023 ; OMS, 2021).

2.3. Énergie

2.3.1. Accès à l'énergie

La RDC est le deuxième pays avec la plus grande population non électrifiée au monde après le Nigeria (Tracking SDG7, 2025). En 2022, seuls 1,6 million de ménages sur 10 millions environ disposaient de l'électricité, soit à peine 16 % des foyers et environ 21,5 % de la population (Africa Energy Portal, 2025). De profondes disparités régionales existent : le milieu rural est presque entièrement privé d'électricité (moins de 1 % de taux d'accès), tandis que les centres urbains concentrent l'essentiel des foyers électrifiés (41 % de taux d'accès). Des provinces entières, notamment dans le nord et le centre du pays, restent quasiment sans électricité. Pour la cuisson, plus de 90 % des ménages dépendent des combustibles traditionnels hautement polluants comme le bois de feu, le charbon de bois ou les résidus végétaux (Tracking SDG7, 2025).

La faible électrification s'explique par des ressources financières limitées, car atteindre l'accès universel dans le vaste territoire de la RDC nécessiterait des investissements largement au-delà des capacités budgétaires de l'État (Banque Mondiale, 2020). Le climat d'insécurité nourri par les violences et les déplacements de populations, surtout à l'Est, perturbe la planification et la réalisation des travaux

d'électrification et décourage les investissements (Banque Mondiale, 2023). Enfin, la pauvreté des ménages et les coûts élevés font que de nombreux foyers n'ont pas les moyens de se raccorder au réseau électrique ou de s'équiper de matériels de cuisson moins polluants.

2.3.2. Potentiel en énergies renouvelables

La RDC dispose de l'un des potentiels hydroélectriques les plus importants au monde, estimé à plus de 100 GW, dont seulement une infime partie (moins de 3 %) est exploitée (Tracking SDG7, 2025). Le pays compte 15 centrales hydroélectriques représentant une capacité installée de 2,6 GW (Banque Mondiale, 2020). L'essentiel de cette capacité (1,7 GW) provient d'Inga I et II installée sur le fleuve Congo. D'autres projets sont en cours de développement, notamment celui du Grand Inga qui vise 11 GW pour la province du Kongo Central et celui du Grand Katende (64 MW) dans la province du Kasai Central (African Union, 2024).

Le potentiel solaire est également très élevé, avec une irradiation annuelle moyenne comprise entre 1 800 et 2 200 kWh/m²/an dans de nombreuses régions (Tracking SDG7, 2025). Cependant, seul un très petit nombre de centrales solaires est opérationnel. Goma 1, avec une capacité de 1,3 MW, est le plus grand



mini-réseau solaire hors réseau public, desservant la ville de Goma (Africa Energy Portal, 2025). Plusieurs grands projets de centrales solaires sont en cours de construction ou d'approbation, principalement dans le Haut-Katanga (Fipango, 200 MW ; Kambove, 248 MW) (Bankable, 2024).

Plusieurs défis empêchent le développement des énergies renouvelables : un cadre politique et réglementaire faible, l'insuffisance des financements due à un environnement peu favorable aux investisseurs privés, et un réseau inadapté à l'intégration de sources décentralisées, particulièrement pour les zones rurales (Tracking SDG7, 2025). Les efforts récents visent à encourager les solutions décentralisées (mini-réseaux solaires et micro-hydroélectriques), mais leur déploiement reste à petite échelle.



2.4. Risques de catastrophes

2.4.1. Les aléas climatiques

L'analyse multi-aléas, présentée à la Figure 6, a évalué trois catégories d'aléas climatiques : les précipitations extrêmes pouvant causer des inondations et des glissements de terrain, les sécheresses pouvant entraîner des pénuries d'eau et les vagues de chaleur provoquant un stress thermique. Pour chaque aléa, la fréquence d'occurrence et l'intensité / sévérité ont été analysées sur la période historique récente (2005-2024) et pour le futur proche (2021-2050, scénario SSP5-8.5). Ces analyses sont complétées par des informations (sur les catastrophes par province) provenant de EM-DAT (2026). Les résultats révèlent une structuration spatiale très marquée des menaces climatiques. Six provinces atteignent un niveau d'aléas très élevé, concentrées dans l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika) et le Centre (Maniema, Sankuru, Kasai).

Aléas climatiques

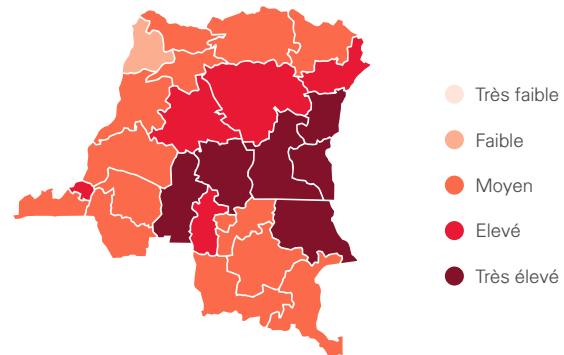


Figure 6: Cartographie des aléas climatiques basée sur les précipitations extrêmes (pouvant causer des inondations et des glissements de terrains), les vagues de chaleur et les sécheresses

Dans l'Est, la dominance des précipitations extrêmes s'explique par la combinaison de régimes pluviométriques intenses, de reliefs accidentés et de processus de déforestation qui augmentent la fréquence et la gravité des inondations et des glissements de terrain. Dans les provinces du Centre (Maniema, Sankuru, Kasai), la chaleur extrême constitue l'aléa structurant, avec des températures élevées et persistantes.

Les provinces classées à un niveau d'aléas élevé ou moyen couvrent la majorité du territoire national. Dans le bassin du Congo (Équateur, Tshuapa, Tshopo, Mongala), les profils multi-aléas sont caractérisés par une combinaison d'inondations fluviales et de vagues de chaleur liées à la dynamique du fleuve Congo et de ses affluents. D'autres provinces (Kwilu, Kwango, Mongala, Bas-Uélé, Haut-Katanga) présentent des profils plus équilibrés, exposées à des combinaisons de chaleur, de précipitations extrêmes et de sécheresses à niveau moyen. Cette diversité des profils multi-aléas souligne la nécessité d'éviter toute approche uniforme de l'action climatique.

2.4.2. Niveau d'exposition des enfants

L'analyse de l'exposition à la Figure 7, fondée sur la Global Child Hazard Database de l'UNICEF, révèle un constat central : l'exposition des enfants aux aléas climatiques est quasi universelle en RDC. Aucune province ne présente un niveau d'exposition faible ou très faible, et plus de neuf enfants sur dix vivent dans des provinces caractérisées par une exposition élevée ou très élevée à au moins un aléa climatique.

Exposition

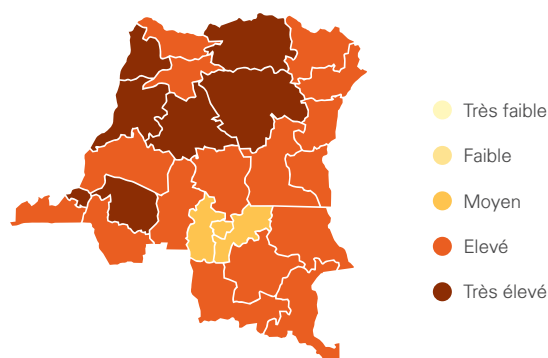


Figure 7: Carte des niveaux d'exposition pour les enfants exposés à au moins un aléa climatique

Les provinces du bassin du Congo (Équateur, Sud-Ubangi, Tshuapa, Tshopo, Bas-Uélé) figurent parmi les plus exposées. Plus de 80 à 90 % des enfants y vivent dans des zones exposées aux inondations fluviales ou aux vagues de chaleur. La ville-province de Kinshasa se distingue par un profil d'exposition particulièrement critique. La concentration de 9,5 millions d'enfants, l'expansion rapide des quartiers informels, l'insuffisance des systèmes de drainage et la présence de 30 000 à 50 000 enfants en situation de rue amplifient considérablement l'exposition effective aux inondations urbaines et aux vagues de chaleur (REEJER, 2024). Les provinces de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika) présentent une exposition élevée fortement liée aux glissements de terrain et aux inondations de versants, tandis que dans le Sud minier (Haut-Katanga, Lualaba), elle est davantage associée à la chaleur et aux déficits hydriques.

2.4.3. Facteurs de vulnérabilité

La pauvreté endémique des ménages entraînant la pauvreté monétaire et la privation des enfants, accentue leur propension à être impactés par les catastrophes naturelles. Leurs habitations sont souvent dans des endroits exposés, inaptes à résister aux événements extrêmes. La perte de récoltes ou de bétail suite à une sécheresse ou une inondation, combinée à une inflation galopante, plonge rapidement ces familles dans l'insécurité alimentaire. Cette vulnérabilité est accentuée par l'accès limité à l'eau potable et à l'électricité, affaiblissant la capacité des enfants à supporter les impacts des catastrophes naturelles (Banque Mondiale, 2023).

Les conflits armés qui durent depuis des décennies dans les provinces de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri) contribuent également à la vulnérabilité des enfants. Ils entraînent des mouvements de population, affaiblissent les services publics, interrompent les chaînes d'approvisionnement, limitent les moyens de subsistance et créent des conditions sécuritaires précaires. L'aide humanitaire peine à atteindre les villages reculés, aggravant les effets des chocs climatiques (SIPRI, 2025). Les déplacés vivent souvent dans des camps ou chez un parent avec des moyens de subsistance très limités, dans des conditions de surpeuplement, d'insalubrité et d'accès limité à l'eau potable et aux soins médicaux. Ces conditions affaiblissent les enfants qui subissent davantage de maladies diarrhéiques et de malnutrition chronique (OIM, 2025).

Les différences de genre exacerbent la vulnérabilité des enfants, et surtout des filles. Les femmes et les filles sont culturellement plus marginalisées (maternité précoce, faible accès aux ressources) et sont en charge des tâches ménagères. En cas de pénurie d'eau et de dégradation des forêts, elles doivent parcourir de longues distances pour puiser de l'eau et collecter du bois de chauffage, aggravant la charge physique et les exposant davantage aux dangers.

La vulnérabilité est également renforcée par le handicap en raison de barrières physiques et sociales. Lors des catastrophes naturelles, les itinéraires d'évacuation et moyens de transport ne sont pas adaptés, retardant ou empêchant la sortie des zones à risque. Dans les camps de déplacés, les infrastructures sont inadéquates pour les personnes en situation de handicap, qui font face à la stigmatisation, la négligence et l'exclusion des programmes d'aide. Les enfants atteints d'albinisme sont particulièrement exposés à l'intensification des vagues de chaleur. L'accès limité aux soins dermatologiques et aux équipements de protection aggravent cette vulnérabilité spécifique.

Enfin, le manque d'équité sociale et l'absence d'inclusion font que plusieurs groupes marginalisés (enfants autochtones, minorités, orphelins) sont exclus des filets de protection. Les peuples autochtones du bassin central et de l'Est, isolés et tributaires de l'environnement, subissent directement les effets du changement climatique. Le manque d'infrastructures et de services sociaux de base en zones reculées rend les enfants marginalisés encore plus vulnérables. Ces fractures

sociales interagissent fortement avec la pauvreté et les déplacements. Par exemple, les conflits dans l'Est ont déplacé de nombreuses communautés autochtones de leurs terres, augmentant leur pauvreté et réduisant leur capacité à s'adapter au changement climatique.

Ainsi, le CCRI fonde le calcul de la vulnérabilité sur l'accès limité aux services de base comme l'eau-assainissement-hygiène, la santé, l'éducation et la protection mais aussi sur l'état de malnutrition. Pour ancrer les résultats dans le contexte de la RDC, on ajoute une autre dimension choc prenant en compte les conflits et les déplacements de populations. L'analyse révèle trois profils de vulnérabilité distincts (Figure 8) : une vulnérabilité extrême et cumulative dans l'Est liée aux conflits et aux déplacements, une vulnérabilité structurelle chronique au Centre (Kasaï, Sankuru, Lomami) et une vulnérabilité « silencieuse » dans le bassin du Congo (Équateur, Tshuapa, Mongala) liée à l'isolement géographique et à la quasi-absence de données désagrégées.

Vulnérabilité

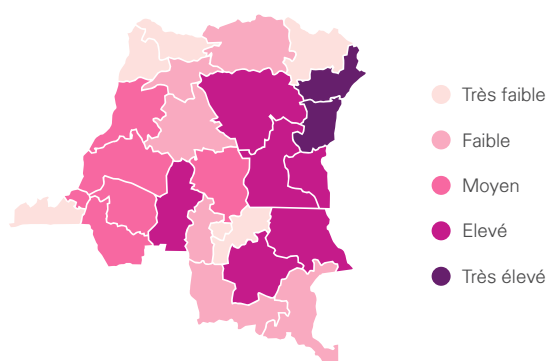


Figure 8: Cartographie des niveaux de vulnérabilité provinciale

2.4.4. Indice de risque pour les enfants

Le calcul du risque intègre les scores multi-aléas, d'exposition des enfants et de vulnérabilité provinciale pour produire un profil de risque pour chacune des 26 provinces.

Les résultats classent sept provinces en risque très élevé (Figure 9) : Nord-Kivu, Ituri, Sud-Kivu, Tanganyika, Maniema, Kasaï et Tshopo. Ces provinces cumulent des aléas climatiques majeurs, une exposition très élevée des enfants et des vulnérabilités extrêmes liées aux conflits armés et aux déplacements massifs de population. Six

provinces sont classées en risque élevé : Kinshasa, Sankuru, Haut-Lomami, Équateur, Kwilu et Tshuapa.

L'analyse met en évidence deux constats majeurs. D'une part, le Kasaï et la Tshopo présentent un risque comparable aux provinces en Urgence L3 (Nord-Kivu, Ituri, Sud-Kivu), alors que les cadres humanitaires classiques les classent à un niveau inférieur. D'autre part, Kinshasa constitue un profil de risque urbain massif largement sous-estimé par les cadres traditionnels, en raison de la concentration de 9,5 millions d'enfants dans des quartiers informels exposés aux inondations urbaines et de la présence de dizaines de milliers d'enfants en situation de rue.

Risques climatiques

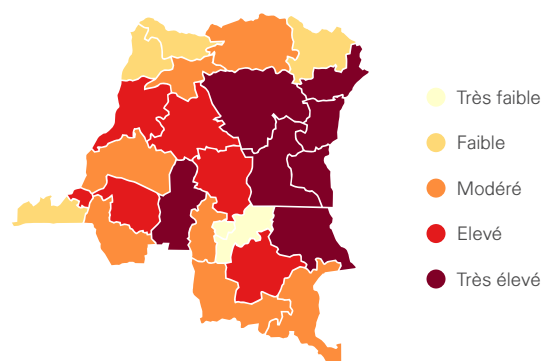


Figure 9: Cartographie des niveaux de risque climatiques sur les enfants combinant les niveaux d'aléas, d'exposition et de vulnérabilité





3 Les impacts des dynamiques CEED sur les enfants

3.1. Impacts sur le secteur WASH

Bien que dotée d'importantes ressources hydrologiques, la RDC demeure confrontée à des niveaux d'accès aux services WASH parmi les plus faibles au monde. En 2024, environ 65 % de la population n'avait pas accès à un service d'eau potable géré de manière sûre et près de 84 % restait privé de services d'assainissement de base (UNICEF & OMS, 2024). Les disparités territoriales sont marquées : la couverture dépasse 90 % à Kinshasa, contre moins de 5 % dans certaines provinces rurales comme la Mongala. La défécation à l'air libre demeure élevée dans le Kasai Central ainsi que dans plusieurs provinces de l'Est et du Nord. Les dynamiques climatiques, environnementales et énergétiques risquent d'accentuer ces vulnérabilités structurelles (Tourian et al., 2023).

Les inondations constituent le principal facteur de perturbation aiguë des services WASH (Tshimanga et al., 2022). Elles endommagent les infrastructures de captage, les conduites d'adduction et les stations de traitement, entraînant des interruptions brutales d'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Les crues submergent également les latrines, fosses septiques, dépotoirs et zones de défécation à l'air libre, générant des effluents qui contaminent les eaux de surface (fleuve Congo, lacs, rivières) et les nappes souterraines. Ces perturbations réduisent l'accès à une eau sûre et favorisent la transmission de maladies hydriques.

Ce fut le cas à Kinshasa, en avril 2025. Les inondations ont entraîné la submersion de la station de captage de N'Djili, privant environ 14 communes d'eau courante pendant plusieurs jours. Cette dégradation de l'accès à l'eau potable s'est inscrite dans un contexte de recrudescence du choléra dans la capitale (UNICEF SitRep, 2025). De manière similaire, en 2024, des crues exceptionnelles ont affecté plus de 17 provinces, dont la Tshopo, le Nord-Ubangi, le Sud-Ubangi, l'Équateur, le Mai-Ndombe et le Kongo Central, contraignant de nombreux

ménages à recourir à l'eau du fleuve Congo et de ses affluents (OCHA, 2024). Ces constats sont corroborés par les perceptions des enfants et des jeunes. Selon l'enquête U-Report, 59 % des répondants déclarent avoir vécu des inondations et une proportion significative signale des difficultés d'accès à l'eau potable en période de crise.

Dans les provinces de l'Est et du Sud-est caractérisées par des reliefs escarpés, les glissements de terrain aggravent les impacts des pluies intenses sur les infrastructures WASH. Au Sud-Kivu, au Nord-Kivu, en Ituri et au Tanganyika, la combinaison de précipitations extrêmes, de déforestation et d'occupation non planifiée des pentes favorise l'érosion et la destruction de captages, de conduites gravitaires et de latrines. Par exemple, en mai 2023, dans le territoire de Kalehe (Sud-Kivu), des pluies torrentielles ont provoqué crues et glissements de terrain, détruisant partiellement ou totalement les réseaux d'eau et contraignant les populations à recourir à l'eau non traitée du lac Kivu.

Les sécheresses saisonnières et les vagues de chaleur constituent des chocs plus progressifs mais tout aussi préoccupants. Dans les provinces du Sud et du Sud-est, notamment le Haut-Lomami, le Haut-Katanga, le Lualaba et le Tanganyika, ainsi que certaines parties du Kwango et du Kwilu, l'allongement des saisons sèches et les épisodes de canicules réduisent la disponibilité des eaux de surface et la recharge des puits peu profonds. À titre d'illustration, en 2024 à Lubumbashi (Haut-Katanga), des pénuries temporaires ont été signalées durant des épisodes de chaleur prolongée, entraînant une surexploitation des puits et des forages et une dégradation de la qualité de l'eau. Dans l'Est du pays, ces tensions hydriques peuvent être exacerbées par l'insécurité. Ainsi, à Bukavu (Sud-Kivu), un risque de pénurie d'eau potable a été signalé dans plusieurs quartiers, en lien avec l'assèchement de certaines sources, des contraintes de traitement et le

contexte humanitaire (OCHA, 2025). Ces situations compliquent l'accès à l'eau, notamment en milieu rural, et augmentent les risques sanitaires.

Au-delà des aléas hydrométéorologiques, les déplacements de population liés aux catastrophes et aux conflits armés accentuent la promiscuité dans les sites de déplacés et les familles d'accueil. Ceux-ci augmentent la pression sur les services WASH et favorisent la transmission des maladies hydriques, en particulier le choléra. En 2024, plus de 31 000 cas ont été confirmés en RDC, avec une concentration élevée au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, représentant près de 70 % des cas signalés (UNICEF, 2024). Des foyers persistants ont également été observés au Tanganyika et à Kinshasa (OMS, 2026). Cette situation comporte également des risques sexospécifiques, notamment en matière de Violences Basées sur le Genre et d'une surcharge de travail chez les femmes et les enfants, particulièrement les filles.

Ces impacts ne touchent pas tous les enfants de manière uniforme. Les plus vulnérables sont les enfants déplacés vivant dans des sites surpeuplés, ceux des quartiers urbains informels exposés à des réseaux défaillants, ceux des zones rurales dépendant de sources non améliorées, ainsi que les enfants de moins de cinq ans particulièrement sensibles aux maladies diarrhéiques. Les filles sont également davantage exposées, en raison des charges de collecte de l'eau, des distances à parcourir dans des endroits peu sécurisés et des risques liés à l'absence d'infrastructures d'assainissement sécurisées et adaptées à leurs besoins spécifiques.

3.2. Impacts sur la sécurité alimentaire et la nutrition

La situation nutritionnelle des enfants en RDC demeure extrêmement critique. En 2025, près de 45 % des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance et environ 4 % souffrent d'émaciation sévère, des niveaux dépassant les seuils d'alerte de l'OMS (DHS & ICF, 2024). Parallèlement, 25 à 28 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire aiguë (IPC phase 3 ou plus), principalement dans l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika), le Sud-Est (Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Lomami) et le Centre (Kasaï, Kasaï Central, Lomami) (IPC Global Partners, 2025).

Cette crise structurelle résulte de l'interaction entre conflits, déplacements, vulnérabilité économique

et dynamiques climatiques, environnementales et énergétiques. Les aléas climatiques amplifient la fragilité d'un système agroalimentaire fortement dépendant de l'agriculture pluviale.

Les sécheresses et l'allongement des saisons sèches réduisent les rendements dans le Haut-Lomami, le Haut-Katanga, le Lualaba, le Tanganyika, le Kasaï et la Lomami. Les épisodes de 2022-2023 ont entraîné des baisses de production estimées entre 20 et 40 % (FAO, 2023), affectant également l'élevage. À l'inverse, les crues de 2023-2024 liées au fleuve Congo ont touché le Nord-Ubangi, le Sud-Ubangi, l'Équateur, la Tshopo, le Maï-Ndombe et le Kwilu, provoquant pertes agricoles et pastorales (OCHA, 2026 ; EM-DAT, 2026). En 2025, des impacts similaires ont été observés au Tanganyika et à Kinshasa, y compris sur l'agriculture péri-urbaine. Les vagues de chaleur aggravent ces effets, notamment dans les zones de savane du Kasaï et du Haut-Katanga.

Dans l'Est du pays, les aléas climatiques interagissent avec l'insécurité et les déplacements massifs de population. L'accès aux terres agricoles, aux marchés et aux intrants est régulièrement perturbé dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, l'Ituri et le Tanganyika. Les analyses conjointes de la FAO et du PAM montrent que ces provinces figurent de manière récurrente parmi les zones en insécurité alimentaire aiguë, avec des impacts directs sur la consommation alimentaire des ménages et la diversité des régimes des enfants (FAO & PAM, 2025).

La dégradation environnementale causant l'érosion des sols et la perte de fertilité, documentées dans le Kasaï, le Kwilu, le Kwango, la Lomami et le Sud-Kivu, diminuent durablement la productivité agricole (RDC, 2021 ; Kakedi & Ntalakwa, 2023). De plus, dans les zones minières du Haut-Katanga, du Lualaba, de l'Ituri et du Sud-Kivu, la pollution des sols et des eaux affecte la qualité des ressources halieutiques et agricoles (PNUE, 2024). Par ailleurs, la déforestation et l'exploitation minière réduisent aussi l'accès aux produits forestiers non ligneux (PFNL) qui constituent un pilier de la diversité alimentaire pour les communautés forestières et autochtones, accentuant leur dépendance à des régimes moins diversifiés et plus vulnérables aux chocs. Enfin, les étiages sévères et les contraintes de navigabilité sur le fleuve Congo et ses affluents limitent la connectivité commerciale des provinces enclavées du bassin central (Nord-Ubangi, Équateur, Tshopo, Maï-Ndombe), augmentant les coûts et réduisant l'accès aux marchés (CICOS, 2026).

Au-delà de la disponibilité alimentaire, la qualité nutritionnelle des régimes constitue un enjeu central. La baisse d'accès aux protéines animales et aux aliments riches en micronutriments (fer, vitamine A, zinc) favorise des régimes à faible densité nutritionnelle, contribuant au maintien de niveaux élevés de retard de croissance, d'émaciation et de carences micronutritionnelles chez les enfants, en particulier dans les zones rurales enclavées et affectées par les conflits.

L'accès limité à l'énergie moderne, les pertes post-récolte et la volatilité des prix, accentués par la dépréciation du franc congolais, réduisent le pouvoir d'achat et la diversité alimentaire. L'allongement projeté des saisons sèches dans le sud et la variabilité accrue des précipitations dans le bassin central laissent présager une aggravation des épisodes d'insécurité alimentaire sans investissements structurels d'adaptation.

Les enfants de moins de cinq ans, les enfants autochtones et riverains, ceux vivant dans des ménages déplacés ou affectés par les conflits, ainsi que les enfants des ménages ruraux dépendant de l'agriculture pluviale sont particulièrement exposés. Les adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes présentent également des risques nutritionnels accrus, notamment en contexte de pénuries alimentaires prolongées.

3.3. Impacts sur la santé infantile et maternelle

Les indicateurs de santé maternelle et infantile en RDC révèlent une fragilité persistante, fortement exposée aux dynamiques climatiques, environnementales et énergétiques. Selon l'Enquête Démographique et de Santé 2023-2024 (DHS/ICF, 2024), le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est estimé à environ 93 pour 1 000 naissances vivantes, soit environ 42 enfants de moins de 5 ans qui décèdent chaque heure, près de trois fois la moyenne mondiale (OMS, 2023). Le ratio de mortalité maternelle, évalué à environ 746 décès pour 100 000 naissances vivantes, avec 3 femmes qui décèdent chaque heure, soit 72 décès enregistrés en 24 heures, figure parmi les plus élevés au monde. Ceci traduit des faiblesses persistantes du système de santé incluant notamment (i) une faible couverture sanitaire (ii) ainsi qu'une faiblesse

de la qualité de services et des soins obstétricaux offerts au sein des établissements de santé (OMS, 2023 ; UNICEF, 2024).

Les causes de décès les plus incriminées chez les enfants de moins de cinq ans sont les affections néonatales ainsi que la triade paludisme, pneumonie et diarrhée sur un fond de malnutrition chronique (DHS/ICF, 2024).

Les décès maternels surviennent le plus souvent pendant le post-partum et restent dominés par les hémorragies (47 %), l'éclampsie/la prééclampsie (9 %), la rupture utérine (8 %), les infections sévères (3 %) et les complications d'avortement (2 %). D'autres causes sont l'anémie (9 %) et le paludisme (2 %) (RDC, 2019). À noter que les filles mères adolescentes sont particulièrement vulnérables et exposées à ces complications ; ainsi que leurs enfants dont l'état de santé est encore plus à risque. Ces causes sont largement évitables et étroitement liées à des déterminants climato-sensibles et environnementaux : exposition aux vecteurs, disponibilité et qualité de l'eau, pollution de l'air et continuité des services de santé (OMS, 2023).



La distribution spatiale du paludisme, cause majeure de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes, montre une charge élevée dans plusieurs provinces de l'Est et du Centre, notamment au Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika, Tshopo et Kasai (OMS, 2023). Les variations de température et de pluviométrie influencent la dynamique des vecteurs et peuvent modifier les saisons et les zones de transmission, y compris dans certaines zones historiquement moins propices.

Les inondations, glissements de terrain et précipitations extrêmes favorisent la transmission des maladies hydriques et entravent l'accès aux structures de santé. Dans les provinces de l'Est, ces chocs endommagent ou isolent régulièrement les centres de santé, perturbant les consultations prénatales, l'accouchement assisté et les campagnes de vaccination (OCHA, 2023 ; HNRP, 2025). Environ 40 % des cas de choléra sont signalés dans des zones inondées ou à risque d'inondation, illustrant l'interaction entre aléas hydrométéorologiques et vulnérabilités préexistantes (UNICEF, 2024). Ainsi, entre 2023 et 2024, plus de 52 400 cas et 462 décès ont été enregistrés au niveau national, avec une forte concentration à Kinshasa et dans plusieurs provinces affectées par les inondations et les déplacements (UNICEF, 2024 ; OMS, 2026).

Les vagues de chaleur représentent un risque croissant pour la santé des enfants. En 2020, environ deux millions d'enfants ont été exposés à des épisodes de chaleur extrême (UNICEF, 2022). Les pics observés en 2024 à Kinshasa, Haut-Katanga, Kasai-Central et dans plusieurs provinces méridionales (Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Lomami) ont été associés à une augmentation des cas de déshydratation, d'épuisement thermique et de détresse respiratoire infantile. L'immaturation des mécanismes de thermorégulation chez les jeunes enfants accroît leur vulnérabilité à ces épisodes. L'enquête U-Report confirme l'ampleur de l'exposition perçue : 69 % des répondants déclarent avoir souffert de fatigue, manque de concentration ou épuisement lié à la chaleur. La chaleur extrême accentue non seulement les maladies respiratoires mais aussi les maladies hydriques, surtout si elle survient durant des périodes sèches. Au Haut-Katanga et au Tanganyika, les flambées de choléra de 2023-2024 ont coïncidé avec des pics de chaleur.

La dégradation environnementale et la pollution aggravent structurellement les risques sanitaires. L'exposition des enfants et des femmes et adolescentes enceintes à la pollution de l'air ambiant et domestique, liée à l'utilisation de combustibles ligneux (bois de chauffe, charbon de bois et résidus forestiers) et aux pratiques d'incinération informelle des déchets, est associée à une augmentation des infections respiratoires aiguës et à des effets durables sur la fonction pulmonaire des enfants (OMS, 2021 ; Zigabe et al., 2025). Ces expositions sont particulièrement marquées dans les zones urbaines denses telles que Kinshasa, Lubumbashi et Goma, ainsi que dans les zones rurales dépendantes de la biomasse. La pollution des eaux dans les provinces minières du Haut-Katanga, du Lualaba et dans certaines zones de l'Est accroît également les risques d'exposition à des contaminants affectant la santé des femmes enceintes et des enfants (PNUE, 2023).

L'accès limité à l'énergie fragilise la capacité de réponse du système de santé. En effet, l'absence d'électricité fiable compromet la conservation des vaccins, le fonctionnement des équipements médicaux essentiels et l'éclairage des salles d'accouchement, en particulier lors des chocs climatiques. Ces contraintes sont particulièrement marquées dans les zones rurales et les provinces affectées par les conflits (Banque mondiale, 2020 ; UNICEF, 2024).

Dans ce contexte, les femmes et adolescentes enceintes et allaitantes, les nouveau-nés et les enfants de moins de cinq ans, les enfants vivant dans des zones de conflit ou de déplacement (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika), les enfants albinos, ainsi que les populations rurales enclavées et les ménages urbains pauvres exposés à la pollution et à des services surchargés demeurent les plus vulnérables. Les inégalités de genre renforcent ces risques, les femmes assumant une part disproportionnée des charges liées à la santé familiale et à l'adaptation aux chocs climatiques (UNICEF, 2023).



3.4. Impacts sur l'école et l'éducation

Le système éducatif congolais repose sur des fragilités structurelles qui amplifient les effets des dynamiques climatiques, environnementales et énergétiques. Plus de 7 millions d'enfants en âge scolaire sont hors du système éducatif, tandis que les taux d'achèvement demeurent faibles, en particulier au secondaire, avec de grandes disparités géographiques (rural/urbain, entre provinces) et liées au genre (UNICEF RDC, 2024 ; UNESCO, 2025). Une part importante des écoles publiques repose sur des infrastructures précaires, souvent situées dans des zones exposées aux inondations ou aux glissements de terrain et caractérisées par un accès limité à l'eau, à l'assainissement et à l'électricité, réduisant la capacité du système à assurer la continuité pédagogique en contexte de chocs climatiques (UNICEF & OMS, 2024 ; PNUD, 2025).

Les catastrophes hydrométéorologiques ont des impacts directs et récurrents sur la scolarisation. Les inondations affectent régulièrement les écoles des plaines inondables du fleuve Congo et de ses affluents, notamment à Kinshasa, en Équateur, au Mai-Ndombe, à Tshuapa et à Tshopo, entraînant des fermetures (OCHA, 2023 ; UNICEF, 2024). Les crues exceptionnelles de février 2024 qui ont touché 18 des 26 provinces ont détruit ou endommagé près de

1 325 écoles les rendant partiellement ou totalement inaccessibles pendant plusieurs semaines (OCHA, 2024 ; UNICEF RDC, 2025). Ces perturbations sont directement vécues par les enfants qui signalent des interruptions de scolarité liées aux aléas climatiques (U-report).

Dans l'Est, les crues meurtrières de Kalehe (Sud-Kivu) en mai 2023, accompagnées de glissements de terrain, ont emporté ou endommagé 14 écoles, tué ou fait disparaître environ 10 % des élèves et coupé les voies d'accès aux écoles. Les établissements scolaires sont aussi souvent utilisés comme abris temporaires, menaçant l'éducation de plusieurs élèves (UNICEF SitRep, 2025).

Entre Mai 2024 et décembre 2025, les inondations liées à la montée des eaux du lac Tanganyika ont endommagé plus de 200 écoles, entraînant ainsi des conséquences désastreuses pour près de 80 000 élèves de la ville de Kalemie et des territoires environnants, tels que Moba et Nyunzu. Ces écoles sont devenues impraticables et non fonctionnelles mettant en suspens l'année scolaire et les autorités éducatives travaillent à la relocalisation de ces écoles. Plusieurs autres écoles restent à risque de destruction avec la montée des eaux du lac Tanganyika (Cluster Education).

Les déplacements de population liés aux catastrophes naturelles et aux conflits armés constituent un facteur majeur de rupture éducative (OCHA, 2025). Les provinces de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika) concentrent une partie importante des déplacés internes. Ces ménages déplacés perdent souvent leurs moyens de subsistance et s'installent dans des zones où les infrastructures scolaires sont déjà surchargées ou inexistantes, entraînant des interruptions prolongées de la scolarité, non-inscription ou abandon définitif (UNICEF SitRep, 2025).

Les vagues de chaleur constituent des facteurs croissants affectant les conditions d'apprentissage. L'augmentation des températures et la fréquence accrue des épisodes de chaleur extrême dégradent les conditions d'enseignement dans les écoles mal ventilées et non électrifiées, entraînant une fatigue, une baisse de concentration et une augmentation de l'absentéisme, notamment à Kinshasa, Lubumbashi et dans les provinces méridionales (Haut-Katanga, Lualaba, Haut-Lomami) (GIEC, 2022 ; Banque mondiale, 2023).

Les mécanismes indirects liés aux moyens de subsistance contribuent également à l'érosion de la scolarisation. Les pénuries d'eau associées aux sécheresses saisonnières et à la dégradation des points d'eau allongent le temps consacré à la collecte, en particulier dans les provinces du Kasai, du Kwango, du Kwilu, du Haut-Lomami et

du Tanganyika, où plus de 80 % des enfants sont privés d'accès adéquat à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (UNICEF RDC, 2021 ; UNICEF, 2021). De même, la déforestation et la raréfaction des ressources ligneuses, avec une perte annuelle d'environ 500 000 hectares de forêt, augmentent les distances de collecte du bois de feu, renforçant la charge domestique des enfants, surtout des filles. Dans les communautés autochtones et riveraines du bassin central (Équateur, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Mai-Ndombe), les calendriers saisonniers de pêche, de chasse et de cueillette, essentiels à la subsistance, entraînent des absences scolaires récurrentes, un phénomène susceptible d'être amplifié par la variabilité climatique affectant les cycles hydrologiques et la disponibilité des ressources naturelles (UNICEF, 2021 ; Banque mondiale, 2023).

Les chocs climatiques et les perturbations des cycles hydrologiques affectant l'agriculture, la pêche et l'élevage réduisent les revenus des ménages et accentuent la pauvreté, notamment dans les provinces fortement dépendantes de l'agriculture pluviale et des ressources naturelles telles que Kasai, Kasai Central, Haut-Lomami, et Kwilu et dans les zones riveraines du bassin central comme Équateur, Tshuapa, Mongala, Mai-Ndombe. Ainsi, les dépenses liées à l'éducation (fournitures, uniformes, frais informels et transport) deviennent difficiles à assumer, entraînant de l'absentéisme et la déscolarisation, particulièrement au niveau secondaire. Les filles sont davantage exposées à ces arbitrages budgétaires en raison des normes sociales et de l'augmentation des charges domestiques en période de crise.

Ces impacts sur l'éducation affectent de manière disproportionnée les enfants vivant dans les zones exposées aux inondations et aux glissements de terrain, les enfants déplacés internes, ainsi que ceux issus de ménages ruraux dépendants de l'agriculture pluviale. Les filles et adolescentes sont particulièrement vulnérables en raison de l'augmentation des charges domestiques et des arbitrages budgétaires en période de crise. Les enfants des quartiers urbains informels et des communautés riveraines et forestières subissent également des interruptions récurrentes liées aux aléas climatiques et à la dégradation des moyens de subsistance.



3.5. Impacts sur la protection de l'enfance

En RDC, les indicateurs de protection de l'enfance traduisent une vulnérabilité structurelle élevée. Environ 22 % des enfants de 5 à 17 ans sont engagés dans le travail des enfants, dont une part importante dans des formes dangereuses telles que l'agriculture pénible, l'exploitation minière artisanale et l'informel urbain (UNICEF & OIT, 2021). Par ailleurs, 29,9 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant 18 ans, avec des disparités marquées allant de 9 % à Kinshasa à plus de 60 % dans la Mongala (EDS-RDC III 2023-24). L'accès à l'identité légale demeure limité : 70 % des enfants de moins de cinq ans ne disposent pas d'acte de naissance, une proportion qui dépasse 70 % dans plusieurs provinces telles que Mongala, Maniema, Tanganyika et Tshopo (EDS-RDC III 2023-24 ; UNICEF, 2024).

Dans ce contexte de vulnérabilité structurelle, les dynamiques climatiques, environnementales et énergétiques agissent comme des multiplicateurs de risques. Les inondations, les pluies intenses et les glissements de terrain provoquent des déplacements vers des sites spontanés où les

mécanismes communautaires de protection sont affaiblis. A Kinshasa (Limete, Masina, Matete), les inondations de 2023-2024 ont été associées à une augmentation des enfants séparés ou non accompagnés ainsi qu'à des risques accrus de violences sexuelles et d'exploitation (OCHA, 2024 ; UNICEF RDC, 2024). Dans l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri), les catastrophes récurrentes isolent les communautés et perturbent l'accès aux services sociaux, renforçant l'exposition des enfants aux abus et à l'exploitation.

Les pertes de moyens de subsistance liées aux chocs climatiques et environnementaux renforcent les stratégies d'adaptation négatives des ménages. Dans le Haut-Katanga et le Lualaba, la combinaison de vulnérabilité économique, d'économie minière informelle et de chocs climatiques favorise le travail des enfants dans l'extraction artisanale du cobalt, avec des risques physiques et sanitaires élevés (UNICEF RDC, 2023 ; OIT, 2021). Dans le Kasai et le Kwango, les sécheresses saisonnières et la dégradation des terres contribuent à l'augmentation du travail des enfants dans l'agriculture, notamment durant les périodes de soudure (FAO, 2022 ; UNICEF RDC, 2024).



Les crises climatiques exacerbent également les mariages précoces et les violences basées sur le genre. Dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, les déplacements prolongés et la précarité des sites d'accueil sont associés à une hausse des mariages précoces et des violences sexuelles, en particulier lorsque l'accès à l'éclairage et à des infrastructures sûres est limité (UNICEF RDC, 2023 ; UNFPA, 2023). Dans certains sites de déplacés du Tanganyika et du Sud-Kivu, l'absence d'éclairage accroît les risques de violences nocturnes contre les enfants et les adolescentes.

Les contraintes environnementales accentuent également les risques d'exploitation lors des activités de survie. L'allongement des distances de collecte de l'eau et du bois, observé dans plusieurs provinces affectées par la dégradation des ressources naturelles et les sécheresses récurrentes (Tanganyika, Mai-Ndombe, Tshuapa, Mongala), expose les enfants, en particulier les filles, à des risques accrus d'abus, de harcèlement et de violences sexuelles lors de déplacements prolongés en zones isolées.

Les déplacements liés aux catastrophes et aux conflits peuvent également accroître les risques d'exploitation lors des distributions d'aide humanitaire. Dans des contextes de forte précarité et de contrôle limité, des situations d'exploitation sexuelle en échange de biens essentiels (eau, nourriture, abris) ont été documentées dans certaines zones affectées par des crises prolongées, en particulier dans l'Est du pays.

Les aléas climatiques interagissent en outre avec le conflit armé pour intensifier les violations graves contre les enfants. Entre avril 2022 et mars 2024, 8 208 violations graves ont été vérifiées contre 6 196 enfants, dont 4 006 cas de recrutement forcé, principalement en Ituri et au Nord-Kivu ; la tendance s'est aggravée depuis l'escalade de 2025 (Conseil de sécurité, 2024 ; UNICEF, 2025). Les catastrophes perturbent également l'enregistrement des naissances et entraînent la perte de documents d'état civil, notamment à Kinshasa, au Mai-Ndombe, en Équateur et dans certaines provinces de l'Est, limitant l'accès des enfants aux services sociaux et les exposant à l'exclusion (OCHA, 2023 ; UNICEF RDC, 2024).

En milieu urbain, les enfants en situation de rue, estimés entre 30 000 et 50 000 à Kinshasa, sont directement exposés aux aléas climatiques sans mécanisme de protection formel. Les vagues de chaleur, les inondations urbaines et les épisodes de

pollution aggravent leur exposition aux violences, à l'exploitation et aux réseaux criminels, illustrant l'interaction entre marginalisation sociale et chocs environnementaux (REEJER, 2024).

Ces dynamiques affectent de manière disproportionnée les enfants déplacés internes, ceux vivant dans des zones exposées aux catastrophes récurrentes, les enfants en situation de handicap (physique ou moteur), les enfants issus de ménages dépendants de l'agriculture pluviale ou de l'économie informelle, ainsi que les filles et adolescentes confrontées à un risque accru de violences et de mariages précoces. Les enfants privés d'identité légale et ceux en situation de rue cumulent des vulnérabilités multiples, exposant une frange significative de l'enfance congolaise à un risque accru d'exploitation, de violence et d'exclusion durable.



3.6. Impacts sur la politique sociale

La RDC présente une couverture très limitée des mécanismes formels de protection sociale. Moins de 10 % de la population bénéficie d'un dispositif formel, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ne couvrant que les travailleurs du secteur formel dans un pays où plus de 80 % de la main-d'œuvre évolue dans l'informel (BIT, 2023). Les programmes d'assistance sociale, principalement financés par des partenaires internationaux, reposent largement sur des transferts monétaires ponctuels plutôt que sur des filets sociaux institutionnalisés et pérennes (Banque mondiale, 2023). Le système demeure fortement dépendant des financements extérieurs, ce qui limite sa soutenabilité et sa capacité d'expansion rapide en période de crise. Cette faible couverture est particulièrement marquée en milieu rural et dans les provinces enclavées, où l'assistance repose essentiellement sur des dispositifs humanitaires.

Dans un système déjà faiblement structuré, les chocs climatiques et les pressions environnementales accentuent les déséquilibres économiques existants et réduisent la capacité des ménages à absorber les crises. Les inondations, les sécheresses saisonnières et les glissements de terrain provoquent des pertes massives de moyens de subsistance pour les ménages dépendant de l'agriculture pluviale, de la

pêche et des ressources naturelles. La superposition des risques climatiques et sécuritaires combinée aux pressions inflationnistes sur les denrées alimentaires, amplifient la fragilité économique des ménages et réduisent l'efficacité des transferts ponctuels. Cette situation révèle l'absence d'un mécanisme pleinement adaptatif capable d'absorber les chocs climatiques récurrents et d'éviter leur transformation en crises sociales prolongées.

En l'absence de mécanismes de protection sociale sensibles aux chocs, les ménages recourent à des stratégies d'adaptation négatives telles que la réduction des dépenses alimentaires, la vente d'actifs productifs, le retrait des enfants de l'école ou le recours accru au travail des enfants. Ces dynamiques fragilisent durablement le capital humain et compromettent la résilience intergénérationnelle. Ce déficit de préparation est confirmé par les données perceptuelles : 63 % des répondants U-Report n'ont jamais reçu d'orientation comportementale sur les risques climatiques.

L'accès limité à l'énergie et la dégradation environnementale constituent des facteurs aggravants transversaux. Plus de 80 % de la population ne dispose pas d'une électricité fiable, ce qui limite la diversification des activités génératrices de revenus non agricoles, la transformation et la conservation des produits, ainsi que l'accès à



l'information, réduisant la capacité des ménages à absorber les chocs climatiques (Banque mondiale, 2023). Dans des provinces rurales et forestières telles que le Mai-Ndombe, la Tshuapa et la Mongala, la déforestation, la dégradation des terres et la pollution des eaux compromettent durablement la productivité locale et renforcent la dépendance aux mécanismes d'assistance sociale et humanitaire.

Les déplacements liés aux conflits et aux catastrophes renforcent considérablement les besoins en protection sociale. En avril 2025, la RDC comptait environ 7,8 millions de personnes déplacées internes (OCHA, 2025). Si la majorité des déplacements demeure liée aux violences armées, une part croissante résulte de chocs combinant insécurité et aléas climatiques, notamment dans l'Est et à Kinshasa (OCHA, 2026). Les ménages déplacés perdent l'accès à leurs terres, à leurs réseaux sociaux et aux dispositifs d'assistance existants, en particulier lorsque les systèmes ne sont ni portables ni adaptés aux situations de mobilité. Dans les quartiers informels de Kinshasa et dans plusieurs capitales provinciales, les populations déplacées s'installent en zones inondables ou à risque d'érosion, cumulant exposition aux aléas et absence d'accès stable aux transferts sociaux, ce qui accentue leur précarité économique et alimentaire (UNICEF, 2024).

Les impacts combinés des chocs climatiques, de l'insécurité et de la faible couverture sociale affectent de manière disproportionnée les ménages ruraux dépendant de l'agriculture pluviale, les populations déplacées internes, les ménages urbains installés dans des quartiers informels exposés aux inondations, ainsi que les familles dépendantes de l'économie informelle. Les ménages dirigés par des femmes présentent une vulnérabilité accrue en raison d'un accès limité aux ressources productives et aux mécanismes formels de protection. Les enfants issus de ces ménages sont particulièrement exposés à la déscolarisation, à l'insécurité alimentaire et au travail des enfants lorsque les chocs climatiques se combinent à l'érosion des revenus.

3.7. Effets en cascade des risques climatiques sur les enfants

Les impacts climatiques sur les enfants en RDC se déploient souvent selon des chaînes causales successives, où un aléa initial déclenche une série d'effets qui se propagent d'un secteur à l'autre. Ces séquences linéaires d'impacts, observables

à l'échelle locale, illustrent comment un choc climatique peut progressivement affecter la santé, la nutrition, l'éducation et la protection des enfants. Deux chaînes principales permettent d'en comprendre la logique.

Chaîne 1:

Inondations > contamination de l'eau > choléra > malnutrition > déscolarisation > exploitation

Les inondations et glissements de terrain détruisent les infrastructures WASH et contaminent les sources d'eau, déclenchant des flambées de choléra et de maladies diarrhéiques qui touchent prioritairement les enfants de moins de cinq ans (Kinshasa 2025, Équateur 2023-2024, Kalehe 2023).

Les maladies hydriques aggravent la malnutrition aiguë en réduisant l'absorption des nutriments chez des enfants déjà fragilisés par l'insécurité alimentaire. Parallèlement, la destruction des écoles ou leur utilisation comme abris temporaires (1 325 écoles endommagées en 2024) interrompt la scolarité. La perte des moyens de subsistance rend les coûts scolaires insoutenables, entraînant des retraits prolongés. La déscolarisation expose alors les enfants au travail dangereux, aux mariages précoces, à l'exploitation et, en milieu urbain, au phénomène des enfants en situation de rue.

Cette chaîne traverse les secteurs WASH, Santé, Nutrition, Éducation et Protection, avec une concentration dans les provinces du bassin du Congo (Équateur, Tshopo, Sud-Ubangi), de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu) et à Kinshasa.



Chaîne 2 :

Sécheresses et dégradation > perte de subsistance > déplacements > séparation familiale > travail des enfants > mariage d'enfants

Les sécheresses récurrentes et la dégradation des terres réduisent les rendements agricoles et assèchent les points d'eau, provoquant l'effondrement des moyens de subsistance ruraux. Dans le Grand Kasaï, les baisses de production de 20 à 40 % en 2022-2023 ont contribué à plonger des millions de personnes en insécurité alimentaire aiguë.

L'appauvrissement entraîne des migrations vers les centres urbains ou les zones minières, avec des séparations familiales fréquentes et la perte de documents d'état civil. Les enfants issus de ménages

précarisés sont déscolarisés et orientés vers une introduction précoce au monde du travail avec des risques liés aux accidents, à l'exploitation ou aux abus, notamment dans les mines artisanales du Haut-Katanga et du Lualaba ou dans l'agriculture pénible du Kasaï et du Kwango.

Les filles sont particulièrement exposées aux mariages d'enfants ou forcés, utilisées comme moyen de survie économique. Elles sont aussi très souvent chargées d'assurer les travaux ménagers et le soin des personnes âgées, des enfants et des malades au sein des foyers.

Cette chaîne traverse les secteurs Environnement, Nutrition, Protection sociale et Protection de l'enfance, avec une forte concentration dans le Kasaï, le Haut-Katanga, le Tanganyika et le Kwango.

Encadré 1

Perceptions et vécu des enfants et des jeunes face aux changements climatiques

Cette analyse croise le sondage U-Report de décembre 2025 (72 912 répondants) et l'atelier de consultation du 10 janvier 2026 (85 enfants et jeunes répartis par tranche d'âge) pour documenter l'expérience vécue des enfants et des jeunes face aux changements climatiques en RDC.

Une exposition massive et multiforme :

59 % des répondants déclarent avoir vécu au moins une inondation en cinq ans, dont 18 % plus de trois fois. 35 % ont connu des pénuries d'eau, dont 23 % plus de cinq fois. En période de forte chaleur, 69 % rapportent fatigue, manque de concentration ou épuisement. Les pluies fortes sont le phénomène le plus ressenti (38 %), suivies de la chaleur extrême (25 %) et du manque d'eau (23 %). Au total, 86 % des jeunes se considèrent directement touchés par au moins un risque climatique.

Des impacts multisectoriels et inégaux :

Les consultations révèlent des impacts qui traversent le quotidien des enfants : épidémies liées aux inondations et à la mauvaise gestion des déchets, impossibilité d'accéder à l'école en période de pluies, destruction des champs entraînant hausse des prix et insécurité alimentaire, réduction des perspectives d'emploi des jeunes. Les impacts sont différenciés selon les vulnérabilités : les jeunes non-voyants voient leurs trajets rendus encore plus difficiles par les inondations ; les jeunes albinos subissent l'intensification de la chaleur ; les enfants en zones enclavées souffrent de malnutrition à cause de l'impraticabilité des routes.

Un déficit d'information critique :

63 % des répondants n'ont jamais reçu d'informations sur les gestes à adopter face aux risques climatiques, confirmant l'absence d'éducation climatique dans les curricula scolaires. L'intégration de l'éducation climatique et environnementale dans les programmes scolaires constitue une demande unanime de tous les groupes d'âge consultés.

3.8. NEXUS centré sur l'enfant

Au-delà de ces séquences linéaires, certains risques climatiques s'inscrivent dans des dynamiques systémiques circulaires où plusieurs facteurs interagissent simultanément et se renforcent mutuellement. Ces nexus de vulnérabilités ne suivent pas une chaîne unique, mais fonctionnent comme des boucles de rétroaction qui amplifient les risques au fil du temps. Deux nexus structurants apparaissent particulièrement déterminants dans le contexte congolais.

3.8.1. Nexus Environnement – Déplacements – Santé

La déforestation et la fragmentation des écosystèmes forestiers modifient profondément les interfaces entre populations humaines et réservoirs animaux. L'extension de l'agriculture itinérante, l'exploitation minière artisanale, la production de charbon de bois et l'occupation progressive des lisières forestières déplacent simultanément certaines espèces réservoirs (rongeurs, chauves-souris, primates) et les populations humaines vers des zones de contact accru. Cette reconfiguration écologique augmente

la probabilité d'émergence et de transmission de zoonoses. Les provinces forestières du bassin central (Équateur, Tshuapa, Mongala, Tshopo, Mai-Ndombe) ainsi que celles de l'Est (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri) concentrent ces dynamiques de risque.

Les crises sanitaires qui en résultent, telles que les flambées d'Ebola, de Mpox, de la Peste ou d'autres fièvres hémorragiques, fragilisent les systèmes de santé, provoquent des déplacements de population et accentuent la pression sur les ressources naturelles dans les zones d'accueil. Les sites de déplacés, souvent situés en périphérie forestière ou en zones écologiquement fragiles, deviennent des espaces d'exposition accrue.

Il se forme ainsi une boucle éco-sanitaire articulée comme à la Figure 10 :

Déforestation > déplacement des réservoirs et/ou des populations > augmentation des interfaces homme-faune > émergence ou amplification de zoonoses > crise sanitaire > déplacements humains supplémentaires > pression accrue sur les écosystèmes > exposition renforcée.

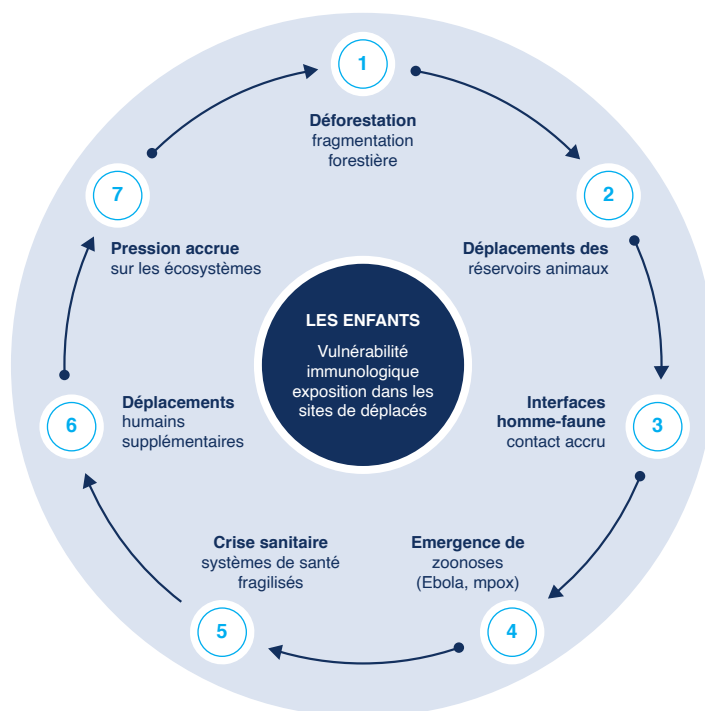


Figure 10: Schéma illustrant le nexus Environnement - Déplacements - Santé montrant le cycle d'impacts affectant les enfants

Les enfants sont au centre de cette boucle, en raison de leur vulnérabilité immunologique, de leur participation aux activités de subsistance (collecte d'eau et de bois, préparation des aliments) et de leur exposition accrue dans les sites de déplacés.

les moyens de subsistance, entrave l'accès aux terres et aux marchés, et génère des déplacements répétés, renforçant la pression sur les ressources, et les abus et exploitations des enfants dans les zones d'accueil.

3.8.2. Nexus Climat – Ressources – Conflits

Les chocs climatiques agissent comme des multiplicateurs de tensions dans des contextes marqués par la pauvreté, la faiblesse de la gouvernance foncière et la présence de groupes armés. En Ituri et au Nord-Kivu, la variabilité climatique affectant l'agriculture et l'accès à l'eau a exacerbé les rivalités foncières et fragilisé les moyens de subsistance. Dans des environnements déjà militarisés, cette fragilisation réduit les alternatives économiques pour les jeunes et facilite leur enrôlement par des groupes armés.

Dans le Tanganyika, la baisse de productivité halieutique liée aux variations climatiques a intensifié la compétition pour l'accès aux ressources, dans un contexte de tensions intercommunautaires préexistantes. Dans certaines zones du Kasaï, la dégradation des terres agricoles s'est inscrite dans des dynamiques de conflits fonciers ayant provoqué des déplacements massifs. Le conflit armé constitue aussi un amplificateur de ces tensions. Il détruit

Ce nexus forme une boucle éco-sécuritaire exprimée à la Figure 11 comme suit :

Choc climatique > pression sur les ressources > fragilisation économique > tensions > conflit armé > déplacements > dégradation accrue des terres et des moyens de subsistance > vulnérabilité renforcée > exposition accrue aux chocs futurs.

Les enfants se situent au centre de cette dynamique circulaire, exposés simultanément aux violences armées, au recrutement, à la déscolarisation et à l'insécurité alimentaire.

Ces effets en cascade confirment que les risques climatiques doivent être appréhendés comme des chocs systémiques dont les impacts cumulés compromettent durablement les trajectoires de vie des enfants. Rompre ces chaînes nécessite des réponses intégrées capables d'intervenir à chaque maillon plutôt que de traiter les impacts sectoriellement.

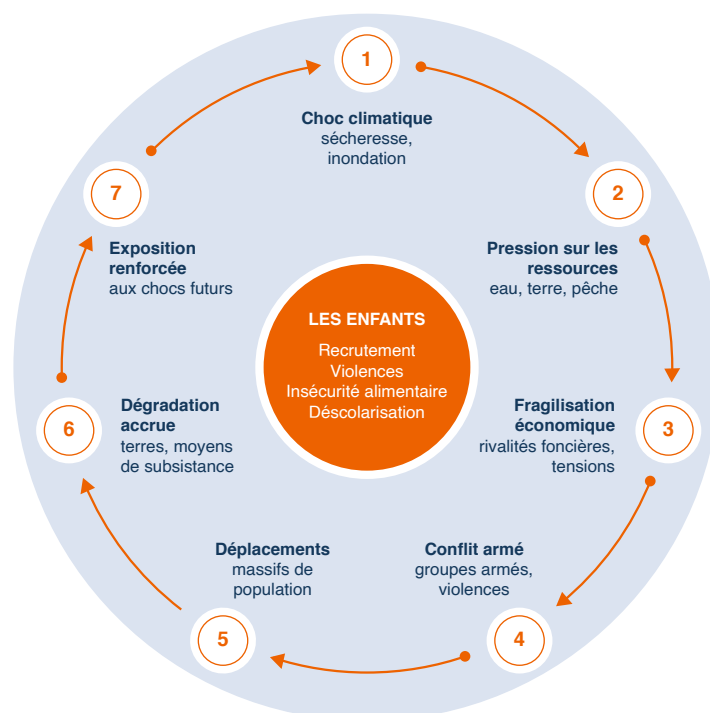


Figure 11: Schéma illustrant le nexus Climat-Ressources Naturelles-Conflits montrant le cycle d'impacts affectant les enfants



4 Les priorités du gouvernement en matière de CEED

Les priorités du Gouvernement de la RDC en matière de climat, d'environnement, d'énergie et de gestion des catastrophes (CEED) s'inscrivent dans un cadre stratégique national en cohérence avec les engagements internationaux du pays et les objectifs de développement durable. La RDC se positionne comme un pays-solution face au changement climatique, en raison de l'ampleur et de l'importance stratégique de ses ressources naturelles et de ses écosystèmes, en particulier les forêts du Bassin du Congo, de son potentiel en énergies renouvelables et de ses réserves en minerais stratégiques pour la transition énergétique mondiale.

4.1. Politiques et stratégies nationales

4.1.1. Les politiques et stratégies générales

Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) constitue le cadre stratégique unique de référence pour l'ensemble des politiques publiques de la RDC. Le PNSD 2019-2023 vise à construire une économie à croissance inclusive en traitant les causes multiples de la pauvreté. Il reconnaît le changement climatique comme une contrainte majeure au développement et appelle à son intégration dans les politiques sectorielles.

Le PNSD 2024-2028 actualise ces priorités et les articule autour de cinq piliers stratégiques : (i) la valorisation du capital humain, le développement social et culturel ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance, la restauration de l'autorité de l'État et la consolidation de la paix ; (iii) la consolidation de la croissance économique, la diversification et la transformation de l'économie ; (iv) l'aménagement du territoire national en infrastructures et équipements numériques ; et (v) la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et le développement durable et équilibré. Ce plan s'inscrit dans la vision 2050 de la RDC visant à bâtir une nation émergente et industrialisée (RDC, 2024).

4.1.2. Politiques et stratégies sur le changement climatique

Dans le cadre de ses engagements internationaux en matière de changement climatique, la RDC a ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies

sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1997, le Protocole de Kyoto en 2005 et l'Accord de Paris en 2017 (Loi n 17/009 du 21 novembre 2017 autorisant la ratification). Le pays a construit progressivement un dispositif de lutte contre le changement climatique qui s'articule en plusieurs niveaux complémentaires : des rapports de diagnostic soumis à la CCNUCC (Communications nationales), un premier plan d'action d'urgence en matière d'adaptation (PANA), une politique-cadre définissant la vision et les orientations (PSPA-CC), des engagements internationaux chiffrés (CDN) et des plans opérationnels de mise en œuvre (PNA pour l'adaptation).

A ce jour, la RDC a soumis trois Communications Nationales à la CCNUCC en 2001, 2009 et 2015 et la quatrième est en cours de finalisation. Ces Communications nationales sont des rapports de diagnostic. Elles dressent les inventaires de gaz à effet de serre (GES), analysent la vulnérabilité par secteur (eau, agriculture, forêt, santé, énergie, risques naturels) et identifient des options d'atténuation et d'adaptation. Elles ne fixent pas d'objectifs contraignants mais constituent la base factuelle sur laquelle s'appuient les politiques et stratégies nationales.

Le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA), initié en 2006, a constitué le premier plan d'action d'urgence en matière d'adaptation, dans le cadre du mécanisme des Pays les Moins Avancés (PMA) de la CCNUCC. Il circonscrivait les activités d'adaptation urgentes et immédiates, avec pour objectifs de réduire la vulnérabilité, de minimiser les risques et d'améliorer la capacité de résilience. Sa mise en œuvre s'est

matérialisée par trois projets communautaires financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) : le PANA-ASA (Agriculture et Sécurité Alimentaire), le PANA-AFE (Adaptation des Femmes et des Enfants) et le PANA-Zone côtière (Adaptation des Communautés de Muanda à l'érosion côtière). De portée limitée à des interventions ponctuelles, le PANA a depuis été remplacé par le Plan National d'Adaptation (PNA) comme instrument stratégique d'adaptation.

La Politique, Stratégie et Plan d'Actions en matière de lutte contre les changements climatiques (PSPA-CC, élaborée en 2016, révisée en 2020) constitue le cadre de politique nationale chapeau en matière de changements climatiques. A la différence des Communications Nationales (rapports de diagnostic) et du PANA (plan d'action d'urgence), la PSPA-CC définit la vision nationale et établit les principes directeurs et fixe les axes stratégiques couvrant à la fois l'atténuation et l'adaptation. Elle vise à promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone. La CDN et le PNA ont été élaborés en conformité avec ce cadre et en constituent les instruments opérationnels de mise en œuvre.

En conformité avec l'Accord de Paris et avec la PSPA-CC, la RDC a soumis en octobre 2021 sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée pour la période 2021-2030. La CDN traduit les orientations de la PSPA-CC en engagements chiffrés devant la communauté internationale. Elle

fixe l'objectif national de réduction des émissions de GES à 21 % à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence, dont 2 % inconditionnels et 19 % conditionnels dépendant de l'appui international. Les priorités portent sur la réduction de la déforestation, la gestion durable des terres et la conservation des forêts du Bassin du Congo. Des contributions complémentaires sont prévues dans les secteurs de l'énergie (développement des renouvelables, hydroélectricité et solaire), de l'agriculture et des déchets (RDC, 2021). La révision de la CDN 3.0 est en cours.

Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA, 2022-2026), lancé en mars 2018 et achevé en novembre 2021, constitue l'instrument opérationnel de mise en œuvre du volet adaptation de la PSPA-CC et de la CDN. A la différence de la CDN qui fixe des engagements globaux, le PNA décline les priorités d'adaptation en plans d'action sectoriels et territoriaux, intégrant la budgétisation et la planification au niveau provincial. Le PNA reconnaît que la forte dépendance des populations aux ressources naturelles, la faiblesse des infrastructures et les inégalités territoriales accentuent la vulnérabilité du pays. Les orientations prioritaires portent sur le renforcement de la résilience des secteurs sociaux clés (eau, santé, éducation, sécurité alimentaire, nutrition), la gestion intégrée des ressources en eau, l'adaptation des systèmes agricoles, le renforcement des systèmes d'alerte précoce et la promotion de l'aménagement durable du territoire (RDC, 2022).



4.1.3. Politiques et stratégies sur l'environnement

Le cadre environnemental de la RDC s'organise en trois niveaux : une loi-cadre générale établissant les principes transversaux de gestion environnementale, des lois sectorielles régissant des domaines spécifiques (forêts, aires protégées) et des stratégies thématiques répondant à des enjeux particuliers (déforestation, biodiversité).

La Loi n 11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, modifiée et complétée par l'Ordonnance-loi n 23/007 du 3 mars 2023, constitue la loi-cadre environnementale. Elle établit les principes transversaux applicables à l'ensemble des secteurs : droit à un environnement sain, devoir de préserver la nature, participation du public, principe pollueur-payeur et obligation d'évaluation environnementale préalable. Les lois sectorielles sur les forêts et la conservation de la nature s'inscrivent dans ce cadre général.

Le Code Forestier (Loi n 011/2002 du 29 août 2002) forme la loi sectorielle régissant spécifiquement la gestion des forêts. Il définit les principes de conservation, d'aménagement, d'exploitation, de surveillance et de police forestière, et instaure un régime de concessions forestières incluant les droits d'usage des communautés locales. La Politique Forestière Nationale, qui devrait fixer les orientations stratégiques du secteur, est en cours d'élaboration. L'atelier de diagnostic sectoriel s'est tenu en juillet 2024.

La Loi n 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature est la seconde loi sectorielle clé. Elle régit les aires protégées et la conservation de la biodiversité sur l'ensemble du territoire national et est mise en œuvre par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Une proposition de loi portant révision de cette loi a été déposée à l'Assemblée nationale en octobre 2024, visant à aligner le cadre national sur les engagements du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal.

La Stratégie-Cadre Nationale REDD+ (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, incluant la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers), validée en Conseil des Ministres en 2012, constitue une stratégie thématique centrée sur la lutte contre la déforestation et la dégradation forestière. Contrairement aux lois

sectorielles qui fixent un cadre juridique permanent, la stratégie REDD+ cible des axes d'intervention spécifiques : la maîtrise de l'agriculture itinérante sur brûlis, la réduction de l'exploitation du bois-énergie, le renforcement de la gouvernance forestière, la foresterie communautaire et la restauration des paysages dégradés. Le Fonds National REDD (FONAREDD), créé en 2013, constitue le bras financier de cette stratégie, soutenu notamment par l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI) dans le cadre d'une Lettre d'intention 2021-2031.

Une stratégie thématique complémentaire du REDD+ est La Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB, 2016), élaborée dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. Tandis que la REDD+ se concentre sur la déforestation, la SPANB couvre l'ensemble de la biodiversité. Ses priorités portent sur la conservation des écosystèmes, la gestion durable des ressources naturelles, la restauration écologique et l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles (agriculture, énergie, aménagement du territoire, infrastructures). La gestion durable des terres et la réduction des pressions environnementales liées à l'urbanisation rapide (déchets solides, pollution des eaux) constituent des priorités croissantes.

4.1.4. Politiques et stratégies sur l'énergie

Le cadre énergétique de la RDC s'organise en trois niveaux : une loi fixant les règles institutionnelles du secteur, une politique-cadre définissant la vision et les orientations stratégiques, et un engagement de partenariat international visant à mobiliser les financements pour l'accès à l'énergie.

L'ordonnance-loi n 25/025 du 05/02/2025 modifiant et complétant la loi n 14/011 du 17/06/2014 relative au secteur de l'électricité telle que modifiée et complétée par la loi n 18/031 du 13/12/2018 constitue le cadre juridique du secteur. Elle instaure la libéralisation du sous-secteur de l'électricité et la décentralisation. La loi ne fixe pas d'objectifs de développement énergétique mais établit les règles du jeu institutionnelles.

La Politique Nationale de l'Énergie (version révisée 2022) définit la vision et les orientations stratégiques pour l'ensemble du secteur énergétique. À la différence de la loi sur l'électricité qui fixe le cadre institutionnel, cette politique couvre l'ensemble des sous-secteurs (électricité, hydrocarbures, bois-énergie, énergies renouvelables) et fixe des axes prioritaires : la réduction de la dépendance au bois-

énergie, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures. Le taux d'accès à l'électricité demeure d'environ 21,5 % en 2023 (Banque Mondiale, 2025) au niveau national, avec plus de 90 % des ménages dépendant du bois de chauffe et du charbon de bois.

Le Compact Énergétique National constitue un engagement de partenariat international lancé dans le cadre d'une plateforme initiée par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. A la différence de la politique nationale qui définit la vision d'ensemble, le Compact se concentre sur la mobilisation de financements publics et privés autour de deux cibles spécifiques : l'accroissement du taux d'accès à l'électricité de 21,5 % à 62 % d'ici 2030 et l'accès à une cuisson propre pour 30 % de la population.

4.1.5. Politiques et stratégies sur la réduction des risques de catastrophes

La RDC a longtemps été dépourvue de cadre stratégique national en matière de gestion des risques de catastrophes, la réponse aux catastrophes étant essentiellement réactive. La Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (2025-2050), validée en septembre 2025, marque un tournant décisif en visant à instaurer une culture de prévention, de résilience et de développement durable. Alignée sur le Cadre de Sendai, elle définit quatre priorités stratégiques : (i) la compréhension

des risques ; (ii) le renforcement de la gouvernance ; (iii) l'investissement dans la réduction des risques pour la résilience ; et (iv) le renforcement de la préparation, de la réponse et d'un relèvement résilient. Une feuille de route nationale pour la mise en œuvre a également été adoptée. La politique prévoit la transformation de la Direction de la Protection Civile en Direction Générale, la mise en place de systèmes d'alerte précoce multirisques et la résilience des infrastructures critiques, y compris les écoles et les systèmes d'eau.

4.1.6. Priorités sectorielles

Au-delà des politiques transversales en matière de CEED, les secteurs sociaux clés pour les enfants disposent de leurs propres cadres stratégiques.



Wash

La Loi n 15/026 de 2015 relative à l'eau encadre la gestion et l'exploitation des ressources hydriques, en référence au principe de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Cependant, à ce jour, aucune stratégie opérationnelle spécifique de mise en œuvre de la GIRE n'a été formellement adoptée. La Politique Nationale du Service Public de l'Eau (PNSPE, décembre 2025) définit les orientations stratégiques du sous-secteur de l'eau potable à l'horizon 2035, avec des cibles de 90 % d'accès en milieu urbain et 70 % en milieu rural, et intègre la résilience climatique dans ses axes opérationnels.



Le secteur de l'assainissement est encadré par la Politique Nationale d'Assainissement (2018), qui définit les orientations relatives à l'accès aux services d'assainissement, au développement des infrastructures pour la gestion des excréta, des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi qu'à la gestion des déchets solides, liquides et biomédicaux. La Feuille de Route pour l'éradication de la Défécation à l'Air Libre (FDAL 2020-2030) complète ce dispositif.

Le Programme National Eau-Hygiène-Assainissement (PNEHA 2020-2030) constitue le cadre programmatique intégré de mise en œuvre. Le Pacte Présidentiel Eau-Hygiène-Assainissement, signé en mars 2026, marque une accélération majeure des priorités nationales dans le secteur WASH. Il fixe des cibles intermédiaires à l'horizon 2035 : 60 % d'accès à l'eau potable, 50 % à l'assainissement et 80 % pour les écoles et centres de santé, avec un investissement estimé à 20 milliards USD sur dix ans. Structuré autour de réformes de gouvernance, de performance des opérateurs et de mobilisation du secteur privé, il prévoit un dispositif de coordination interministérielle et un Système de Gestion de l'Information sectoriel.

L'Argumentaire climatique pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (EAH) en RDC complète ce dispositif en fournissant la base analytique et le plaidoyer technique nécessaires à l'intégration du climat dans les stratégies sectorielles. Synthétisant des analyses scientifiques et les contributions des parties prenantes nationales, il propose des solutions adaptées au contexte local (systèmes d'alerte précoce, infrastructures résilientes et protocoles de réponse rapide) et identifie les financements climatiques (Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'Adaptation) comme leviers de mise en œuvre.



Santé

La Loi n 18/035 de 2018 fixe les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la santé publique et institue un système national de Couverture Santé Universelle (CSU). L'Ordonnance-loi n 23/006 de 2023 précise le cadre de mise en œuvre de la CSU, notamment par l'intégration d'un régime d'assurance maladie obligatoire et la création d'institutions de régulation, dont l'Autorité de Régulation et de Contrôle de la CSU (ARC-CSU) et le Fonds de Solidarité de Santé (FSS).

Le Plan National de Développement Sanitaire et de Prévoyance Sociale (PNDS-PS 2024-2033), adopté en août 2024, constitue le nouveau cadre décennal de référence du secteur. Il succède au PNDS 2019-2022 et s'articule autour de six axes stratégiques dont l'amélioration de la résilience du système de santé aux urgences et risques sanitaires. Le Plan Stratégique National pour la CSU, adopté en décembre 2021, complète l'architecture stratégique du secteur.

Les priorités sectorielles concernent l'accès aux soins de santé primaires, la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile, le renforcement de la surveillance épidémiologique et de la préparation aux urgences sanitaires. L'amélioration de la disponibilité des médicaments et intrants essentiels, le développement des infrastructures et des ressources humaines pour la santé, ainsi que la mise en œuvre progressive de la CSU font aussi partie des priorités.



Nutrition

La Politique Nationale Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN, 2016) définit le cadre d'orientation du secteur. Le Plan National Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PNSMN 2023-2030) en constitue le cadre opérationnel. La Politique Nationale de Nutrition des Adolescents et Jeunes (2021) cible spécifiquement cette tranche de la population.

Les priorités sectorielles portent sur la réduction de la malnutrition sous ses différentes formes que sont la malnutrition aiguë, la malnutrition chronique (retard de croissance), les carences en micronutriments et le surpoids. Une attention particulière est portée aux enfants de moins de cinq ans, aux femmes enceintes et allaitantes, aux adolescents et aux jeunes.



Le PNSMN adopte une approche multisectorielle intégrant des déterminants alimentaires, sanitaires, environnementaux et socioéconomiques, et impliquant une coordination entre les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de la protection sociale.



Education

La Loi-cadre n 14/004 de 2014 relative à l'enseignement national définit le cadre juridique du secteur et énonce les principes d'accessibilité, de continuité et d'équité de l'éducation. La Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (SSEF 2016-2025), adoptée en 2015, couvre les ministères en charge du secteur et fixe les orientations stratégiques. Un plan stratégique intérimaire couvrant la période 2026-2030 est en cours de préparation.

Le Pacte de Partenariat pour l'Éducation, validé en septembre 2022, identifie des réformes prioritaires, notamment en matière de qualité de l'enseignement, de conditions d'apprentissage et d'infrastructures scolaires. Le Plan quinquennal 2024-2029 balise la feuille de route pour la mise en place de toutes ces réformes et organise la programmation sectorielle du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC).

Les priorités sectorielles concernent l'accès universel à une éducation de qualité, la réduction des disparités régionales et de genre, la réforme des curricula, la professionnalisation du corps enseignant, l'intégration des technologies de l'information et de la communication, ainsi que le renforcement de la gouvernance et de la gestion du secteur.



Protection

La Loi n 09/001 de 2009 portant protection de l'enfant constitue le cadre juridique de référence. Elle définit les droits fondamentaux de l'enfant et les mécanismes de protection ordinaire, spéciale et judiciaire, ainsi que les responsabilités respectives de l'État, des familles et des communautés. Elle prévoit, en son article 83, la mise en place d'un Parlement et de Comités des enfants à différents niveaux territoriaux.

La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS, adopté en 2017) définit le cadre stratégique de réduction des vulnérabilités tout au long du cycle de vie. Elle prévoit la mise en place progressive d'un socle national de protection sociale incluant l'accès aux services sociaux de base, des mécanismes de transferts sociaux pour les ménages pauvres et vulnérables et des dispositifs de soutien aux groupes exposés aux chocs économiques, sociaux et environnementaux. La Stratégie Nationale de Protection Sociale Non Contributive (SNPSNC 2025-2029) en constitue le cadre de mise en œuvre.

La Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG, révisée en 2019) définit les orientations relatives à la prévention des violences basées sur le genre, à l'accès des survivantes à des services multisectoriels (santé, soutien psychosocial, services sociaux et justice), à la lutte contre l'impunité et à la coordination de la réponse nationale.

L'ensemble de ces cadres structure l'organisation institutionnelle de la protection de l'enfance et de la protection sociale, de la prévention des risques sociaux, à la prise en charge et à la protection juridique des personnes concernées.

4.2. Dispositif institutionnel

Le paysage institutionnel de la RDC en matière de CEED associe institutions gouvernementales, système des Nations Unies, partenaires techniques et financiers, société civile et mécanismes de participation des enfants et des jeunes. Les principaux acteurs sont présentés ci-après.

4.2.1. Les acteurs du changement climatique

Le Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat (MEDD-NEC) est l'autorité nationale en matière de climat et d'environnement et le point focal de la CCNUCC. Il pilote la CDN, le PNA, la stratégie REDD+ et le FONAREDD. Il exerce également la tutelle sur la Direction du Développement Durable, sur la Direction d'Assainissement (DAS) et sur la Direction des Ressources en Eau. Le MEDD-NEC est aussi le point focal du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et des financements verts. Il porte également le narratif « pays solution » au plan international, articulé autour de trois piliers (forêts, énergie renouvelable, minerais stratégiques) défendus depuis la COP26 en 2021.

4.2.2. Les acteurs de l'environnement

Au-delà du pilotage stratégique du MEDD-NEC, deux organismes sous sa tutelle jouent un rôle opérationnel clé dans la mise en œuvre de la politique environnementale : l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) chargé de la gestion des aires protégées (parcs nationaux, réserves naturelles et domaines de chasse) et

l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) chargée de l'administration et de la coordination du processus d'évaluation d'impact environnemental et social (EIES).

Plusieurs autres ministères interviennent dans la mise en œuvre de la politique environnementale. Le Ministère de l'Agriculture intervient sur les pratiques agricoles durables et la sécurité alimentaire. Le Ministère des Mines, à travers la Direction de la Protection de l'Environnement Minier (DPEM), est chargé de veiller à une exploitation minière respectueuse de l'environnement. Le Ministère des Travaux Publics et Infrastructures veille à l'application des normes environnementales lors de la réalisation de grands ouvrages. Le Ministère du Tourisme collabore avec le MEDD-NEC et l'ICCN pour la promotion de l'écotourisme dans les aires protégées.

4.2.3. Les acteurs de la politique de l'énergie

Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (MRHE) est responsable de la réglementation du secteur énergétique et de la tutelle politique et technique des structures spécialisées. Pour répondre aux défis de l'accès à l'énergie (taux



d'accès à l'électricité d'environ 21,5 % en 2023), trois structures ont été mises en place : l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE), chargée de veiller à la bonne exécution du service public de l'électricité et de favoriser l'implication du secteur privé ; l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieu Rural et Périurbain (ANSER), chargée de mettre en œuvre la politique d'électrification rurale ; et la Société Nationale d'Électricité (SNEL), opérateur de production, transport et distribution de l'électricité.

4.2.4. Les acteurs de la réduction des risques de catastrophe

Plusieurs entités interviennent dans la gestion des risques de catastrophe. La première est la nouvelle Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) créée par Decret Numéro 25/039 du 29 novembre 2025 et placée sous la tutelle du Ministère de l'intérieur. Elle est l'organe technique en charge de la coordination efficace de la gestion des risques de catastrophes. Elle est en charge de la mise en place des programmes de prévention et de la réduction des risques, des mesures de préparation à la réponse et des mécanismes de relèvement. Le Ministère de la Santé, à travers la Direction de la Surveillance Épidémiologique (DSE) et la Direction de l'Hygiène et de la Salubrité Publique (DHSP), intervient en matière de surveillance des épidémies et de prévention des maladies climato-sensibles. Le Ministère de l'Action Humanitaire coordonne la réponse aux catastrophes, appuyé par les ONG humanitaires nationales et internationales.

4.2.5. Les acteurs des secteurs sociaux clés pour les enfants

Plusieurs ministères constituent les contreparties gouvernementales sur les secteurs sociaux clés pour les enfants. Le Ministère de la Santé intervient également à travers le Programme National de Nutrition (PRONANUT) qui coordonne la mise en œuvre du PNSMN 2023-2030. Le Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté (MINEDU-NC) est responsable des infrastructures scolaires et des politiques sur l'éducation. Le Ministère en charge du genre, de la famille et de l'enfance intervient sur la protection des femmes et des enfants contre les violences. Le Ministère des Affaires Sociales couvre la protection de l'enfance et les mécanismes de transferts sociaux.

4.2.6. La société civile et la sensibilisation communautaire



La société civile environnementale

Le Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové (GTCRR), qui fédère plus de 650 organisations à travers 19 coordinations provinciales, constitue le principal réseau national de la société civile environnementale. Il mène des actions de plaidoyer et de sensibilisation sur les enjeux REDD+, la gouvernance forestière et les mécanismes de financement climatique.

Le Réseau sur le Changement Climatique en RDC (RCCRDC), membre du chapitre RDC de l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA), coordonne les initiatives de plaidoyer climatique et accompagne les organisations de la société civile, les peuples autochtones, les jeunes et les femmes dans les processus nationaux et internationaux.

La Société Civile Environnementale de la RDC (SOCIEV-RDC) et le Réseau des Communicateurs de l'Environnement (RCEN) contribuent respectivement au renforcement des capacités sur la mise en œuvre de la CDN et à la diffusion d'informations climatiques. De nombreuses organisations communautaires complètent cet écosystème au niveau local.



Les organisations de femmes

La Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable (CFLEDD), qui regroupe plus de 200 organisations, œuvre pour la participation effective des femmes dans les instances décisionnelles liées à l'environnement et au climat, et renforce leurs capacités en matière foncière et de plaidoyer.

Le Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable (REFADD), soutenu par le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), intervient également dans les négociations climatiques et plaide pour l'intégration des femmes dans la mise en œuvre des financements climat.

Malgré leur ancrage communautaire, ces organisations demeurent faiblement représentées dans les espaces décisionnels liés au climat.



Les organisations de protection de l'enfance

Save the Children, World Vision et Plan International intègrent la résilience climatique dans leurs programmes de santé, d'éducation et de protection, notamment dans les contextes de catastrophes et de déplacements.

Le CICR intervient dans la protection des enfants affectés par les conflits, dans un contexte où les chocs climatiques aggravent les déplacements et l'insécurité alimentaire.

Le Réseau des Éducateurs des Enfants et Jeunes de la Rue (REEJER), plateforme de 164 ONG, assure un plaidoyer pour l'application de la Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 et coordonne les interventions en faveur des enfants en situation de rue.

Ce panorama n'est pas exhaustif : de nombreuses structures communautaires interviennent localement dans la protection des enfants face aux risques environnementaux et climatiques.

4.2.7. Les enfants et les jeunes

La Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant (article 83) et l'arrêté interministériel du 7 mars 2018 prévoient la création du Parlement des enfants et des Comités des enfants à six niveaux territoriaux, jusqu'à un Parlement national. La mise en place de cette architecture est en cours avec l'appui de l'UNICEF et du Ministère en charge du genre, offrant un cadre institutionnel potentiel pour l'intégration des enjeux climatiques.

Le Ministère de la Jeunesse, à travers le Conseil National de la Jeunesse (CNJ), constitue l'organe représentatif officiel des jeunes. La Politique Nationale de la Jeunesse (2009) comprend un Domaine 9 consacré à l'environnement et au développement durable, articulé autour de l'éducation environnementale, de l'amélioration du cadre de vie et du volontariat.

Le réseau U-Report de l'UNICEF en RDC, le plus vaste au monde avec plus de 8 millions de participants, constitue un outil de consultation et de sondage à grande échelle capable de capter les perceptions des jeunes en temps réel. Cet outil reste cependant largement sous-exploité pour les enjeux climatiques.

Le réseau des enfants et jeunes reporters Pona Bana, adossé à une plateforme dédiée (ponabana.com), constitue un mécanisme de plaidoyer permettant aux enfants et aux jeunes de documenter leurs réalités climatiques et de porter leurs messages auprès des décideurs à travers des témoignages, photos, vidéos et capsules radio. Cette approche demeure toutefois insuffisamment structurée autour des enjeux climatiques, limitant son potentiel en matière d'anticipation et de plaidoyer stratégique.

La Ligue des jeunes paysans de la RDC (LJP-RDC), membre de la Coalition mondiale pour la Terre, intervient dans six provinces (Kinshasa, Kwilu, Kwango, Kongo-central, Tanganyika et Mai-Ndombe) auprès des jeunes agriculteurs, éleveurs et travailleurs du milieu rural sur les questions de climat, d'environnement et de droits fonciers.

Au niveau local, des initiatives telles que Green Congo Initiative (Goma), Congo Environnement et Nature (Haut-Katanga) et Jeunes Solutions (Uvira) illustrent la mobilisation environnementale des jeunes, notamment à travers l'éducation, le dialogue communautaire et la promotion des énergies renouvelables.

Malgré cette dynamique, la participation des enfants et des jeunes demeure majoritairement consultative et insuffisamment institutionnalisée dans les processus décisionnels liés au climat.



4.2.8. Les Nations Unies et autres organisations internationales

L'UNICEF est l'agence chef de file de trois clusters humanitaires (WASH, Nutrition, Éducation) ainsi que du domaine de responsabilité Protection de l'enfance, ce qui lui confère une légitimité de coordination multisectorielle unique dans le paysage institutionnel de la RDC. L'UNICEF RDC est actuellement en restructuration de ses interventions autour des secteurs prioritaires de la Santé, de l'Éducation et de la Protection comme dimension transversale avec le WASH en appui. Il dispose de dix sections programmatiques et de six bureaux de terrain couvrant les provinces prioritaires que sont Tanganyika, Ituri, Nord-Kivu, Sud-Kivu, Haut-Katanga et Kasai Central. Son nouveau programme pays (CPD 2025-2029) comporte un indicateur sur les politiques climatiques sensibles aux enfants dans quatre provinces.

Le PNUD assure l'appui technique à la gouvernance climatique, notamment à travers la CDN, le PNA, le processus REDD+ et le FONAREDD. Son nouveau CPD 2025-2029, aligné sur le Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD 2025-2029) du Système des Nations Unies, est structuré autour de la gouvernance climatique, la gouvernance forestière, l'adaptation et la participation des jeunes, notamment à travers la plateforme YouthConnekt.

D'autres organisations des Nations Unies sont présentes en RDC. La FAO collabore avec les acteurs nationaux sur les forêts, l'agriculture durable et la sécurité alimentaire. Le PAM intervient sur la sécurité alimentaire d'urgence, les cantines scolaires et les systèmes d'alerte précoce, avec un programme de résilience communautaire. L'OMS appuie la surveillance des maladies climato-sensibles et les urgences sanitaires. Le HCR couvre les déplacements de population et la protection des enfants déplacés, un enjeu critique dans l'Est du pays où les catastrophes climatiques amplifient les déplacements forcés dus aux conflits. OCHA coordonne le Plan de Réponse Humanitaire, cadre dans lequel les urgences climatiques sont de plus en plus traitées.

4.2.9. Les partenaires techniques et financiers

Des partenaires internationaux se coordonnent à travers le Groupe Inter-Bailleurs pour l'Environnement et le Climat (GIBEC), qui réunit

les ambassades et représentations des principaux pays partenaires (Royaume-Uni, Norvège, Pays-Bas, France, Allemagne, Belgique, Suède, Japon, Canada, États-Unis). Il assure la coordination politique de haut niveau entre les bailleurs autour de la gouvernance forestière et énergétique.

La Banque Mondiale intervient dans le secteur WASH, l'énergie, la résilience urbaine et la gestion des risques climatiques. La Banque Africaine de Développement (BAD) intervient dans l'eau, l'énergie et les infrastructures climato-résilientes. La Banque Mondiale et la BAD sont les principaux partenaires du Compact Énergétique National, ciblant l'accès à l'électricité et la cuisson propre.

L'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), dans le cadre de la Lettre d'Intention signée avec la RDC en 2021, et le FONAREDD financent la réduction de la déforestation. Le Fonds Vert pour le Climat (FVC), principal mécanisme financier de la CCNUCC, et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF), qui couvre la biodiversité, l'eau, le climat et les forêts, constituent les principaux canaux multilatéraux de financement climatique accessibles à la RDC. Le Fonds d'Adaptation complète ce dispositif. Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, initiative sous-régionale lancée en 2017 visant la gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques du bassin, reste à un stade de structuration institutionnelle.





4.2.10. Autres acteurs

Les universités, en particulier l'Université de Kinshasa (UNIKIN), son Centre de Recherche en Ressources en Eau du Bassin du Congo (CRREBaC) et son Institut Supérieur des Techniques Appliquées (ISTA) contribuent à la recherche sur les ressources en eau, l'hydrologie et le climat dans le bassin du Congo et les foyers de cuissons améliorés. Cependant, les connaissances produites par les universités et instituts de recherche restent insuffisamment mobilisées dans l'élaboration des politiques publiques.

Les autorités provinciales détiennent un pouvoir de décision sur la planification locale dans le cadre de la décentralisation, mais il n'existe pas de cadre de coordination climatique au niveau provincial, créant un hiatus entre les cadres stratégiques nationaux et leur mise en œuvre sur le terrain. Les communautés et autorités locales jouent un rôle de première ligne dans la réponse aux chocs climatiques, souvent de manière informelle et sans moyens dédiés.

Les médias, en particulier les radios communautaires, constituent un relais pour la sensibilisation aux risques climatiques et la diffusion d'alertes précoces auprès des populations, y compris des enfants. Les opérateurs de télécommunications fournissent l'infrastructure mobile qui supporte des plateformes comme U-Report, tandis que le secteur extractif, malgré son empreinte environnementale considérable, n'est pas intégré dans les mécanismes de gouvernance climatique ni dans les dispositifs de protection des enfants.

L'écosystème d'acteurs en matière de CEED en RDC est riche et diversifié. Les mécanismes de coordination existants structurent ce paysage autour de thématiques spécifiques. Cependant, aucun de ces mécanismes ne couvre le nexus climat-enfants dans son intégralité, chaque institution n'en traite qu'une facette sectorielle. Cette absence de mécanisme transversal reliant les enjeux climatiques aux droits et au bien-être des enfants constitue la lacune structurelle majeure.



5

Politiques et stratégies inclusives

Cette section examine dans quelle mesure les politiques et stratégies existantes en RDC répondent au double impératif d'intégration : d'une part, la prise en compte des enfants dans les politiques climatiques et environnementales et, d'autre part, l'intégration des enjeux climatiques, environnementaux et énergétiques dans les politiques sectorielles pertinentes pour les enfants.

5.1. Inclusion des enfants dans les documents CEED

Cette section répond à la question : les politiques et stratégies existantes en matière de CEED prennent-elles en compte les enfants ? L'analyse porte sur les principaux documents nationaux de politique climatique, environnementale et énergétique.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque politique ou stratégie CEED, le degré d'inclusion des enfants et les observations correspondantes.

Document CEED	Sensible aux enfants ?	Observation
Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2024-2028)	✓ Partiel	Traite substantiellement la situation des enfants (capital humain, santé maternelle et infantile, malnutrition, éducation, droits de l'enfant) mais ne l'article pas avec sa dimension climatique. La section dédiée à l'environnement et au changement climatique (pilier 1.5) ne mentionne pas les enfants comme groupe vulnérable, et aucune mesure d'adaptation enfant-sensible n'y figure.
Contribution Déterminée au niveau National (CDN, révisée 2021)	✓	La CDN est classée en Catégorie A (4/4 critères) du dashboard « NDCs for Every Child » (UNICEF, 2022), avec des engagements sensibles aux enfants dans 4 secteurs clés (éducation, santé, information et suivi, eau) et des références aux enfants, aux droits humains et à la justice intergénérationnelle. Malgré que 5 secteurs critiques demeurent dépourvus de dimension enfant (RRC, énergie, Sécurité alimentaire et Nutrition , assainissement, protection sociale) et que les enfants ne sont pas reconnus comme acteurs de changement, elle reste assez sensible aux enfants.

Document CEED	Sensible aux enfants ?	Observation
Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA, 2022-2026)	✓ Partiel	Reconnait explicitement les vulnérabilités différenciées des enfants (besoins métaboliques, physiologiques et développementaux) et identifie la mortalité et morbidité accrue chez les enfants de 0 à 5 ans parmi les impacts potentiels du changement climatique. Les trois secteurs prioritaires d'adaptation retenus (forêts, agriculture, eau et assainissement) sont essentiels pour les enfants, cependant la santé, l'éducation, la nutrition et la protection sociale n'y figurent pas comme priorités.
Politique, Stratégie et Plan d'Actions sur les changements climatiques (PSPA-CC, 2016, révisée 2020)	✗	Définit la vision nationale, les principes directeurs et les axes stratégiques couvrant l'atténuation et l'adaptation mais ne comporte pas de dimension spécifique enfants.
Communications nationales sur les changements climatiques (1ère à 3ème)	✓ Partiel	La Troisième Communication Nationale marque une progression par rapport aux deux premières en intégrant les enfants dans sa section dédiée au secteur de la santé. Elle identifie les enfants de 0-5 ans parmi les populations exposées à la mortalité et morbidité climato-sensibles, intègre la malnutrition aiguë des enfants de moins de 5 ans dans ses indicateurs humanitaires, et propose des mesures d'adaptation ciblées. La prise en compte reste toutefois cantonnée au secteur santé, sans extension aux autres secteurs sociaux critiques (éducation, WASH, protection).
Stratégie-Cadre Nationale REDD+	✗	Document central pour la lutte contre la déforestation, précisant les causes, les options stratégiques et les mécanismes de financement (FONAREDD, CAFI). Ne traite pas de la situation des enfants ni de l'impact de la déforestation sur leurs droits.
Code Forestier (Loi n°011/2002 du 29 août 2002)	✗	Socle juridique de la gestion forestière, définissant les principes de conservation, d'aménagement et d'exploitation des forêts. Instaure un régime de concessions incluant les droits d'usage des communautés locales. Ne traite pas des vulnérabilités spécifiques des enfants face à la déforestation.

Document CEED	Sensible aux enfants ?	Observation
Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB, mise à jour 2025-2030)	✗	Mise à jour alignée sur le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal, elle définit les priorités de conservation, de gestion durable et de restauration écologique. Le rôle et les vulnérabilités spécifiques des enfants ne sont pas directement abordés.
Politique Nationale de l'Énergie (version révisée)	✗	Vise à réduire la part du bois-énergie et augmenter les renouvelables à 30 % du mix. N'aborde pas les conséquences du déficit énergétique sur les enfants (santé respiratoire, éclairage scolaire, chaîne du froid). Aucun cadre intégrant projections climatiques et besoins des enfants.
Compact Énergétique National	✗	Ne mentionne ni les enfants, ni les écoles, ni les centres de santé. Bien que la stratégie cuisson propre cible les ménages dirigés par des femmes, les enfants ne sont pas reconnus comme population exposée. Les indicateurs de suivi sont quasi exclusivement techniques et économiques.
Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (2025-2050)	✓	Reconnaît explicitement que les catastrophes affectent de manière disproportionnée les enfants. Elle inscrit les écoles et hôpitaux parmi les infrastructures critiques à réhabiliter aux normes résilientes. Elle prévoit l'intégration de la GRC dans les programmes scolaires, universitaires et de formation professionnelle, consacre une section dédiée à la protection sociale incluant les filets sociaux productifs et le registre social unique, et prévoit la désagrégation des données par sexe, âge, handicap et localisation dans son cadre de suivi-évaluation. Elle est donc sensible aux enfants.

Tableau 1: Tableau évaluant l'inclusion des enfants dans les documents nationaux CEED

L'analyse des principaux documents nationaux CEED révèle une dynamique encourageante d'intégration progressive des enfants dans les politiques, stratégies et plans climatiques, environnementales et énergétiques. Les documents les plus récents, que sont la Troisième Communication Nationale, la CDN révisée (2021), le PNA (2022-2026), le PNSD (2024-2028) et la PNGRC (2025-2050), posent des jalons importants : reconnaissance des vulnérabilités différenciées des enfants face aux impacts climatiques, prise en compte des secteurs sociaux essentiels (santé, éducation, protection sociale), inscription des écoles et hôpitaux parmi

les infrastructures critiques à protéger ou amorce de la désagrégation des données par sexe, âge et handicap. La préparation de la CDN 3.0 a renforcé cette dynamique par une consultation élargie des enfants et des jeunes dans plusieurs provinces, couvrant cinq thématiques prioritaires (eau et assainissement, énergie et transport, agriculture, forêts et biodiversité, gestion des déchets), dont les recommandations alimentent directement le processus. Cet élan constitue une base solide sur laquelle capitaliser pour étendre la dimension enfant à l'ensemble des instruments CEED.



5.2. Intégration des questions de CEED dans les documents sectoriels

Cette section répond à la question : les politiques et stratégies sectorielles pertinentes pour les enfants intègrent-elles les enjeux de CEED ? L'analyse porte sur les cadres sectoriels couvrant le WASH, la santé, la nutrition, l'éducation, la protection, les politiques sociales et la jeunesse.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque document sectoriel, le degré d'intégration des enjeux climatiques, environnementaux et énergétiques et les observations correspondantes.

Document sectoriel	Intégration CEED ?	Observation
Politique Nationale d'Assainissement (2018)	✗	Cadre pour l'amélioration de l'assainissement et l'élimination de la DAL. La dimension climatique est absente du diagnostic comme des neuf objectifs spécifiques. Ni le changement climatique, ni les risques hydroclimatiques ne sont mentionnés. Aucun principe directeur ne porte sur l'adaptation ou la résilience.
Programme National Eau-Hygiène-Assainissement (PNEHA 2020-2030)	✗	Cadre programmatique du secteur WASH. N'intègre pas la résilience climatique. La préface évoque des infrastructures résilientes au changement climatique, mais cette ambition n'est traduite dans aucune action, aucun indicateur ni aucune allocation budgétaire.
Pacte Présidentiel Eau-Hygiène-Assainissement (2026)	✓	Intègre explicitement la résilience climatique comme objectif stratégique. Il identifie également les financements climatiques (Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'Adaptation) comme leviers.
Politique Nationale du Service Public de l'Eau (PNSPE, 2025)	✓	Document sectoriel intégrant explicitement la résilience climatique dans ses trois objectifs d'accès universel et allouant 71 % du budget aux infrastructures adaptées.
Argumentaire climatique pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène	✓	Intègre pleinement les enjeux climatiques, environnementaux et de catastrophes et propose un plan d'action détaillé incluant systèmes d'alerte précoce, infrastructures résilientes et protocoles de réponse rapide. Traite la dégradation environnementale comme facteur aggravant. La dimension énergétique reste toutefois secondaire, principalement abordée à travers la dépendance au bois de chauffe et la vulnérabilité de l'approvisionnement hydro-électrique des services WASH.

Document sectoriel	Intégration CEED ?	Observation
Plan National de Développement Sanitaire et de Prévoyance Sociale (PNDS-PS 2024-2033)	✓ Partiel	Consacre un axe stratégique à la résilience sanitaire incluant explicitement les changements climatiques et les catastrophes naturelles. L'approche One Health est formalisée. Cependant: pas de prise en compte claire des risques climatiques, pas de normes de construction climato-résilientes pour les infrastructures sanitaires, pas d'analyse systématique des liens climat-maladies (climato-sensibles).
Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN, 2016) + Plan d'Action Opérationnel 2021-2025 + Feuille de route UNFSS 2021	✓ Partiel	Le PNSAN n'intègre pas les enjeux CEED dans ses orientations stratégiques. Le PAO 2021-2025 reconnaît les aléas climatiques comme facteur de risque et prévoit un système d'alerte, mais aucun axe ou indicateur n'est dédié à l'adaptation ou à la résilience climatique. La Feuille de route UNFSS 2021 complète ce cadre et inclut la résilience climatique et environnementale.
Plan National Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PNSMN 2023-2030)	✓ Partiel	Reconnaît explicitement les catastrophes naturelles parmi les causes structurelles de la malnutrition, consacre un axe stratégique au renforcement de la résilience et de la réponse aux urgences et catastrophes naturelles, et un autre axe au volet environnemental. Cependant, les interventions sont centrées sur la réponse aux chocs plutôt que sur l'anticipation basée sur les risques climatiques et n'incluent aucune mention de mobilisation du financement vert.
Politique Nationale de Nutrition des Adolescents et Jeunes (2021)	✗	Politique ciblant les adolescents et jeunes. Les enjeux CEED sont absents : ni le changement climatique, ni les aléas, ni les catastrophes naturelles ne sont mentionnés parmi les causes ou les déterminants de la malnutrition des adolescents et des jeunes. Les sept principes directeurs ne comportent aucune dimension environnementale ou climatique.
Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (SSEF 2016-2025)	✗	Priorités centrées sur l'accès, la qualité et la professionnalisation, n'intègrent ni l'éducation au changement climatique et à l'environnement, ni la résilience climatique des infrastructures scolaires, ni l'analyse des risques climatiques sur la continuité pédagogique. Les aléas climatiques ne figurent pas parmi les déterminants du décrochage scolaire retenus.

Document sectoriel	Intégration CEED ?	Observation
Pacte de Partenariat pour l'Éducation (2022)	✓ Partiel	Reconnaît les catastrophes naturelles comme facteur de perturbation de la scolarisation et prévoit, la protection des classes contre les intempéries, l'élaboration de plans d'éducation en situation d'urgence et le soutien aux enfants affectés par les conflits et les catastrophes. L'intégration reste toutefois limitée aux dimensions d'urgence et de résilience scolaire, sans couvrir les enjeux énergétiques (électrification/solarisation des établissements) ni environnementaux (éducation climatique et environnementale dans les curricula).
Plan quinquennal de l'éducation (2024-2029)	✓ Partiel	Porte une vision de système éducatif « inclusif, équitable, moderne et résilient » et intègre explicitement le développement durable dans les curricula rénovés, couvrant des sujets tels que la gestion des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité et l'économie circulaire. L'intégration reste toutefois centrée sur la résilience aux chocs, sans normes de construction scolaire résiliente ni traitement de la dimension énergétique des établissements.
Stratégie de l'Éducation en Situations d'Urgence (SEFSU 2025-2029)	✓	Identifie explicitement les catastrophes naturelles parmi les crises ciblées et décline des actions différenciées par type d'aléa. Intègre la réduction des risques de catastrophes dans les curricula et la formation des enseignants, prévoit des plans anticipatoires et l'amélioration de la résilience des infrastructures aux risques locaux, et inscrit le plaidoyer auprès des fonds climatiques comme axe de mobilisation des ressources.
Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS, adoptée en 2017)	✗	Vise la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités. Identifie l'incertitude environnementale (changement climatique, crise énergétique, menace sur la biodiversité) dans son contexte introductif et reconnaît les victimes des catastrophes d'origine naturelle ou humaine parmi les personnes vulnérables ciblées. Cette reconnaissance reste toutefois confinée au contexte et n'est traduite ni dans les défis structurants, les principes, les finalités, les quatre dimensions prioritaires (santé, enfance, revenus, troisième âge) ou les cinq piliers de la politique.

Document sectoriel	Intégration CEED ?	Observation
Stratégie Nationale de Protection Sociale Non Contributive (SNPSNC 2025-2029)	✗	Nouveau cadre stratégique. Les dimensions climatiques et environnementales ne sont pas intégrées comme facteurs de risque structurels dans les dispositifs de protection sociale.
Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG, révisée en 2019)	✗	Complète le cadre de protection en abordant la dimension énergétique des VBG (sur l'accès sécurisé au bois de chauffe, énergies alternatives) et les déplacements de populations en contexte humanitaire. Toutefois, les chocs climatiques et environnementaux ne sont jamais identifiés comme facteurs aggravants des VBG, et le lien entre changement climatique et risques accrus de VBG (mariage d'enfants, exploitation, déplacements) n'est pas établi.

Tableau 2: Tableau évaluant l'intégration des enjeux CEED dans les documents sectoriels pertinents pour les enfants

L'analyse des cadres sectoriels (WASH, santé, nutrition, éducation, protection sociale) révèle une dynamique d'intégration des enjeux CEED en nette progression, particulièrement dans les instruments adoptés depuis 2023. Le secteur WASH se distingue avec le Pacte Présidentiel Eau - Hygiène - Assainissement (2026), la Politique Nationale du Service Public de l'Eau (2025) et l'Argumentaire climatique WASH (2025) qui intègrent explicitement la résilience climatique et identifient les financements climatiques comme leviers. La Stratégie de l'Éducation en Situations d'Urgence (2025-2029) décline des actions différenciées par type d'aléa et inscrit la mobilisation des fonds climatiques parmi ses axes. Le PNDS-PS (2024-2033), le PNSMN (2023-2030) et le Plan quinquennal de l'éducation (2024-2029) consacrent

des axes à la résilience climatique. Ces avancées récentes constituent une base solide à consolider et à étendre. Les angles morts persistants tels que la protection sociale, la nutrition des adolescents et jeunes et les instruments WASH antérieurs, offrent autant d'opportunités lors des prochaines révisions.

Ce double constat en RDC, c'est-à-dire intégration en cours des enfants dans les politiques CEED et des questions de CEED dans les politiques sectorielles, appelle à consolider l'élan amorcé par les instruments les plus récents et à l'étendre aux secteurs encore silencieux, en particulier la protection sociale.



6 Opportunités de partenariats et de financements

Cette section identifie les opportunités de partenariats et de financements permettant d'intégrer les enjeux CEED dans les programmes destinés aux enfants et, inversement, d'inscrire la perspective enfant dans les interventions climatiques et environnementales. L'analyse s'appuie sur les points d'entrée institutionnels et programmatiques, les fenêtres d'opportunité associées ainsi que sur les projets et financements en cours ou en démarrage, qui constituent des véhicules concrets de collaboration.

6.1. Processus politiques nationaux

Plusieurs processus politiques nationaux sont simultanément en cours et offrent des fenêtres d'opportunité pour prendre en compte la perspective enfant dans les politiques climatiques. La révision de la CDN 3.0 constitue la fenêtre la plus déterminante : le narratif « pays-solution » repose actuellement sur trois piliers (forêts, énergie renouvelable, minerais stratégiques) sans intégrer explicitement la dimension capital humain. La révision a offert une plateforme aux enfants qui ont exprimé leur vision, leurs priorités et leurs demandes. La version finale devrait donc inclure, parmi les priorités, les co-bénéfices pour les enfants, notamment à travers la solarisation des centres de santé, des systèmes de pompage d'eau et des écoles, et aussi à travers les fonds climatiques mobilisés ou générés par les crédits carbone.

La transformation de la Direction de la Protection Civile (DPC) en Direction Générale implique la redéfinition du mandat, de l'organigramme et des protocoles ; cette phase de restructuration institutionnelle constitue un point d'entrée concret pour intégrer des protocoles spécifiques relatifs aux enfants séparés, la mise en place d'espaces amis des enfants et la continuité des services essentiels lors des catastrophes.

La PNSPE, publiée en décembre 2025, prévoit l'élaboration de plans directeurs provinciaux et la mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation du service public de l'eau. La conception de ces instruments constitue une opportunité d'inclure des indicateurs relatifs aux enfants et des données climatiques désagrégées par province, en

cohérence avec les profils de risque établis par la présente analyse. La RDC ne dispose pas encore d'un plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Ceci constitue une fenêtre stratégique d'y intégrer dès l'origine, pendant l'élaboration, la résilience climatique, plutôt que de procéder à une adaptation a posteriori.

Le Pacte Présidentiel Eau - Hygiène - Assainissement, signé en mars 2026, crée plusieurs fenêtres d'opportunités immédiates. Le Système de Gestion de l'Information du secteur EHA, dont la mise en œuvre est prévue avant décembre 2026, offre la possibilité d'y intégrer dès sa conception des indicateurs désagrégés par âge, genre et statut de déplacement. La structuration en cours du comité interministériel de pilotage ouvre un espace pour renforcer l'inclusion institutionnelle des enjeux liés à l'enfance. Le déficit de financement de 14,71 milliards USD, combiné à l'orientation vers les financements climatiques, constitue un levier pour orienter les investissements vers les provinces à risque très élevé et élevé identifiées par la présente analyse.

Par ailleurs, le PNDS-PS 2024-2033, en consacrant un axe stratégique à la résilience climatique et en formalisant l'approche One Health, ouvre une fenêtre d'opportunité pour intégrer les enjeux climat-santé-enfants dans la planification sanitaire. L'élaboration des plans opérationnels provinciaux, prévue comme condition de mise en œuvre, constitue un point d'entrée concret pour territorialiser l'analyse des risques climatiques sur les profils épidémiologiques et les services de santé infantile.

Dans ce contexte, la RDC est en train d'intégrer le climat dans ces trois programmes (VIH, Tuberculose et Paludisme) pour sa prochaine soumission au 8e Cycle de Subvention du Fond Mondial pour la période 2027-2029. Ceci crée une opportunité sans précédent pour renforcer l'articulation des questions de CEED dans la prévention de ces maladies climato-sensibles, la surveillance et la riposte ainsi que la résilience des systèmes de santé publiques selon l'approche One Health.

6.2. Structure programmatique de l'UNICEF

La restructuration en cours des interventions de l'UNICEF autour de trois secteurs prioritaires (Santé, Éducation et Protection comme dimension transversale) avec la WASH en appui, constitue le point d'entrée programmatique majeur. Cette réorganisation redéfinit les logiques d'intervention, les cadres de résultats et les modalités de coordination intersectorielle. La fenêtre est particulièrement ouverte durant la phase de redéfinition des plans opérationnels, qui permet d'intégrer le CEED non pas comme un programme additionnel, mais comme une dimension structurante au sein de chacun des trois piliers.

Le positionnement de la WASH en appui signifie que la résilience climatique des infrastructures et des services peut devenir le fil conducteur reliant l'ensemble des priorités sectorielles. La Protection, en tant que fonction transversale, offre quant à elle l'opportunité d'ancrer systématiquement la dimension climatique dans l'analyse programmatique, notamment en lien avec les déplacements, l'alourdissement de la charge ménagère, les pires formes de travail des enfants dans les mines et le mariage précoce.

Le nouveau CPD 2025-2029, dont les plans de travail annuels sont en cours d'élaboration, intègre un indicateur relatif aux politiques climatiques sensibles aux enfants dans quatre provinces. La revue à mi-parcours prévue en 2027 constituera une seconde fenêtre pour ajuster le cadre de résultats et renforcer l'intégration transversale du CEED.

Enfin, le Système d'information sanitaire de district (DHIS2) et le Système d'information de gestion sanitaire (HMIS) offrent la possibilité d'un enrichissement par des données climatiques (précipitations, températures, alertes hydrométéorologiques), permettant de construire progressivement un système d'information intégré climat-enfants. Le croisement des données épidémiologiques et climatiques pourrait ainsi



contribuer à identifier les relations entre événements météorologiques extrêmes et pics de morbidité infantile pour plusieurs applications incluant l'élaboration de système alerte précoce.

6.3. Partenaires techniques et financiers

La période 2025-2027 concentre une convergence exceptionnelle de renouvellements de cadres de coopération des partenaires techniques et financiers (PTF), créant une séquence particulièrement propice pour inscrire le nexus climat-enfants dans leurs orientations stratégiques et financières.

Plusieurs institutions engagent simultanément ce processus d'actualisation de leurs cadres de coopération. Le PNUD renouvelle son CPD, structuré autour de la gouvernance climatique. La Banque Mondiale procède au renouvellement de son Cadre de Partenariat Pays, positionné sur les investissements climat et les services essentiels. La BAD conduit la revue à mi-parcours de son Document de Stratégie Pays 2023-2028, qui vise à consacrer 49 % de ses financements au climat sans intégrer explicitement la dimension Enfants. CAFI entre dans la transition entre la première sous-période (2021-2026) et la deuxième sous-période (2027-2031) de sa Lettre d'Intention : sur les 90 jalons de la première phase, aucun ne comporte de dimension enfants. La FAO actualise également son Cadre de Programmation Pays. L'ensemble de ces dynamiques crée un espace d'influence limité dans le temps pour intégrer de manière plus explicite la perspective enfant dans les priorités climatiques et environnementales.

Au sein du Système des Nations Unies, le Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) 2025-2029 constitue le cadre stratégique inter-agences de référence. Structuré autour de six piliers incluant la gestion durable des ressources naturelles et la participation des jeunes, il fédère l'action de l'UNICEF, du PNUD, du PAM, de l'OMS, du HCR et de la FAO, entre autres, dont les mandats croisent indirectement les enjeux climatiques et les droits des enfants. L'inscription explicite du nexus climat-enfants dans les mécanismes de suivi du CCDD permettrait d'assurer une cohérence inter-agences et une intégration systémique de la perspective enfant.

Le programme pays du Fonds Vert pour le Climat (FVC) n'est pas encore formalisé en RDC, ce qui constitue une opportunité stratégique majeure. Dans ce contexte, le pays est en phase de préparation

d'un programme pilote FVC qui regroupe la RDC, la Guinée Bissau et le Burundi. Cette phase actuelle de conception permet d'intégrer dès l'origine les priorités des enfants, avant la stabilisation des orientations d'investissement. De plus, l'UNICEF, accrédité auprès du FVC en tant qu'entité de mise en œuvre, peut contribuer à des propositions centrées sur la résilience climatique des services essentiels pour les enfants. Une fois le programme pays FVC adopté, la marge d'influence se réduira pour plusieurs années.

Enfin, le GIBEC est un mécanisme permanent de coordination et de dialogue stratégique entre bailleurs autour des questions de gouvernance forestière et énergétique en RDC. A la différence des fenêtres conjoncturelles liées aux cycles de programmation, il offre un espace institutionnalisé et continu d'influence sur l'orientation des financements climatiques et forestiers. Si la dimension enfants n'y figure pas actuellement, la nature pérenne de ce cadre en fait un point d'entrée structurant pour inscrire durablement la dimension capital humain dans le dialogue climat à haut niveau.

6.4. Projets en cours et mécanismes financiers

Parallèlement aux renouvellements de cadres stratégiques, plusieurs projets majeurs sont en phase de démarrage ou de mise en œuvre et constituent des véhicules concrets de collaboration.

Le Projet de Résilience aux Inondations Urbaines de la Banque Mondiale (200 millions USD, approuvé en juin 2025) cible Kinshasa et Kalemie. Sa phase de conception détaillée offre l'opportunité d'y intégrer des indicateurs relatifs aux enfants ainsi que des infrastructures sociales climato-résilientes. Le projet Kin Elenda (500 millions USD), centré sur le développement urbain intégré de Kinshasa, bénéficie directement à deux millions de personnes mais ne comporte pas de composante spécifique enfants.

Le programme GCIEP (Green City Integrated Empowerment Program), lancé en février 2026 avec l'appui de la coopération britannique, cible la gestion des déchets, la mobilité et le drainage urbain à Kinshasa à travers des solutions pilotes répliquables à d'autres villes (Radio Okapi, 2026). Ce programme offre des opportunités concrètes de partenariat, notamment autour de la collecte structurée, la valorisation des déchets plastiques et le recyclage, créant des emplois verts pour les jeunes.

Les projets PERSE (Projet pour l'Équité et le Renforcement du Système Éducatif – 800 millions USD, éducation dans 10 provinces) et PDSS (Projet de Développement du Système de Santé – 200 millions USD, santé) de la Banque Mondiale ciblent directement les enfants ; toutefois, ils n'intègrent pas à ce stade de normes de construction climato-résilientes ni de données climatiques dans la planification sectorielle. Le programme PREDIRE de la BAD (nexus eau-sécurité alimentaire-climat, lancé en août 2025) ainsi que le projet de Croissance Résiliente et Adaptation (GEF/LDCF et PNUD, 27 millions USD, 2025-2030), mis en œuvre dans les provinces à risque très élevé du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Maniema, offrent des cadres pertinents pour intégrer des co-bénéfices nutritionnels et sociaux pour les enfants.

Les projets PIREDD (Programmes Intégrés REDD+) du FONAREDD portent sur la réduction de la déforestation sans composante spécifique enfants ; la programmation CAFI 2027-2031 constitue à cet égard un moment stratégique pour y introduire des indicateurs de co-bénéfices sociaux. Les coopérations bilatérales renforcent ce paysage : Enabel (50 millions d'euros par an, pour l'éducation, la santé et la formation professionnelle), la GIZ (pour les ressources naturelles, la WASH et l'énergie). D'autres opportunités sont en phase finale : l'Agence Française de Développement (AFD – 558 millions d'euros engagés pour 2022-2025, ciblant l'eau, l'éducation, l'urbanisme et les forêts) et l'Union européenne (424 millions d'euros pour 2021-2024). Ces bailleurs disposent de portefeuilles au sein desquels le nexus climat-enfants pourrait être intégré lors des prochains cycles de programmation.

Au-delà des projets en cours, plusieurs mécanismes de financement climatique sont accessibles à la RDC. Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) finance des projets relatifs à la biodiversité, à l'eau et au climat. Le Fonds d'Adaptation soutient des projets d'adaptation concrets dans les pays vulnérables comme la RDC. Le Fonds sur les pertes et dommages, créé lors de la COP27 et opérationnalisé lors de la COP28, est destiné aux pays confrontés aux conséquences irréversibles du changement climatique ; la RDC, classée au 9ème rang mondial selon l'Indice de Risque Climatique pour les Enfants (CCRI), figure parmi les pays éligibles prioritaires. Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, dont la table ronde des bailleurs pour mobiliser les financements s'est tenue en mai 2026, a constitué un point d'entrée pour plaider l'intégration de la dimension enfant dans les 43 projets prioritaires. Le Fonds pour la Résilience et la Durabilité du FMI (Fonds

Monétaire International), approuvé en 2025 pour un appui de 2,8 milliards USD à la RDC, offre un cadre de financement macroéconomique dans lequel les dépenses publiques associées pourraient intégrer plus explicitement les services essentiels pour les enfants. Enfin, le marché carbone en développement et la Tropical Forest Forever Facility, initiative émergente portée dans le cadre de la COP30, constituent des mécanismes en construction dans lesquels l'intégration de critères relatifs aux co-bénéfices sociaux et aux droits des enfants est plus aisée à ce stade qu'une fois les cadres institutionnels stabilisés.



6.5. Réponse humanitaire et filets sociaux

La réponse humanitaire constitue un point d'entrée spécifique compte tenu de l'ampleur des chocs climatiques en RDC. Le Plan de Réponse Humanitaire en 2025 (2,54 milliards USD, 11 millions de personnes ciblées), coordonné par OCHA, inclut le traitement de 1,5 million d'enfants souffrant de malnutrition aiguë et l'accès à l'eau potable pour 5 millions de personnes alors que près de la moitié des 7,8 millions de déplacés internes (au moment du lancement du plan) sont des enfants.

Si le plan intègre la préparation aux chocs, les aléas climatiques y sont encore principalement traités comme facteurs de contexte plutôt que comme déterminants structurels orientant la priorisation sectorielle. Dans ce cadre, les clusters humanitaires coordonnés par l'UNICEF (WASH, Nutrition, Éducation, Protection de l'enfance) constituent des leviers immédiatement mobilisables pour inscrire le climat comme déterminant programmatique transversal, sans créer de mécanisme institutionnel supplémentaire.

Les inondations de 2024-2025, décrites comme les plus graves depuis des décennies, illustrent directement le nexus inondations - eau - choléra - malnutrition - déscolarisation. Le mécanisme CATI choléra, mobilisé face à une épidémie présentée comme la pire en 25 ans, pourrait renforcer sa dimension anticipative en couplant davantage ses déclenchements aux prévisions hydrométéorologiques, afin de passer progressivement d'une logique réactive à une logique d'anticipation.

Par ailleurs, les programmes gouvernementaux de transferts monétaires et de filets sociaux ciblent les ménages vulnérables avec enfants, mais ne sont pas indexés sur les risques climatiques. L'évolution vers des filets sociaux adaptatifs, déclenchés sur la base d'alertes climatiques, constitue une opportunité de collaboration concrète permettant de renforcer la résilience des ménages et d'articuler plus étroitement réponse humanitaire, la protection sociale et l'adaptation climatique.

6.6. Partenariats avec les associations et réseaux de femmes

Plusieurs fenêtres permettent de structurer des partenariats opérationnels avec les associations de femmes actives sur le nexus genre-climat-enfants.

Le processus UNPP de sélection des partenaires de mise en œuvre pour le CPD 2025-2029 constitue la fenêtre la plus immédiate, lequel a ciblé des organisations dirigées par des femmes à travers les différents secteurs de travail de l'UNICEF. Les cycles d'appels à manifestation d'intérêt offrent l'opportunité d'intégrer dans la base de partenaires des organisations à compétence environnementale et climatique, et en particulier des réseaux de femmes disposant d'un ancrage communautaire dans les zones les plus exposées. La révision de la CDN 3.0 offre une deuxième porte d'entrée : la CFLEDD, qui a déjà contribué à l'adoption d'un édit provincial en Équateur sur les droits fonciers des femmes, dispose de la légitimité et de l'expérience pour porter le plaidoyer en faveur de l'inscription de la dimension genre-enfants dans le narratif « pays-solution ».

La transition CAFI entre ses deux sous-périodes (2021-2026 et 2027-2031) constitue également une fenêtre stratégique. Beaucoup d'associations de femmes interviennent directement dans la gouvernance forestière et les droits fonciers qui sont au cœur du mandat de CAFI. Leur implication dans la formulation de la programmation 2027-2031 permettrait d'ancrer la perspective genre-enfants dans les mécanismes de suivi et de sauvegarde.

Par ailleurs, il a été mis en évidence la nécessité de faire évoluer la participation des associations de femmes d'un rôle consultatif vers une participation institutionnalisée dans les processus décisionnels climatiques. Les mécanismes de coordination climatique et environnementale du MEDD-NEC, qui pilote la CDN, le PNA et le processus REDD+, constituent le cadre institutionnel pertinent pour formaliser cette représentation, tandis que les espaces de dialogue tels que le GIBEC pourraient intégrer une voix féminine structurée sur les co-bénéfices sociaux de la gouvernance forestière et énergétique.

Enfin, le financement durable de ces réseaux de femmes demeure un préalable. Malgré leur rôle reconnu de première ligne dans la résilience communautaire, les associations de femmes fonctionnent avec des soutiens ponctuels et précaires. L'accès aux mécanismes de financement climatique identifiés précédemment (FVC, Fonds d'Adaptation, Fonds Bleu) pourrait être facilité par l'UNICEF en intégrant ces organisations comme partenaires de mise en œuvre dans ses propres soumissions de projets.

6.7. Convergence et priorités immédiates

La simultanéité des processus de révisions politiques nationales, de renouvellements de cadres de coopération des partenaires techniques et financiers, de restructuration interne des interventions de l'UNICEF et de lancement de projets d'envergure, crée une configuration institutionnelle rarement observée. Cette conjonction correspond à une phase de recomposition stratégique au cours de laquelle les orientations programmatiques et financières ne sont pas encore stabilisées.

La révision de la CDN 3.0, la formalisation du programme pays du Fonds Vert pour le Climat, la mise en place du dispositif de gouvernance et du système d'information sectoriel du Pacte Présidentiel EHA, la mise en œuvre du CCDD 2025-2029 ainsi que l'élaboration des plans de travail du CPD 2025-2029 de beaucoup d'agences des Nations Unies interviennent dans une temporalité rapprochée. Cette superposition des calendriers modifie les conditions d'influence et élargit momentanément les marges d'intégration transversale des enjeux climat-enfants dans les cadres nationaux et internationaux.

Au niveau programmatique, la restructuration des priorités sectorielles de l'UNICEF et la définition des nouveaux cadres de résultats constituent une phase de redéfinition interne. La revue à mi-parcours prévue en 2027 s'inscrit également dans cette dynamique de réajustement progressif.

Parallèlement, l'existence de mécanismes humanitaires, de dispositifs de protection sociale, de projets d'investissement sectoriels et de plateformes de participation des jeunes dessine un environnement institutionnel dense, au sein duquel les interactions entre climat, services essentiels et vulnérabilités infantiles sont déjà opérationnelles, bien qu'insuffisamment formalisées de manière intégrée.

Dans ce contexte, l'UNICEF se situe à l'intersection des sphères politique, financière, programmatique et communautaire. Son mandat multisectoriel centré sur les enfants, son rôle dans la coordination humanitaire, son accréditation auprès du Fonds Vert pour le Climat et son ancrage numérique national à travers U-Report et Pona Bana constituent des atouts structurels et d'influence des partenaires dans cette phase de recomposition.





7

Droit des enfants et des jeunes à participer aux enjeux CEED

Les impacts climatiques, environnementaux et énergétiques affectent les enfants et les jeunes de manière disproportionnée, multisectorielle et différenciée selon les vulnérabilités. Pourtant, les politiques et stratégies CEED analysées (CDN, PNA, REDD+, politique forestière) n'identifient pas les enfants comme groupe spécifique de vulnérabilité et ne prévoient pas de mesures différenciées. Les espaces formels de décision sur le climat ne comportent aucun mécanisme formel de participation des enfants et des jeunes. Si le CNJ dispose d'une reconnaissance institutionnelle, son rôle dans les processus climatiques reste consultatif et non décisionnel.

Cependant, la RDC dispose d'un cadre juridique et institutionnel de participation des enfants et des jeunes, en cours de consolidation. Des leviers stratégiques et des fenêtres d'opportunité concrètes existent pour transformer cette participation d'une logique consultative à une logique structurelle. De plus, les enfants et les jeunes eux-mêmes se positionnent non pas comme bénéficiaires passifs mais comme acteurs du changement, porteurs de demandes structurées et de propositions opérationnelles.

7.1. Cadre juridique et institutionnel

La participation des enfants et des jeunes aux processus décisionnels qui les concernent est un droit consacré par l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), ratifiée par la RDC, et réaffirmé par la Charte Africaine de la Jeunesse. Au niveau national, la Loi n° 09/001 portant protection de l'enfant consacre ce droit et prévoit, en son article 83, la mise en place d'un Parlement et de Comités des enfants à six niveaux (local, territorial, communal, urbain, provincial et national). Un arrêté interministériel de mars 2018 définit l'architecture de ce dispositif, dont la mise en place effective est toujours en cours avec l'appui de l'UNICEF.

Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) constitue l'organe représentatif officiel des jeunes et joue un rôle d'interface entre les jeunes, les autorités publiques et les partenaires techniques et financiers. Il dispose de la Politique Nationale de la Jeunesse, adoptée en 2009 et qui définit 15 domaines stratégiques dont le Domaine 9, « Jeunesse, protection de l'environnement et développement durable », qui vise à améliorer le cadre environnemental et de vie des jeunes à travers trois axes : l'éducation à la protection de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie et la promotion du volontariat. Ce domaine demeure à ce jour non opérationnalisé

car aucun plan d'action, aucun indicateur ni aucun budget n'y sont adossés.

L'enjeu n'est donc pas de créer de nouveaux cadres, mais d'activer ceux qui existent en y inscrivant la dimension CEED pour renforcer le partenariat entre les décideurs, les autres acteurs et les enfants et les jeunes.

7.2. Leviers stratégiques et fenêtres d'opportunité

La constitution du Parlement des enfants représente la première fenêtre d'opportunité. La phase de rédaction du règlement intérieur offre la possibilité d'y inscrire une session annuelle dédiée aux enjeux climatiques et environnementaux. Cette session pourrait inclure l'examen de rapports climat-enfants issus des provinces, l'audition des enfants et jeunes reporters Pona Bana et la formulation de recommandations adressées au gouvernement.

L'opérationnalisation du Domaine 9 de la Politique Nationale de la Jeunesse peut s'appuyer sur un cadre politique déjà existant. Portée par le Ministère de la Jeunesse et Eveil Patriotique, et le CNJ, cette

opérationnalisation pourrait intégrer explicitement l'éducation climatique, les emplois verts pour les jeunes et la réduction des NEET (jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation). Des actions concrètes pourraient inclure des brigades de jeunes collecteurs de données environnementales dans les provinces prioritaires, des programmes de formation aux emplois verts (solaire, gestion des déchets, reforestation) et l'intégration de modules climat dans les centres de formation professionnelle.

L'élaboration de la stratégie nationale du volontariat des jeunes, prévue dans la Politique Nationale de la Jeunesse, génère une troisième opportunité. Cette stratégie peut intégrer une composante climat-volontariat pour la reforestation, la gestion des déchets, l'assainissement communautaire, l'alerte précoce et s'articuler avec l'insertion des jeunes dans les filières vertes. Le Répertoire National des Métiers Verts, lancé officiellement par la RDC lors de la COP30 en novembre 2025, fournit déjà un cadre de référence pour structurer ces filières d'emploi et de formation.

L'UNICEF RDC dispose par ailleurs de plateformes uniques pour structurer la participation des enfants et des jeunes. U-Report, avec plus de 8 millions de membres en RDC, peut être à la fois un outil de collecte de données perceptuelles en temps réel et un système d'alerte précoce communautaire. Le croisement de ces données perceptuelles avec les données hydrométéorologiques et épidémiologiques permettrait de construire un tableau de bord climat-enfants au niveau provincial. Pona Bana, plateforme d'enfants et de jeunes reporters, constitue le volet qualitatif et médiatique de cette participation. Les Enfants Reporters produisent des récits de terrain qui traduisent les impacts vécus en messages audibles pour les décideurs.

En 2022, deux jeunes défenseurs climatiques soutenus par UNICEF RDC ont pris la parole lors des travaux préparatoires de la COP27 à Kinshasa et ont rencontré des autorités nationales afin de porter la voix des enfants et des jeunes sur les enjeux climatiques. Cette expérience constitue une bonne pratique en matière de participation des jeunes aux processus climatiques nationaux et internationaux. Leur pérennisation contribuerait à transformer la participation des enfants et des jeunes d'une logique consultative et symbolique vers une logique structurelle et décisionnelle, en cohérence avec l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant et avec les ambitions de la stratégie CEED.

Au-delà des plateformes UNICEF, les réseaux associatifs de jeunes engagés sur le climat se structurent progressivement. La Ligue des jeunes paysans (LJP-RDC) opère au niveau national, tandis qu'au niveau provincial, des initiatives comme Green Congo Initiative (Goma), Congo Environnement et Nature (Haut-Katanga) et Jeunes Solutions (Uvira) illustrent une mobilisation croissante autour de l'éducation environnementale, du dialogue communautaire et des énergies renouvelables. Lors d'un webinaire post-COP30 en novembre 2025, les jeunes congolais se sont engagés à travailler en collaboration dans les prochaines COP. Ce tissu associatif reste cependant confronté à des obstacles récurrents : faible accès à l'information, manque de financement et participation aux espaces de décision subordonnée à des réseaux informels plutôt qu'à des mécanismes institutionnalisés.

Ces opportunités de partenariats partagent une caractéristique commune : elles ne nécessitent pas la création de nouveaux cadres mais l'activation des cadres existants. Les profils de risques territoriaux, les chaînes d'impact climat-enfants et les données perceptuelles U-Report analysés ici pourront nourrir le plaidoyer en faveur de leur opérationnalisation.



7.3. Des demandes à considérer

Lors de l'atelier de consultation des enfants et des jeunes, tenu à Kinshasa le 10 janvier 2026, et qui a réuni 85 participants issus de profils diversifiés, des demandes formelles ont été formulées.

Les demandes des enfants de 13-15 ans sont concrètes et directement issues de leur vécu quotidien. Ce sont un environnement plus propre et plus sain, des routes et caniveaux réparés, l'interdiction des constructions sur les caniveaux et une loi pour libérer les enfants de l'école lorsqu'il menace de pleuvoir. Derrière la simplicité apparente de ces demandes se dessine une compréhension intuitive des déterminants structurels du risque : l'urbanisation non régulée et l'absence de drainage.

Les demandes des 16-17 ans sont structurées et orientées vers l'action collective. Elles distinguent trois niveaux de responsabilité. Au gouvernement, ils demandent d'agir sur les pollutions et de renforcer la responsabilité sociétale des entreprises en matière de recyclage. Aux organisations, ils demandent d'organiser des campagnes de sensibilisation et de financer des projets écologiques. Aux communautés, ils sollicitent le maintien d'un cadre de vie propre. L'intégration de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires est une demande transversale.

Les recommandations des 18-24 ans portent sur des réformes politiques et législatives. Il s'agit de rendre l'éducation climatique et environnementale obligatoire dès le bas âge, de mettre en place des ressources matérielles et financières pour les activités communautaires avec les jeunes comme ressources humaines, de créer un fonds vert dédié aux initiatives des jeunes et de renforcer la participation des jeunes dans la loi sur l'environnement.



La vision des 25-35 ans est plus portée sur le plaidoyer pour la vulgarisation et la mise en œuvre effective des lois existantes en lien avec le climat et l'environnement, en dotant les institutions des moyens nécessaires. Ils identifient des perspectives d'emplois verts (transformation des déchets en énergies renouvelables) et la création d'entreprises de suivi des déchets.

Cette progression des demandes avec l'âge montre que les politiques climatiques sensibles aux enfants doivent être pensées sur un continuum : depuis la sensibilisation dans les premières années de scolarité jusqu'à l'insertion professionnelle dans les filières vertes, en passant par l'engagement civique et le financement d'initiatives locales.





8 Recommandations

Les recommandations suivantes traduisent en pistes d'action les constats du CLAC. Elles sont issues d'un processus participatif à deux niveaux : un atelier de redevabilité avec les enfants et les jeunes, qui a permis de hiérarchiser leurs priorités, et un atelier de validation technique réunissant, entre autres, les ministères, les partenaires techniques et financiers, le système des nations unies et la société civile. Chaque recommandation est associée à un horizon temporel (court terme : 1-2 ans ; long terme : 3-5 ans), à un acteur chef de file et à des partenaires de mise en œuvre. Elles sont structurées en deux ensembles complémentaires : des recommandations transversales et des recommandations sectorielles.

8.1. Recommandations transversales

Les recommandations transversales portent sur les enjeux structurels qui conditionnent l'efficacité de l'ensemble de la réponse climatique en faveur des enfants : climat et environnement, énergie, réduction des risques de catastrophes et urgences,

engagement des enfants et des jeunes, et la prise en compte du genre. Leur mise en œuvre demande une coordination interministérielle renforcée et une articulation cohérente avec les cadres nationaux.

Climat et Environnement		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Rendre opérationnel le Conseil National sur le Climat et l'Environnement (CNCE) pour coordonner les actions relatives au changement climatique dans tous les secteurs et englobant en son sein différentes unités de coordination de projets et de groupes de travail, qui regroupent des représentants de divers ministères (pertinents pour le climat, l'environnement et/ou les enfants), des universités, des centres de recherche et de la société civile.	MEDD-NEC	Ministères sectoriels
Inscrire explicitement la perspective enfant et les co-bénéfices sociaux dans la révision de la CDN 3.0 et du PNA et dans le développement du programme pays du FVC, et intégrer des indicateurs relatifs aux services essentiels des enfants (eau, santé, nutrition, éducation, protection) dans les cadres de mise en œuvre des programmes liés aux trois piliers du « pays-solution » (forêts, énergie renouvelable, minerais stratégiques).	MEDD-NEC	Ministères sectoriels ; UNICEF.

Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Capitaliser sur la séquestration carbone et mettre en place un mécanisme transparent d'affectation d'une part des bénéfices issus des financements carbone (crédits carbone, REDD+, FONAREDD, CAFI) vers des investissements résilients en faveur des enfants.	MEDD-NEC	ARMECA ; FONAREDD ; PNUD.
Soutenir l'élaboration d'un état des lieux des ressources en eau, d'une politique de l'eau, d'un plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), d'un schéma directeur avec tous les plans d'investissement (par sous-bassins), intégrant explicitement des options d'adaptation basées sur des profils provinciaux de risques climatiques, des mesures de protection des sources contre toute contamination et des indicateurs relatives aux enfants.	MEDD-NEC	Ministères sectoriels ; UNICEF.
Actualiser et renforcer la mise en application des plans provinciaux de gestion des déchets dans les grandes villes exposées aux inondations et à la pollution, instaurer des mécanismes contraignants, avec système de suivi, de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) sur la gestion et le recyclage des déchets générés par leurs activités, selon le principe pollueur-payeur, et développer des programmes de valorisation des déchets solides en lien avec les initiatives d'emplois verts portées par les jeunes.	MEDD-NEC	Min. de l'intérieur ; Min. de l'urbanisme ; Min. de l'économie.
Encourager chaque secteur à élaborer un argumentaire climatique sectoriel permettant d'identifier les actions prioritaires, de mobiliser les ressources et de faciliter le plaidoyer en faveur de leur mise en œuvre.	Ministères sectoriels	MEDD-NEC ; UNICEF.

Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Renforcer l'application effective du cadre légal national existant en matière de climat et d'environnement (loi-cadre sur la protection de l'environnement, code forestier, loi relative à l'eau, code minier, loi sur la conservation de la nature), en mettant en place des mécanismes opérationnels de contrôle, de sanction et de reporting public, selon le principe « nul n'est censé ignorer la loi », afin de combler l'écart entre le cadre légal existant et sa mise en œuvre opérationnelle au bénéfice des enfants et des communautés vulnérables.	MEDD-NEC	MRHE ; Min. des mines ; Min. Jeunesse ; Min. Genre, Famille et Enfant ; Min. Affaires sociales ; Min. Développement Rural ; CAFI ; PNUD ; BAD ; Banque Mondiale.
Inscrire dans les révisions ou le développement des stratégies, plans et programmes sectoriels une analyse obligatoire des risques climatiques fondée sur les profils provinciaux, afin d'adapter les priorités, les normes techniques et le ciblage géographique, et inscrire des mesures d'adaptation climatique spécifiques dans les cadres de résultats et les budgets sectoriels.	Min. du plan	Ministères sectoriels ; Min. de l'intérieur ; MEDD-NEC ; UNICEF.

Energie		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Plaider, dans le cadre des financements climatiques internes et externes, pour des ressources dédiées à la transition énergétique des ménages en valorisant la réduction de la pollution de l'air intérieur dû à l'utilisation des combustibles ligneux comme co-bénéfice climat-forêts-santé.	Min. des affaires étrangères et coopération internationale	Min. des Finances ; MRHE ; MEDD-NEC ; Min Plan ; PNUD.
Développer des partenariats avec les acteurs des énergies renouvelables pour déployer des solutions décentralisées (mini-réseaux solaires, micro-hydroélectricité, biométhanisation) et connecter en priorité les centres de santé et les écoles des zones exposées aux risques climatiques afin d'assurer la continuité des services essentiels (chaîne du froid, éclairage des maternités et écoles, fonctionnement des équipements, pompage de l'eau, continuité pédagogique, etc.)	MRHE	BAD ; Banque Mondiale ; PNUD ; Min. santé ; MEDD-NEC ; Min. plan ; UNICEF

Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Soutenir le développement de filières de valorisation énergétique des déchets (biogaz à partir de déchets organiques, cogénération à partir de biomasse urbaine, transformation des déchets plastiques en combustibles), en lien avec les programmes municipaux de gestion des déchets et les emplois verts portés par les jeunes, comme co-bénéfice climat-santé-énergie.	MRHE	MEDD-NEC ; Min. sante ; Min. emploi ; Min. jeunesse ; Min. industrie ; Coordination provinciale.
Lancer un programme pilote de foyers de cuisson améliorés ou propres pour réduire la pollution intérieure, couplé à des campagnes de sensibilisation et des mécanismes d'incitation à l'adoption ciblant les ménages avec femmes enceintes ou enfants de moins de cinq ans dans les localités les plus polluées.	MRHE	CAFI ; FONAREDD ; PNUD ; ANSER.

Réduction des risques de catastrophes et urgences

Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Renforcer les capacités en personnel et en équipement de la direction des ressources en eau, de METTELSAT (l'Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite) et de la Régie des Voies Fluviales, et consolider leurs protocoles de coopération, de partage de données et d'échange d'information afin d'améliorer l'alerte précoce sur les catastrophes hydrométéorologiques, la submersion des infrastructures et les étiages des voies de navigation.	Min. de transport et Voies de communication (METTELSAT, RVF et CVM) & MRHE.	PAM ; Banque Mondiale ; Union Européenne ; OMM ; BAD ; PNUD.
Piloter un mécanisme de financement anticipatif permettant le déblocage automatique de fonds dès le franchissement de seuils d'alerte, afin de financer le prépositionnement, les évacuations préventives et le renforcement temporaire des services essentiels, en articulation avec les mécanismes existants (CERF-Central Emergency Response Fund, et d'autres fonds d'urgence).	Min. finance & Min. budget & MEDD-NEC.	PAM ; Banque Mondiale ; Union Européenne ; OMM ; BAD ; PNUD ; FVC ; UNICEF.

Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Mettre en place, dans les provinces à risque très élevé et élevé, des plans intégrés de gestion des risques climatiques (inondations, vagues de chaleur, sécheresses) combinant systèmes d'alerte précoce hydrométéorologique, protection des infrastructures WASH, de santé et scolaires, prévention des épidémies hydriques et activation de mécanismes communautaires de protection.	MEDD-NEC & Min. intérieur & Min. transport.	Min. santé publique ; MINEDU-NC ; Min. plan ; PAM ; BAD ; OMM ; OMS ; UNICEF.
Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Construire un continuum entre urgence et résilience pour réduire durablement la vulnérabilité des enfants face aux chocs climatiques croissants, en incluant dans les paquets standard de relèvement précoce et la reconstruction d'infrastructures sociales, des normes adaptées aux risques climatiques locaux (surélévation, drainage renforcé, ventilation naturelle, énergie solaire, matériaux adaptés, etc.).	Min. intérieur & ministères sectoriels.	PAM ; Banque Mondiale ; Fond Vert Climat ; Croix Rouge ; PNUD ; UNICEF.
Former les équipes des bureaux de terrain à l'utilisation l'information climatique dans la planification opérationnelle, développer des protocoles de basculement rapide entre programmes de développement et réponse d'urgence, et améliorer la logistique anticipative (prépositionnement avant la saison des pluies, diversification des routes d'accès, partenariats logistiques locaux) pour réduire les surcoûts opérationnels liés aux crises climatiques.	Min. transport et voie de communication & Min. plan & Min. intérieur ; MEDD-NEC.	PAM ; Banque Mondiale ; OMM ; PNUD ; UNICEF.
Intégrer systématiquement la dimension handicap et les besoins des groupes spécifiques (communautés autochtones, personnes à mobilité réduite, personnes en situation d'albinisme, etc.) dans les plans de préparation et de réponse aux catastrophes, en veillant à l'accessibilité des itinéraires d'évacuation, des abris temporaires et des points de distribution d'aide, et en incluant des indicateurs relatifs aux enfants en situation de handicap et ceux issus des groupes spécifiques dans les systèmes de suivi et d'alerte communautaires.	Min. affaires sociales & Min. genre, famille et enfant & Min. intérieur.	Banque Mondiale ; OCHA ; HCR ; ONU Femmes ; UNICEF.
Intégrer des évaluations environnementales post-conflit dans les zones affectées par les violences armées (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika), afin de documenter les dommages écologiques (déforestation, destruction des écosystèmes, pollution de l'eau) et d'inclure des mesures de restauration environnementale dans les plans de relèvement centrés sur les enfants.	MEDD-NEC & Min. intérieur.	PAM ; Banque Mondiale ; BAD ; OMM ; OMS ; UNICEF.

Engagement des enfants et des jeunes		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Renforcer la sensibilisation des enfants, des adolescents et des communautés à la compréhension des risques climatiques et à l'adoption de comportements sécurisés, en s'appuyant sur les systèmes éducatifs de base et les curricula scolaires, les médias nationaux, les plateformes existantes (U-Report, Pona Bana) et les initiatives de terrain.	MINEDU-NC	Min. genre, famille et enfant ; Min. jeunesse ; CNJ ; Min. affaires sociales ; MEDD-NEC ; Min. communication et médias ; UNICEF ; UNESCO ; PNUD ; U-reporters ; enfants et jeunes reporters.
Formaliser l'intégration du Conseil National de la Jeunesse (CNJ) et du Parlement des enfants aux processus de décision climatique (COP, CDN, PNA, Coordination Nationale pour le Climat, cadres provinciaux climat), incluant la désignation de représentants, la participation aux réunions clés et un suivi documenté des recommandations.	MEDD-NEC	Min. genre, famille et enfant ; Min. jeunesse ; CNJ ; OSC ; UNICEF.
Soutenir l'élaboration, l'adoption et le déploiement de la stratégie nationale du volontariat des jeunes en intégrant des composantes d'éco-volontariat et de volontariat WASH, avec mécanismes de coordination provinciale et suivi annuel des jeunes engagés.	Min. jeunesse	CNJ ; MEDD-NEC ; UNICEF ; PNUD.
Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Appuyer des initiatives locales portées par les enfants et adolescents (journées de nettoyage, reboisement, prévention des inondations, sensibilisation scolaire et de quartier et lutte contre la désinformation) avec un appui logistique et un suivi semestriel afin d'assurer leur continuité et leur ancrage communautaire.	MINEDU-NC	Min. genre, famille et enfant ; Min. jeunesse ; CNJ ; Min. affaires sociales ; MEDD-NEC ; Min. communication et médias ; UNICEF ; UNESCO ; PNUD ; U-reporters ; enfants et jeunes reporters.
Appuyer techniquement et financièrement la mise en place effective du Parlement des enfants et inscrire dans son règlement intérieur une session annuelle dédiée aux enjeux climatiques et environnementaux.	Min. genre, famille et enfant	Min. finances ; PNUD ; UNICEF.

Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Structurer et financer des programmes de sensibilisation environnementale communautaire en porte-à-porte, avec système de suivi, portés par des jeunes engagés dans les filières d'emplois verts, avec une rémunération stable, un encadrement technique et une articulation avec le fonds vert jeunesse, en priorisant les quartiers à risque climatique élevé et très élevé.	MEDD-NEC	Min. jeunesse ; CNJ ; Min. formation professionnelle ; UNICEF ; PNUD ; OSC.
Etablir un fonds vert dédié à l'insertion socio-économique des jeunes dans les métiers verts, avec cycles annuels de financement, accompagnement technique, mentorat et appui à la formalisation des activités dans les secteurs du recyclage, de l'agroforesterie, des énergies renouvelables et de l'architecture adaptée au climat.	MEDD-NEC	Min. jeunesse ; CNJ ; Min. formation professionnelle ; Min. finances ; Min. budget ; Min. agriculture ; PNUD ; UNICEF.
Genre et autonomisation des femmes et des filles		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Intégrer des évidences et analyses sexo-spécifiques dans les profils de risque climatique développés, tout en s'assurant que les impacts et besoins chez les filles et les garçons sont identifiés et adressés.	Min. genre, famille et enfant	Ministères sectoriels ; Min. intérieur ; MEDD-NEC ; UNICEF ; PNUD.
Veiller à l'engagement des femmes, des adolescentes et des filles et à la prise en compte de leurs préoccupations et contributions dans l'ensemble des initiatives développées, y compris celles favorisant leur insertion et autonomisation économiques.	Min. genre, famille et enfant	Ministères sectoriels ; Min. intérieur ; MEDD-NEC ; UNICEF ; PNUD.
Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Garantir que les mécanismes de participation créés pour la consultation et l'engagement des enfants et adolescents disposent des mesures concrètes pour assurer la participation équitable des filles et garçons.	Min. genre, famille et enfant	Ministères sectoriels ; Min. intérieur ; MEDD-NEC ; UNICEF ; PNUD.

Tableau 3 : Recommandations transversales pour une action climatique sensible aux enfants en RDC



8.2. Recommandations sectorielles

Les recommandations sectorielles ciblent les services sociaux essentiels au bien-être de l'enfant : WASH, nutrition et sécurité alimentaire, santé infantile et maternelle, éducation, protection de l'enfance et politiques sociales. Elles visent à rendre ces services plus résilients aux chocs climatiques et

plus inclusifs, en intégrant les besoins différenciés des enfants selon leur âge, leur genre et leur situation de vulnérabilité.

Engagement des enfants et des jeunes		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Renforcer et étendre le réseau de distribution d'eau courante dans les zones urbaines et péri-urbaines à risque climatique élevé ou très élevé, en priorisant les quartiers densément peuplés par des enfants et les zones exposées aux risques climatiques et en mettant en place des infrastructures d'AEP climato-résilientes, un mécanisme de continuité du service en période de crise et une tarification sociale adaptée aux ménages vulnérables avec enfants, afin de garantir un accès fiable et continu à une eau potable sûre.	MRHE	UNICEF
Saisir l'opportunité ouverte par le Pacte Présidentiel EHA pour adopter et appliquer des normes WASH scolaires climato-résilientes et sensibles au genre dans les établissements scolaires et mettre en place des mécanismes de gestion et de maintenance en contexte de chocs climatiques, incluant la formation des comités scolaires et la constitution de stocks d'urgence.	Min. plan	Présidence ; Primature ; MRHE ; Min. développement rural ; MINEDU-NC ; Min. santé publique ; UNICEF.
Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Réhabiliter et sécuriser l'accès à l'eau potable dans les zones rurales à forte prévalence de malnutrition chronique tout en solarisant les équipements de pompage et renforçant la gestion communautaire durable de l'eau (incluant les forages d'eau) et de l'hygiène afin de prévenir les diarrhées aggravant la malnutrition infantile.	Min. développement rural	Min. santé publique ; Banque mondiale ; BAD ; PRONANUT ; UNICEF.
Coupler les alertes hydrométéorologiques aux données de surveillance du choléra et d'autres maladies hydriques afin de déclencher automatiquement des interventions WASH ciblées (chloration des sources, distribution de kits, mobilisation rapide des équipes, etc.) dans les zones à risque.	Min. transport (METTELSAT)	MEDD-NEC ; Min. plan ; Min. santé publique ; UNICEF.

Nutrition et sécurité alimentaire		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Prépositionner des intrants nutritionnels thérapeutiques et préventifs dans les zones de convergence climat-conflit-déplacements et mettre en place des mécanismes de déclenchement précoce basés sur les indicateurs climatiques, sécuritaires et nutritionnels afin d'activer rapidement les distributions ciblées pour les enfants de moins de cinq ans, et les femmes et filles enceintes et allaitantes.	Min. santé publique	Min. transport ; Min. intérieur ; PAM ; FAO ; ONU Femmes ; UNICEF ; OMS ; OSC (SANRU) ; Vitamine Angels & PRONANUT.
Renforcer la sécurité alimentaire des ménages face à la forte variabilité climatique en promouvant des pratiques agricoles durables et en soutenant la diversification des sources alimentaires locales (pêche durable, produits forestiers non ligneux, cultures maraîchères et petit élevage) afin de maintenir l'apport en protéines, micronutriments, glucides et lipides.	Min. agriculture	Min. santé publique ; Min. pêche et élevage ; FAO ; PAM ; Banque mondiale ; PNUD ; UNICEF.
Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Déployer des technologies améliorées de stockage hermétique et de transformation locale (séchoirs solaires, silos adaptés, moulins communautaires, unités de transformation) dans les zones à fortes pertes post-récolte et mettre en place des formations techniques et des mécanismes locaux de gestion afin d'assurer la conservation optimale des produits agricoles.	Min. agriculture	Min. santé publique ; Min. pêche et élevage ; Min. développement rural ; Min. formation professionnelle ; FAO ; PAM ; PNUD ; UNICEF.
Renforcer la résilience des axes de desserte alimentaire dans les provinces enclavées du bassin central en cartographiant les tronçons fluviaux et routiers vulnérables aux étiages et aux crues afin d'adapter les calendriers de transport alimentaire aux prévisions hydrométéorologiques saisonnières.	Min. transport	Min. infrastructures ; Min. aménagement du territoire ; Min. agriculture ; FAO ; PAM ; PNUD ; UNICEF.

Santé infantile et maternelle		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Réduire la morbidité et la mortalité liées au paludisme chez les enfants en intégrant systématiquement les alertes hydrométéorologiques saisonnières dans la planification des campagnes de prévention vectorielle et en formant les agents de santé communautaire à l'identification précoce des pics saisonniers.	Min. santé publique	Min. transport ; MEDD-NEC ; MINE-DU-NC ; Banque mondiale ; OMS ; UNICEF.
Prévenir l'émergence et la transmission des zoonoses (Ebola, Mpox, Peste) chez les enfants en renforçant le dispositif de surveillance sanitaire communautaire dans les zones de forte interaction homme-faune et en sensibilisant les ménages vivant en lisière de forêt et les communautés autochtones sur les bonnes pratiques.	Min. santé publique	MEDD-NEC ; Min. intérieur ; Min. pêche et élevage ; OMS ; UNICEF.
Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Réduire la mortalité néonatale et les complications de grossesse en intégrant des normes de construction climato-résilientes dans les centres de santé et en opérationnalisant des plans de contingence climat-santé incluant la réhabilitation des établissements, le prépositionnement d'intrants obstétricaux et néonataux essentiels, l'activation de cliniques mobiles en cas d'inaccessibilité et la formation du personnel aux pathologies climato-sensibles.	Min. santé publique	MEDD-NEC ; Min. intérieur ; UNICEF.
Réduire l'exposition des enfants à la pollution atmosphérique en milieu urbain en intégrant la qualité de l'air dans les politiques santé-climat, notamment via la surveillance, la sensibilisation et la réduction des sources domestiques et urbaines de pollution.	Min. santé publique	MEDD-NEC ; Min. recherche scientifique ; Min. transport ; OMS ; UNICEF.

Education et accès à l'école		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Développer un module d'éducation climatique et environnementale intégré aux curricula du primaire et du secondaire, couvrant les aléas spécifiques à la RDC, la gestion des déchets, la protection des forêts et les opportunités d'emplois verts, et former un réseau d'enseignants-relais dans chaque province.	MINEDU-NC	MEDD-NEC ; Min. formation professionnelle ; Min. intérieur ; Min. affaires sociales ; UNICEF.
Instituer des mécanismes d'ajustement des calendriers scolaires dans les zones affectées par des dynamiques saisonnières liées aux activités de subsistance afin de préserver le temps d'apprentissage des enfants autochtones et des zones forestières.	MINEDU-NC	MEDD-NEC ; Min. formation professionnelle ; Min. transport ; Min. intérieur ; UNICEF.
Développer des dispositifs de continuité pédagogique incluant des modalités d'apprentissage flexibles et des mécanismes d'intégration des élèves déplacés activables lors des chocs climatiques engendrant ou amplifiant des mouvements de population.	MINEDU-NC	Min. formation professionnelle ; Min. intérieur ; Min. affaires sociales ; Min. plan ; Banque mondiale ; HCR ; PAM ; OCHA ; UNICEF.
Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Elaborer et diffuser des plans de réduction des risques de catastrophes, incluant des plans de contingence et un système d'alerte précoce scolaire dans les zones affectées (inondations, glissements de terrain, chaleur extrême), incluant des protocoles d'évacuation et des critères de fermeture/réouverture, et intégrer des normes de construction climatique-résilientes dans la réhabilitation et la construction des établissements.	MINEDU-NC	MEDD-NEC ; Min. transport ; Min. formation professionnelle ; Min. intérieur ; Min. affaires sociales ; Min. plan ; Banque mondiale ; OCHA ; UNESCO ; PNUD ; UNICEF.
Instaurer une approche institutionnelle et coordonnée d'intégration de l'environnement et du climat dans le secteur de l'éducation, à travers une taskforce, en agissant simultanément sur les brigades scolaires (clubs scolaires), les curricula, le renforcement des capacités, les documents stratégiques sectoriels et la gouvernance au sein du Ministère.	MINEDU-NC	MEDD-NEC ; Min. santé publique ; Min. affaires sociales ; Min. plan ; Banque mondiale ; UNESCO ; PNUD ; UNICEF ; OSC.

Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Mettre en place, dans les provinces à risque climatique élevé et très élevé, un paquet intégré de protection sociale éducative comprenant des bourses scolaires pour les enfants des ménages appauvris par les chocs climatiques, l'exonération des frais scolaires pour les enfants vulnérables, et des cantines scolaires, afin de prévenir la déscolarisation et la malnutrition des enfants face aux chocs climatiques récurrents.	MINEDU-NC	Min. agriculture ; Min. affaires sociales ; Min. finances ; Min. budget ; Min. santé publique ; Banque mondiale ; BAD ; PAM ; HCR ; UNICEF ; OSC.

Protection de l'enfance		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Intégrer systématiquement la protection de l'enfance comme dimension transversale dans les analyses climatiques, les plans de contingence et les réponses d'urgence, en renforçant la protection communautaire, en protégeant les enfants déplacés et à risque de séparation par les chocs climatiques, et en soutenant les familles vulnérables pour prévenir les stratégies négatives d'adaptation telles que le mariage précoce.	MEDD-NEC	Min. genre, famille et enfant ; Min. affaires sociales ; Min. intérieur ; Min. santé publique ; MINEDU-NC ; OSC ; UNICEF.
Prévenir les risques de séparation familiale, d'exploitation et des pires formes de travail des enfants aggravés par les chocs climatiques en renforçant les mécanismes communautaires de protection et les capacités des réseaux communautaires et des associations de femmes en matière d'identification et de prise en charge.	Min. affaires sociales	MEDD-NEC ; Min. genre, famille et enfant ; Min. jeunesse ; OSC ; UNICEF.

Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Intégrer des indicateurs de risques climatiques dans les systèmes d'alerte précoce et de suivi communautaires de protection de l'enfance afin de déclencher un renforcement préventif des mécanismes de protection lors des épisodes hydrométéorologiques extrêmes.	MEDD-NEC	Min. communication ; Min. genre, famille et enfant ; Min. affaires sociales ; Min. intérieur ; Min. transport ; Min. éducation ; OSC ; UNICEF.

Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Elargir l'engagement communautaire et la mobilisation sociale afin de s'assurer que chaque enfant, chaque congolais, chaque communauté, chaque décideur, chaque influenceur et chaque partenaire s'approprie de la résilience climatique en faveur de l'enfant.	Min. communication	MEDD-NEC ; Min. genre, famille et enfant ; Min. affaires sociales ; Min. intérieur ; Min. transport ; Min. éducation ; OSC ; UNICEF.

Politiques sociales		
Court terme (1-2 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Garantir la sauvegarde et la protection des bénéficiaires (enfants, femmes, populations vulnérables) dans la mise en œuvre des interventions (y compris ceux de ce CLAC) en précédant les interventions localisées d'évaluation et d'analyse de risques avec des mesures de mitigation, et en activant des mécanismes de plainte accessibles aux populations.	Min. affaires sociales	MEDD-NEC ; Min. genre, famille et enfant ; ministères sectoriels ; PNUD ; FAO ; PAM ; Banque mondiale ; OSC ; UNICEF.
Elaborer, dans les provinces à risques climatiques élevés et très élevés, des programmes de diversification des moyens de subsistance incluant l'agroforesterie, le petit élevage résilient et les activités génératrices de revenus non agricoles, en ciblant les ménages avec enfants et les femmes chefs de ménage, en articulation avec les initiatives d'emplois verts pour les jeunes et la diversification des sources alimentaires.	Min. affaires sociales	MEDD-NEC ; Min. agriculture ; Min. pêche et élevage ; Min. genre, famille et enfant ; Min. jeunesse ; OSC.
Promouvoir des finances publiques sensibles aux enfants et informées par les risques climatiques, en introduisant un marquage budgétaire des dépenses pour enfants et climat, en garantissant une allocation minimale aux services essentiels dans les zones à risque climatique très élevé et élevé, et en articulant les ressources nationales avec les financements climatiques internationaux.	Min. des finances	MEDD-NEC ; Min. budget ; Min. genre, famille et enfant ; ministères sectoriels ; PNUD ; FAO ; PAM ; Banque mondiale ; UNICEF.

Long terme (3-5 ans)	Acteur chef de file	Autres Partenaires
Développer un programme de transferts monétaires anticipatifs déclenchés par des alertes hydrométéorologiques dans les provinces les plus exposées, y compris Kinshasa et les quartiers urbains informels en zones inondables, en priorisant les ménages avec enfants en bas âge, avec adolescentes à risque de mariage précoce et/ou dirigés par une femme.	Min. affaires sociales	MEDD-NEC ; Min. intérieur; Min. transport; Min. communication ; OSC ; UNICEF.
Etablir un mécanisme de financement pluriannuel dédié aux associations de femmes intervenant dans la prévention des risques climatiques, la protection communautaire des enfants, la gestion environnementale locale et les initiatives génératrices de revenus adaptées au contexte climatique.	MEDD-NEC	Min. genre, famille et enfant ; Min. affaires sociales ; Min. finances; OSC ; PNUD ; FAO ; PAM ; UNICEF.

Tableau 4 : Recommandations sectorielles pour des services sociaux essentiels résilients au climat en faveur des enfants en RDC



Références citées

Documents du Gouvernement de la RDC

MEDD-NEC, UNICEF & SIWI (2024) : Argumentaire climatique pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, République Démocratique du Congo. <https://www.unicef.org/drcongo/media/14146/file/RDC-Argumentaire-climatique-WASH.pdf>

Présidence de la République (2026) : Pacte Présidentiel Eau-Hygiène-Assainissement. Présidence de la République de la RDC.

République Démocratique du Congo (2016) : Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2017) : Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2016) : Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (SSEF 2016–2025). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2016) : Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2018) : Politique Nationale d'Assainissement. Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2020) : Etude d'impacts environnemental et social du projet de construction du troisième module de l'usine de traitement d'eau potable sur le site de la Regideso/Bizana-Ozone à Kinshasa. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099645008292235826/pdf/P1711410e0ade7090a42b028b3339c78de.pdf>

République Démocratique du Congo (2020) : Programme National Eau-Hygiène-Assainissement (PNEHA 2020–2030). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2019) : Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG, révisée en 2019). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2021) : Contribution Déterminée au niveau National (CDN) révisée. Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2021) : Politique Nationale de Nutrition des Adolescents et Jeunes. Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2022) : Plan National d'Adaptation (PNA). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2023) : Plan National Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PNSMN 2023–2030). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2024) : Plan National Stratégique de Développement (PNSD 2024–2028). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2024) : Plan National de Développement Sanitaire et de Prévoyance Sociale (PNDS-PS) 2024-2033. Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2025) : Stratégie Nationale de Protection Sociale Non Contributive (SNPSNC 2025–2029). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2025) : Politique Nationale du Service Public de l'Eau (PNSPE). Gouvernement de la RDC.

République Démocratique du Congo (2025) : Politique Nationale de Gestion des Risques de Catastrophe (2025-2050). Gouvernement de la RDC.

Documents UNICEF

UNICEF (2021) : The Climate Crisis Is a Child Rights Crisis : Introducing the Children's Climate Risk Index.
<https://www.unicef.org/reports/climate-crisis-child-rights-crisis>

UNICEF (2022) : L'Année la plus froide du reste de leur vie: protéger les enfants des effets de plus en plus graves des vagues de chaleur, UNICEF, New York, octobre 2022.
<https://www.unicef.org/reports/coldest-year-rest-of-their-lives-children-heatwaves>

UNICEF (2024) : Les ODD et les Enfants en République Démocratique du Congo – Rapport national.
<https://www.unicef.org/drcongo/media/12511/file/COD-2024-rapport-odd-enfants-rdc.pdf>

UNICEF (2025) : Learning interrupted: global snapshot of climate-related school disruptions in 2024.
<https://www.unicef.org/reports/learning-interrupted-global-snapshot-2024>

UNICEF (2025) : RDC : des milliers d'enfants privés d'éducation alors que la crise s'aggrave à l'est du pays.
<https://www.unicef.fr/article/rdc-des-milliers-denfants-prives-deducation-alors-que-la-crise-saggrave-a-lest-du-pays/>

UNICEF RDC (2021) : Les enfants en RDC à risque extrêmement élevé face aux impacts de la crise climatique.
Communiqué de presse, 20 août 2021.
<https://www.unicef.org/drcongo/en/press-releases/children-drc-extremely-high-risk-impacts-climate-crisis>

UNICEF SitRep (2025): Humanitarian Situation Report No. 3: Reporting Period 01 April to 15 April 2025.
<https://www.unicef.org/media/170556/file/DR-Congo-Humanitarian-Situation-Report-No.%203-%28Upsurge-in-conflict%29%2C-15-April-2025.pdf>

Documents du Système des Nations Unies

CICOS (2026) : Bulletin hydrologique du Bassin du Congo. Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha.
<https://www.cicos.int/gestion-de-leau/suivre-et-modeliser/>

Conseil de sécurité des Nations Unies (2024) : Rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République démocratique du Congo, S/2024/604. <https://undocs.org/fr/S/2024/604>

FAO (2022) : L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome. <https://www.fao.org/publications/sofi/2022/fr/>

FAO (2023) : Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 – Rapport national : République Démocratique du Congo. Rome : FAO. <https://www.fao.org/forest-resources-assessment/en>

FAO & PAM (2025) : Monitoring Food Security in Countries with Conflict Situations – Democratic Republic of Congo. Rapport conjoint FAO/PAM. <https://www.fao.org/giews/en/>

GIEC (2022) : Climate Change 2022 : Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution du Groupe de travail II au sixième Rapport d'évaluation du GIEC. Cambridge University Press.

HNRP (2025) : Plan de Réponse Humanitaire – République Démocratique du Congo 2025. OCHA.
<https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-besoins-humanitaire-et-plan-de-reponse-2025-fevrier-2025>

Nations Unies (2024) : World Population Prospects 2024 Revision. Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. <https://population.un.org/wpp/>

OCHA (2023) : Aperçu des besoins humanitaires – République Démocratique du Congo 2023. Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires.
<https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-aperçu-des-besoins-et-plan-de-reponse-humanitaire-2023-2024-en-un-cin-clin-doeil-fevrier-2023>

OCHA (2024): République démocratique du Congo – Flash Update #1 : Des inondations et glissements de terrain, après de fortes pluies dans le territoire de Kalehe, province du Sud-Kivu, 26 novembre 2024.
https://reliefweb.int/attachments/70a81d8e-731b-4ab8-9a22-ba566f9be17b/Flash%20update%201%20_Sud-Kivu-Novembre%202024_Final.pdf

OCHA (2025) : République Démocratique du Congo – Rapport de situation humanitaire 2025.
<https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/republique-democratique-du-congo-besoins-humanitaire-et-plan-de-reponse-2025-fevrier-2025>

OCHA (2026) : République Démocratique du Congo – Flash Updates et rapports de situation 2026.
<https://reliefweb.int/country/cod>

OIM (2025): Republic Democratic of the Congo: Internal Displacement Overview – August 2025.
<https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/drc-internal-displacement-overview-2025-august-2025>

OMS (2021) : WHO Global Air Quality Guidelines: Particulate Matter (PM2.5 and PM10), Ozone, Nitrogen Dioxide, Sulfur Dioxide and Carbon Monoxide. Genève : Organisation Mondiale de la Santé.
<https://www.who.int/publications/i/item/9789240034228>

OMS (2023) : World Malaria Report 2023. Genève : Organisation Mondiale de la Santé.
<https://www.who.int/publications/i/item/9789240086173>

OMS (2026) : Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo – Bulletins 2026.
<https://www.afro.who.int/countries/democratic-republic-of-congo>

PNUD (2025) : Rapport sur le développement humain 2025 – Une affaire de choix : individus et perspectives à l'ère de l'IA.
<https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2025>

PNUE & CACC (2024): Opportunities for Transition to Clean Household Energy in Democratic Republic of Congo.
<https://www.ccacoalition.org/projects/opportunities-transition-clean-household-energy-democratic-republic-congo>

UNEP GRID (2025): Interactive country fiches – Democratic Republic of Congo.
<https://dicf.unepgrid.ch/democratic-republic-congo/pollution>

UNESCO (2024): République Démocratique du Congo (RDC): Note de synthèse sur l'éducation.
<https://www.iicba.unesco.org/fr/congo-democratic-republic-drc>

UNESCO (2025) : Rapport mondial de suivi sur l'éducation – Fiche pays RDC. <https://gem-report-2024.unesco.org/>

UNFPA (2023) : État de la population mondiale 2023 – République Démocratique du Congo. Fonds des Nations Unies pour la Population. <https://www.unfpa.org/swp2023>

UNICEF (2023) : La situation des enfants dans le monde 2023 – Pour chaque enfant, des vaccins. New York : UNICEF. <https://www.unicef.org/reports/state-worlds-children-2023>

UNICEF & OIT (2021) : Child Labour: Global Estimates 2020, Trends and the Road Forward. New York/Genève : UNICEF/OIT. <https://data.unicef.org/resources/child-labour-2020-global-estimates-trends-and-the-road-forward/>

UNICEF & OMS (2023) : Progress on Household Drinking Water, Sanitation and Hygiene 2000–2022: Special Focus on Gender. Joint Monitoring Programme. <https://washdata.org/reports/jmp-2023-wash-households>

UNICEF RDC (2025) : Rapports de situation humanitaire 2025. <https://www.unicef.org/appeals/drc/situation-reports>

Documents d'autres partenaires techniques et financiers

ACAPS (2024): DRC: Conflict, Displacement, and Humanitarian Needs. Profil de crise.
<https://www.acaps.org/en/countries/drc>

African Union (2024): The Grand Inga Hydropower Project.
<https://www.nepad.org/agenda-2063/flagship-project/grand-inga-hydropower-project>

Antea Group & Banque Mondiale (2023) : Études pour l'organisation de la collecte des déchets solides dans la région de Kinshasa et diagnostic préliminaire d'un Centre d'Enfouissement Technique. Banque Mondiale/Gouvernement de la Ville-Province de Kinshasa.
<https://www.anteagroup.fr/nos-projets/international-etudes-diagnostic-projet-developpement-urbain-resilience-kinshasa>

Banque Mondiale (2020): Accéder à l'électricité en République Démocratique du Congo.
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/127961586837158183/pdf/Increasing-Access-to-Electricity-in-the-Democratic-Republic-of-Congo-Opportunities-and-Challenges.pdf>

Banque Mondiale (2022): Congo, Democratic Republic: Leaning poverty. Edu Analytics.
<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099007007212230459/pdf/IDU0aa3a9b3e0191504a860a97d04f755362041d.pdf>

Banque Mondiale (2023): Changement Climatique et Développement en République Démocratique du Congo.
<https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/b1dd27cc-249f-4380-9b73-80cb8f695a43>

Banque Mondiale (2025) : Democratic Republic of Congo – Overview. <https://www.worldbank.org/en/country/drc/overview>

DHS & ICF (2024): Enquête Démographique et de Santé EDS-RDC III 2023–24. République Démocratique du Congo.
<https://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/PR156/PR156.pdf>

IPC Global Partners (2025) : République Démocratique du Congo : Analyse de l'insécurité alimentaire aiguë, mars-août 2025. <https://www.ipcinfo.org/ipc-country-analysis/details-map/en/c/1159809/>

REEJER (2024) : Enfants en situation de rue à Kinshasa – données présentées lors de la Journée internationale des enfants de la rue, 12 avril 2024.

SIPRI Report (2025): Climate, Peace and Security in Eastern DRC. SIPRI Insights on Peace and Security No. 2025/02.
https://www.sipri.org/sites/default/files/2025-03/2025_02_climate_peace_and_security_in_eastern_drc.pdf

Wellcome Trust (2025): The next pandemic: Why deforestation in DRC could release new viruses.
<https://wellcome.org/insights/articles/next-pandemic-why-deforestation-drc-could-release-new-viruses>

WRI (2021): How the Charcoal Industry Threatens DRC's Forests.
<https://www.wri.org/insights/how-charcoal-industry-threatens-drcs-forests>

Publications académiques et scientifiques

Actualité.cd (2023): Pénurie de maïs dans le Grand Katanga et Kasai : « à la suite des mesures adoptées, il s'observe une baisse sensible du prix de sac de farine de maïs sur le marché local » (Gouvernement).
<https://actualite.cd/2023/05/21/penurie-de-mais-dans-le-grand-katanga-et-kasai-la-suite-des-mesures-adoptees-il-sobse-re>

Ahana BS, Posite VR, Maouly DK et al. (2024): Changing Rainfall Patterns in the Northeastern South Kivu Region, Democratic Republic of Congo: A Detailed Analysis Using CHIRPS Rainfall Data (1981–2023). *Earth Systems and Environment* 8:1733–1750. <https://doi.org/10.1007/s41748-024-00510-0>

Amani RK, Riera B, Imani G et al. (2022): Climate Change Perceptions and Adaptations among Smallholder Farmers in the Mountains of Eastern Democratic Republic of Congo. *Land* 11, 628. <https://doi.org/10.3390/land11050628>

Bangelesa F, Abel D, Pollinger F (2023): Projected changes in rainfall amount and distribution in the Democratic Republic of Congo – Evidence from an ensemble of high-resolution climate simulations. *Weather and Climate Extremes* 42, 100620. <https://doi.org/10.1016/j.wace.2023.100620>

Fumwakwau JK, Schedwin M, Ngale MA et al. (2025): Mortality in children and adolescents in Western Democratic Republic of Congo: retrospective analysis of verbal autopsy and demographic data from the Kimpese Health and Demographic Surveillance System. *BMJ Pediatr Open*. 9(1): e003224. <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC11931915/>

Heri-Kazi & Biielders (2020): Dégradation des terres cultivées au Sud-Kivu, R. D. Congo: perceptions paysannes et caractéristiques des exploitations agricoles. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 2020 24(2), 99-116.
<https://popups.uliege.be/1780-4507/index.php?id=18544>

Kakedi JK & Ntalakwa T (2023) : Evolution du couvert forestier du secteur Pay-Kongila, territoire de Masi-Manimba, province du Kwilu (RDC). *Revue Marocaine Des Sciences Agronomiques Et Vétérinaires*, 11(4), 447–456.
<https://doi.org/10.5281/zenodo.10440198>

Katebe MF, Raulier P, Colinet G et al. (2023): Assessment of Heavy Metal Pollution of Agricultural Soil, Irrigation Water, and Vegetables in and Nearby the Cupriferous City of Lubumbashi, (Democratic Republic of Congo). *Agronomy* 13(2): 357. <https://doi.org/10.3390/agronomy13020357>

Mbadu JRV, Mbadu VZ, Kimbembe HM et al. (2025): Impact de l'exploitation pétrolière sur la santé et l'environnement : connaissances et perceptions des résidents de Muanda, République Démocratique du Congo. *PAMJ-One Health* 17(14). 10.11604/pamj-oh.2025.17.14.47477. <https://www.one-health.panafrican-med-journal.com/content/article/17/14/pdf/14.pdf>

McFarlane C, Isevulambire PK, Lumbuenamo RS et al. (2021): First Measurements of Ambient PM2.5 in Kinshasa, Democratic Republic of Congo and Brazzaville, Republic of Congo Using Field-calibrated Low-cost Sensors. *Aerosol Air Qual. Res.* 2: 200619. <https://doi.org/10.4209/aaqr.200619>

Nlunda, JMM, Konde JN, Yamba MK et al. (2023): Assessing School-Based Water, Sanitation and Hygiene (WASH) Facilities in Peri-Urban Settings of Kinshasa, DR Congo. *Open Journal of Epidemiology*, 13, 24-45. <https://doi.org/10.4236/ojepi.2023.131003>

Nseyi Mwinkeu T (2024) : Gestion des déchets plastiques à Lubumbashi : défis et perspectives. Mémoire de Master, Université de Liège. <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/21137>

Posite VR, Saber M, Ahana BS et al. (2024): Modeling Spatio-Temporal Rainfall Distribution in Beni-Irumu, Democratic Republic of Congo: Insights from CHIRPS and CMIP6 under the SSP5-8.5 Scenario. *Remote Sensing* 16(15): 2819. <https://doi.org/10.3390/rs16152819>

Rulli MC, Santini M, Hayman DTS, D'Odorico P (2017): The nexus between forest fragmentation in Africa and Ebola virus disease outbreaks. *Scientific Reports* 7: 14291. <https://www.nature.com/articles/s41598-017-14727-9>

Schedwin M, Furaha AB, Kapend R et al. (2022): Under-five mortality in the Democratic Republic of Congo: secondary analyses of survey and conflict data by province. *Bull World Health Organ.* 100(7):422-435. <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC9243684/>

Tshimbombu P (2025): Basankusu hemorrhagic fever outbreak linked to deforestation and bushmeat dependence in Equateur Province, DRC. Communication, février 2025.

Tourian MJ, Elmi O, Sneeuw N (2023) : Water level estimation in the Congo Basin from satellite altimetry. *Advances in Space Research* 71(10) : 4051–4068. <https://doi.org/10.1016/j.asr.2023.01.011>

Tshimanga RM, Hughes DA, Kapangaziwiri E (2022) : Monitoring and modelling hydrological processes in the Congo River Basin. *Journal of Hydrology: Regional Studies* 44 : 101255. <https://doi.org/10.1016/j.ejrh.2022.101255>

Université de Kinshasa (2023) : Gestion durable des déchets solides des ménages à Kinshasa – Contribution à la problématique de financement et d'assainissement. UNIKIN. <https://www.unikin.ac.cd/>

Vizy E, Manos H, Cook K (2023): Is the Climate of the Congo basin Becoming Less Able to Support a Tropical Forest Ecosystem? *Journal of Climate* 26, 8171-8193. <https://journals.ametsoc.org/view/journals/clim/36/23/JCLI-D-23-0275.1.pdf>

Wongchuig S, Papa F, Fleischmann AS et al. (2025): Recent significant drying in Central Congo Basin linked to weakened Walker circulation and warmer Atlantic. *npj Clim Atmos Sci* 8, 344. <https://doi.org/10.1038/s41612-025-01225-3>

Yakusu EK, Acker JV, Vyver HV et al. (2023): Ground-based climate data show evidence of warming and intensification of the seasonal rainfall cycle during the 1960-2020 period in Yangambi, central Congo Basin. *Climatic Change* 176: 142 <https://doi.org/10.1007/s10584-023-03606-0>

Zigabe SM, Tamuzi JL, Toelen J et al. (2025): Impact of prenatal and postnatal household air pollution exposure on respiratory morbidity and lung function in sub-Saharan African children: a systematic review and meta-analysis. *Environ Health.* 24(1):66. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/41013492/>

Bases de données, médias et plateformes

Africa Energy Portal (2025): Key indicators for Democratic Republic of Congo. <https://africa-energy-portal.org/aep/country/congo-democratic-republic>

Africa Energy Portal (2025): Solar Minigrid Brings Power to Goma, Sparks Hope Across Congo.
<https://africa-energy-portal.org/news/solar-minigrid-brings-power-goma-sparks-hope-across-congo>

Bankable (2024): Électricité : un projet solaire pour tripler la capacité de production du Haut-Katanga.
<https://bankable.africa/agriculture/actualites/2310-434-electricite-un-projet-solaire-pour-tripler-la-capacite-de-production-du-haut-katanga>

EM-DAT (2026) : The International Disaster Database. Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (CRED), Université catholique de Louvain. <https://www.emdat.be/>

Epic News (2025): Democratic Republic of Congo Gains Access to Air Pollution Data.
<https://climate.uchicago.edu/news/democratic-republic-of-the-congo-gains-access-to-air-pollution-data>

Forest Trends (2025): Timber Legality Risk Dashboard: Democratic Republic of Congo.
<https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/2022/01/Democratic-Republic-of-the-Congo-Timber-Legality-Risk-Dashboard-IDAT-Risk.pdf>

Forests News (2023): Agriculture-linked deforestation topmost driver of emissions in Central Africa – Report.
<https://forestsnews.cifor.org/82090/agriculture-linked-deforestation-topmost-driver-of-emissions-in-central-africa-report>

Global Forest Review (2025): En 2024, les incendies ont entraîné une perte record de forêt tropicale.
<https://gfr.wri.org/fr/latest-analysis-deforestation-trends>

Global Forest Watch (2025): Democratic Republic of Congo. <https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/COD/>

Mongabay (2025): Deforestation and environmental pressures in the DRC. Mongabay.
<https://news.mongabay.com/2025/11/drc-hit-by-record-deforestation-in-2024-satellite-data-show/>

Radio Okapi (2024): Phénomène Kuluna à Kinshasa.
<https://www.radiookapi.net/2024/11/30/actualite/securite/au-moins-120-presumes-kuluna-interpelles-kinshasa>

Regedek (2025) : Données sur la production de déchets à Kinshasa. Régie de Gestion des Déchets de Kinshasa, citée dans DosEco.cd, 19 septembre 2025.
<https://doseco.cd/2025/09/19/rdc-les-kinois-produisent-pres-de-15-000-tonnes-de-dechets-par-jour-selon-la-regedek/>

Tracking SDG7 (2025): The Energy Progress Report – Chapter 2: Access to Clean Cooking.
https://trackingsdg7.esmap.org/sites/default/files/download-documents/chapter2_access_to_clean_fuels_and_technologies_for_cooking.pdf

Tracking SDG7 (2025): The Energy Progress Report – Chapter 3: Renewables.
https://trackingsdg7.esmap.org/sites/default/files/download-documents/chapter3_renewable.pdf

Youth for Water and Climate (2025) : Eco-Résilience Jeunesse : Unis contre la pollution plastique et les risques de catastrophes – Bukavu, RDC.
<https://youthwaterclimate.org/project/mande-badesire-bernard-bagira-bukavu-democratic-republic-of-the-congo-eco-resilience-jeunesse-unis-contre-la-pollution-plastique-et-les-risques-de-catastrophes/>



Cette étude est portée par le Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Économie du Climat (MEDD-NEC), avec l'appui de l'UNICEF RDC et en étroite collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et Éveil patriotique ainsi que le Ministère du Genre, Famille et Enfants. L'analyse a été conduite par un consultant international recruté par l'UNICEF, dans le cadre d'un processus consultatif associant les ministères concernés, les enfants, les jeunes, ainsi qu'un groupe de travail multisectoriel réunissant les secteurs de l'Éducation, de la Protection de l'Enfance, de l'Eau, Assainissement et Hygiène, de l'Énergie, de la Nutrition, Alimentation, Actions Humanitaires, de la Santé, de l'Environnement et du Climat, pour ne citer que ceux-là.

Nous remercions les différentes personnes, institutions et organisations ayant facilité les consultations et les ateliers. Nos remerciements s'adressent en particulier au MEDD-NEC, au Ministère de la Jeunesse et Éveil patriotique, au Ministère du Genre, Famille et Enfants, ainsi qu'aux membres du groupe de travail multisectoriel et de la Taskforce Santé et Environnement pour leur engagement et leurs contributions techniques.

Nous remercions également le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que le Centre d'excellence de l'UNICEF pour la résilience climatique des enfants, pour leur appui technique et stratégique au cours du processus.

Enfin, nos remerciements vont aux jeunes U-Reporters, aux Enfants et Jeunes Reporters, aux enfants de Pona Bana et à leurs facilitateurs, au Conseil National de la Jeunesse, ainsi qu'aux autres structures ayant contribué à la mobilisation, à l'accompagnement et à la coordination des enfants et des jeunes tout au long du processus.

CRÉDITS

Photographie : © UNICEF RDC



